

Université Libanaise
Faculté de Droit et des Sciences Politiques et Administratives
Le Décanat

**Le Saint-Siège et la protection
des chrétiens d'Orient
(2012 - 2017)**

Projet de mémoire pour l'obtention de Diplôme d'Études Approfondies
En
« Relations Internationales et Diplomatiques »

Présenté par
Elie Azar

Membres du jury :

Docteur Eugénie Tannoury	Professeur Superviseur	Directeur
Docteur Adel Khalife	Professeur	Membre
Docteur Neemat Makki	Professeur Adjoint	Membre

2019

L'Université Libanaise n'est pas responsable des avis contenus dans ce mémoire. Ces avis expriment uniquement le point de vue de son auteur.

Liste des abréviations :

AED : Aide à l'Église en détresse.

AIEA : Agence internationale pour l'énergie atomique.

BIT : Bureau international du travail.

COE : Conseil œcuménique des Églises.

CPI : Cour pénale internationale.

EI : Etat Islamique.

FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

FIDA : Fonds international de développement agricole.

HCR : Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

JOC : Jeunesse ouvrière chrétienne.

NGO : Non-governmental organization.

OIC : Organisation internationale catholique.

OIG : Organisation intergouvernementale.

OMS : Organisation mondiale de la santé.

OMT : Organisation mondiale du tourisme.

ONG : Organisation non gouvernementale.

ONU : Organisation des Nations unies.

ONUDI : Organisation des Nations unies pour le développement industriel.

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

UNRWA : Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

URSS : Union des républiques socialistes soviétiques.

Sommaire :

Introduction

Partie 1 : Le Saint-Siège dans l'ordre mondial

Chapitre 1 : Spécificité du Saint-Siège

Section 1 : Tête de l'Église catholique dans le monde

- a. Pouvoir pontifical 'monarchique' qui dépasse le Vatican
- b. Outils de gouverner le monde catholique
- c. Pouvoir international d'une géopolitique originale

Section 2 : État ou organisation non gouvernementale ?

- a. Souveraineté non étatique
- b. Cas unique dans la communauté internationale : « État-NGO » ?
- c. Diplomatie pastorale pacifique

Chapitre 2 : Le Saint-Siège dans les forums internationaux

Section 1 : Le Saint-Siège dans les organisations internationales

- a. 'Observateur' à caractère spécifique dans l'O.N.U.
- b. Promouvoir et fonder des organisations
- c. Coordonner les activités des O.I.C.

Section 2 : Le Saint-Siège acteur international actif

- a. Principes d'action internationale
- b. Mission pacificatrice et concordataire
- c. Défis actuels du Saint-Siège sur la scène internationale

Partie 2 : Le pouvoir du Saint-Siège dans la protection des chrétiens d'Orient

Chapitre 1 : L'ingérence et l'action du Saint-Siège

Section 1 : Intérêts et motifs du Saint-Siège au Moyen-Orient

- a. Spécificités des chrétiens d'Orient
- b. L'intérêt du Saint-Siège au Moyen-Orient
- c. Exhortation apostolique du pape Benoît XVI en 2012

Section 2 : Intervention vis-à-vis le Liban, la Syrie et l'Irak

- a. Positions et objectifs du Saint-Siège
- b. Les moyens et les interventions directes
- c. Des moyens à long terme

Chapitre 2 : Réussite ou échec du Saint-Siège ?

Section 1 : Acteur international impuissant

- a. Acteur international moral
- b. Une puissance insuffisante
- c. Une érosion catholique interne

Section 2 : Incapacité de stopper la migration

- a. Un exode chrétien inquiétant
- b. Influence politique limitée et hétérogénéité intérieure
- c. Besoin d'une nouvelle vision géopolitique pour le Moyen-Orient

Conclusion

Introduction

Au fil du temps, la papauté est passée d'un gouvernement à la mesure de l'Occident et d'une autorité supérieure impériale à un monarque temporel régnant sur un territoire appelé États pontificaux. Avec l'unification Italienne de 1870, elle s'était privée de ses possessions territoriales. Prisonnier volontaire au Vatican, le pape ne redevient souverain temporel qu'en 1929, date de signature des accords de Latran entre le Saint-Siège et l'Italie. Dès lors, une nouvelle ère s'est ouverte et le Saint-Siège va jouir d'une personnalité juridique internationale ; mais perdant toujours l'autorité et l'influence du passé, comme acteur principal et puissance internationale. La Première Guerre Mondiale a montré bien l'impuissance de la papauté à rétablir la paix. Cependant, il est intéressant d'étudier le cas de ce vieil État unique, dont le pouvoir a été renouvelé après la Seconde Guerre Mondiale, et plus encore aujourd'hui par la mondialisation.

En réalité, la fin de la Seconde Guerre Mondiale a constitué un temps opportun pour que le Saint-Siège demeure un acteur essentiel des relations internationales, surtout au niveau humanitaire et social. La destruction des valeurs provoquée par la guerre, a entraîné un certain retour à la religion ! Depuis, le Saint-Siège s'est engagé près de l'O.N.U. et s'est prononcé sur les événements et les crises qui préoccupent la scène de la politique internationale. Il se présente comme un acteur médiateur, défendant la paix et la justice internationales. Disposant d'une puissance géopolitique à ne jamais négliger – étant le centre spirituel de plus d'un milliard parmi le monde – il a su « tisser un réseau de relations et d'informations de premier plan », devenant donc « l'un des rares États qui ont une politique mondiale et des intérêts géopolitiques sur l'ensemble des continents »¹.

¹ Jean-Baptiste, Noe, « Géopolitique du Vatican, la volonté de l'influence », **La revue politique Diploweb**, Mars 2013, https://www.diploweb.com/spip.php?page=spipdf&spipdf=spipdf_article&id_article=1178&nom_fichier=article_1178

D'entre toutes les affaires mondiales, la papauté a souvent concentré son regard sur le Moyen-Orient, où le christianisme a vu le jour, endroit « sacré » mais pluraliste et très agité. En 2012, le pape Benoît XVI a visité le Liban en but de publier son exhortation apostolique post-synodale sur l'Église au Moyen-Orient. Cependant, le sort des chrétiens d'Orient demeure l'un des principales préoccupations de l'Église catholique, surtout en ces dernières années en laquelle la question s'est rebondie à la surface de nouveau, suite aux attentats de l'Etat Islamique en Irak et en Syrie. Dès lors, le Saint-Siège s'est efforcé par tous les moyens disponibles à sauvegarder et protéger la présence des chrétiens ; toujours en symbiose avec les musulmans et les juifs. Sa politique est fondée sur « une stratégie du dialogue et de la médiation contre tout esprit belliciste qui ensanglante le Moyen-Orient »², sauf que la région est un microcosme pour le jeu de pouvoir des puissances internationales et régionales.

En conséquence, la problématique de mon sujet intitulé « Le Saint-Siège et la protection des chrétiens d'Orient (2012 – 2017) » repose sur la question suivante : *Dans quelle mesure, le Saint-Siège est-il un acteur influent dans la résolution des crises régionales moyen-orientales, notamment la protection des chrétiens d'Orient ?*

Deux parties découlent ainsi pour répondre à la problématique principale. La première constitue la partie théorique intitulée 'Le Saint-Siège dans l'ordre mondial', et répartie en deux chapitres : Spécificité du Saint-Siège, et le Saint-Siège dans les forums internationaux. On s'interrogera dans cette partie – suivant une méthodologie narrative théorique – sur la réalité institutionnelle du Saint-Siège, les caractéristiques de ce cas unique dans la communauté internationale, la spécificité de sa diplomatie, la forme de participation près de l'O.N.U., l'activité des

² Nikolas, Kazarian, « Le Saint-Siège et la nouvelle équation du Moyen-Orient une théo-géopolitique au service de la paix », **Diplomatie 83 – Affaires Stratégiques et Relations Internationales**, Novembre – Décembre 2016, p. 58.

organisations catholiques, et enfin la mission du Saint-Siège dans la scène internationale aujourd'hui.

La deuxième partie pratique, intitulée 'Le pouvoir du Saint-Siège dans la protection des chrétiens d'Orient', se divise en deux chapitres : L'ingérence et l'action du Saint-Siège, puis la réussite ou l'échec de la diplomatie vaticane ? Sur ce, on s'interrogera dans cette partie – utilisant la narration puis l'analyse et la déduction – sur les intérêts du Saint-Siège au Moyen-Orient, comment il s'est intervenu pour arrêter la guerre en Syrie, résoudre la crise présidentielle au Liban, et interdire la migration des chrétiens irakiens. Va-t-il réussir ? Eh bien, est-il donc un acteur influent dans la résolution des crises régionales moyen-orientales ?

L'intérêt scientifique de cette recherche réside en un éclairage académique aux chercheurs de l'action du Saint-Siège, s'informant ainsi sur son statut juridique international, sa souveraineté atypique, son extension géopolitique originale, et ses moyens d'intervention pour résoudre les crises moyen-orientales depuis 2012 jusqu'à 2017, notamment la protection des chrétiens en Irak, en Syrie, et au Liban. Par contre, l'intérêt pratique de cette recherche demeure par l'importance de la politique du Saint-Siège pour résoudre les crises – notamment au Moyen-Orient – et pour la pacification des relations internationales en général. En plus, un autre intérêt repose sur la nécessité de s'interroger sur le dynamisme des religions qui constituent des facteurs géopolitiques d'importance dans l'ordre mondial. En fait, la migration des chrétiens d'Orient va escompter le dialogue interreligieux et le pluralisme de la région, afin d'approfondir le choc des civilisations, et inaugurer une nouvelle conception politique du Moyen-Orient vers tout le monde.

Partie 1 : Le Saint-Siège dans l'ordre mondial

Chapitre 1 : Spécificité du Saint-Siège

Section 1 : Tête de l'Église catholique dans le monde

En droit interne de l'Église catholique, le Saint-Siège se définit étant le gouvernement de l'Église constitué par « le Souverain Pontife et la curie romaine³ unie à lui », donc la tête du corps catholique parmi le monde. Il s'agit alors d'élaborer dans ce premier paragraphe la spécificité d'un gouvernement pontifical original, une institution hiérarchique pontificale dont le pape jouit d'un pouvoir considéré « divin ». Par suite, on passe aux « clés religieuses » de gouvernance d'en haut jusqu'à tous les tissus paroissiaux au-delà des frontières étatiques, d'où la possibilité de former un poids géopolitique extraordinaire dans la politique internationale.

Cependant, quels sont les édifices du pouvoir pontifical détenu par le pape ? Et quels sont les outils de gouvernance du Saint-Siège ? Eh bien, ce dernier peut-il constituer et gérer un réel pouvoir public international ?

a) Pouvoir pontifical 'monarchique' qui dépasse le Vatican

Un pouvoir « suprême, plein, immédiat, et universel » a caractérisé le pontife romain tout au long de quelques siècles jusqu'à nos jours, une spécificité qui a été élaborée et maintenue en doctrine dans l'Église catholique par les théologiens et les canonistes. Ainsi, soumises aux vicissitudes de l'histoire, des oppositions et révolutions de l'interne et de l'externe, des traditions nationales, des régimes politiques et socio-économiques jusqu'à la mondialisation et le laïcisme moderne en

³ La curie romaine comprend « la Secrétairerie d'État, Secrétariats, Conseils pontificaux, Congrégations, Tribunaux et autres Instituts ».

Europe, le pouvoir pontifical a pu conserver les principes internes qui le légitimaient⁴. Voici les essentiels caractéristiques du pouvoir de la papauté :

1- Supériorité et pouvoir suprême de juridiction : Le Code de droit canonique (Codex juris canonici) promulgué par Benoît XV en 1917 a tranché sur la question du pouvoir en 4 canons concernant le pontife romain⁵. Encore, le nouveau code promulgué par Jean-Paul II en 1983 a réaffirmé le pouvoir suprême et la supériorité du pape, tête de l'Église Catholique, en 5 canons⁶. Ainsi, en vertu de sa charge comme « successeur de l'apôtre Pierre, Vicaire du Christ et Pasteur de l'Église tout entière sur cette terre », le Pape possède dans l'Église « un pouvoir ordinaire, suprême, plénier, immédiat et universel qu'il peut toujours exercer librement ». Concrètement, le Pape est le chef du Collège des Évêques par le monde, il jouit d'un plein pouvoir de suprême juridiction entier sur l'Église catholique universelle, et une supériorité sur les conciles œcuméniques. En conséquence, il a le « droit d'intervention directe en tout lieu de la catholicité, y compris dans la conduite des diocèses, et un droit de juger en dernier instance et sans appel toutes les causes qui lui sont soumises » ; en exerçant cette compétence indépendamment des autorités temporelles et spirituelles, de tous les pouvoirs civils et de toutes les puissances séculières, princes ou gouvernementales⁷.

2- Chef d'État : Plus encore, la loi fondamentale de l'État de la Cité du Vatican cite que : « Le Souverain Pontife, Souverain de l'État de la Cité du Vatican, possède les pleins pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire (Art 1 § 1). Et la représentation de l'État dans les rapports avec les autres États et sujets du droit international, pour les

⁴ Emile, Poulat, **L'Église c'est un monde**, Editions du CERF, Paris 1986, p. 199.

⁵ Codex Iuris Senior, Code de Droit Canon de 1917, Livre II Des personnes, Titre VII Du pouvoir suprême, Chapitre I Du Pontife Romain, Can. 218-221.

⁶ Code de Droit Canonique latin Bx Jean-Paul II - 25 janvier 1983, Livre II, Deuxième partie, Section I, Chapitre I, Art. 1 Le Pontife Romain, Can.331-335.

⁷ Emile, Poulat, *op. cit.*, p. 200.

relations diplomatiques et pour la conclusion des traités, est réservée au Souverain Pontife, qui l'exerce à travers la Secrétairerie d'État »⁸.

À la primauté spirituelle du pasteur suprême de l'Église catholique s'ajoutait alors la souveraineté d'un chef d'État, dont l'indépendance que les canonistes disent lui appartenir « de droit divin » étant le Vicaire du Christ⁹. En ce sujet, le Pape émérite Benoît XVI a indiqué clairement que « c'est de Dieu que le Pape tient son pouvoir, ce qui suppose qu'il est élu, inspiré, et protégé par lui... Ainsi, la question de la primauté du pape faisait apparaître l'Église comme une institution centraliste, mais c'est Jésus qui a instauré la hiérarchie, et reste le fondement »¹⁰. Pratiquement, c'est parce que le Pape est le Vicaire du Christ, en raison de ce caractère « divin » et la nécessité de séparation entre le temporel et le spirituel, que le Pape Pie XI n'a pas signé les accords de Latran mais son secrétaire d'état Pietro Gasparri¹¹.

Une reformulation du pouvoir pontificale s'est introduite dans le Concile œcuménique Vatican II en admettant la collégialité épiscopale¹², mais sans toucher au pouvoir papal ! Or ce collègue n'a d'autorité « que si l'on conçoit comme uni à son chef le Pontife Romain (...) lequel conserve sa primauté sur tous. Le pape a sur celle-ci un pouvoir plénier, suprême et universel, qu'il peut toujours exercer en toute liberté ».¹³ Sur ce, le pouvoir extensif du pape n'est pas sorti affaibli du dernier

⁸ Jean-Paul II, **Loi fondamentale de l'État de la Cité du Vatican**, État de la Cité du Vatican 2000, Art. 1 et 2.

⁹ Jean, Gaudemet, « Le Vatican Pouvoir politique et autorité religieuse », **Revue Pouvoirs**, n°17 - Le pouvoir dans l'Église, septembre 1981, p. 53, <http://www.revue-pouvoirs.fr/Le-Vatican-Pouvoir-politique-et.html>

¹⁰ Joseph, Ratzinger, **Église, Œcuménisme et Politique**, Tr. Philippe Jordan et Philipp-Ernst Gudenus et Beat Muller, Fayard, France 1987, p.13-14.

¹¹ Jean-Michel, Meurice, **Le vrai pouvoir du Vatican Enquête sur une diplomatie pas comme les autres**, Editions Albin Michel/Arte Editions, 2010, p. 50.

¹² On entend par collégialité épiscopale l'introduction du Synode des Évêques, « une institution permanente établie par le Pape Paul VI, le 15 septembre 1965, en réponse au désir exprimé par les Pères du Concile Vatican II de maintenir vivant l'esprit de collégialité engendré par l'expérience conciliaire ».

¹³ Concile Vatican II, Constitution dogmatique sur l'Église Lumen Gentium, Rome, 21 novembre 1964, Chapitre II La constitution hiérarchique de l'Église et en particulier l'épiscopat, Can. 22 Le collège épiscopal et son chef.

concile, au contraire ce dernier accroît la centralisation romaine. Davantage dans une même voie, Vatican II a confirmé l'infaillibilité du pape – son pouvoir magistère – s'agissant de la définition « ex cathedra » d'une doctrine de foi ou de la morale. Précisément, le Code de Droit Canonique a appelé les membres de l'Église à adhérer toujours avec « soumission religieuse de la volonté et de l'intelligence à une doctrine que le Pontife Suprême ou le Collège des Évêques énonce en matière de foi ou de mœurs »¹⁴.

S'ajoute aussi au pouvoir suprême de « droit divin », au pouvoir législatif, exécutif et judiciaire, à la primauté et l'infaillibilité, la nomination des cardinaux dont la tâche la plus importante est l'élection du pape suivant. Cette fonction reste entièrement dans les mains du pape qui peut alors exercer une influence sur l'élection de son successeur¹⁵.

Ainsi, pour exécuter tout ce pouvoir, le pape réalise sa tâche en disposant d'un outil majeur, un support institutionnel de gouvernement pontifical, c'est la curie romaine qui, unie à lui, constitue le Saint-Siège¹⁶.

3- Pouvoir de nomination : Ce gouvernement suprême qui dirige l'Église catholique, est défini par le Code de droit canonique de 1983 : « La Curie Romaine dont le Pontife Suprême se sert habituellement pour traiter les affaires de l'Église tout entière, et qui accomplit sa fonction en son nom et sous son autorité pour le bien et le service des églises, comprend la Secrétairerie d'État, Secrétariats, Conseils pontificaux, Congrégations, Tribunaux et autres Instituts »¹⁷.

¹⁴ Code de Droit Canonique latin, *Op. cit.*, Livre III La fonction d'enseignement de l'Église, Introduction, Can. 752.

¹⁵ Theodoros, Koutroubas, « L'action politique et diplomatique de Saint-Siège au Moyen-Orient durant la période 1978-1992 », Thèse de Doctorat en Sciences Politiques, **Université Catholique De Louvain, Faculté des Sciences Economiques Sociales et Politiques**, Belgique 2006, p. 73.

¹⁶ Jean-Louis, Tauran, « Pourquoi une diplomatie pontificale ? », **Cairn.info**, Ed. Cerf, n°239, 2006/2, p. 9-18, <https://www.cairn.info/revue-d-ethique-et-de-theologie-morale-2006-2-page-9.htm>

¹⁷ Code de Droit Canonique latin, *Op. cit.*, Livre II Le peuple de Dieu, Deuxième partie La constitution hiérarchique de l'Église, Section I L'autorité suprême de l'Église, Chapitre IV La curie romaine, Can. 360.

De même, « le pape conserve seul le droit de nommer les membres de tous les dicastères de la curie romaine, et renouveler leurs mandats pour aussi longtemps que bon lui semble, et peut ne pas accepter la démission pour limite d'âge des chefs des dicastères... »¹⁸. En conclusion, il paraît que toute la curie romaine serve et exécute les décisions du pape qui est informé des situations des églises afin d'en prendre les bonnes directives. Mais en effet, la pratique du secret qui règle les procédures décisionnelles aboutit parfois à une gouvernance exécutive de la curie qui exclue le pape, surtout en ce qui concerne les petites tâches, les détails, ou les questions qui relèvent du quotidien ; et nous rencontrons lui donner de fausses informations non vérifiées. Adéquatement, le pape ne peut jamais contrôler la structure exécutive, et parfois il n'obtient pas une pleine collaboration de la Secrétairerie d'État ou des dicastères, etc. et se trouve ainsi isolé en raison des contradictions d'opinions. Une tension frappante entre le pape et ses collaborateurs a pris son apogée avec Pie XII, qui n'a plus nommé un secrétaire d'état en 1944, lui-même il travaillait comme secrétaire d'état¹⁹.

Ainsi, l'énormité de la tâche du pape comme tête de l'Église catholique internationale aujourd'hui, dans une rapidité d'un monde mondialisé, dépasse les forces d'un seul homme et sa capacité. Il est alors dépendant nécessairement de ces conseillers et de la curie romaine. Mais il faut souligner dans ce cadre que ces collaborateurs ne lui sont pas imposés, puisqu'il peut choisir ceux qui reflètent sa vision de direction durant son règne de la papauté²⁰.

En conclusion, le Souverain Pontife qui se caractérise par son extrême longévité, jouit d'un très grand pouvoir dans sa politique intérieure dans l'Église catholique. Il est chef d'État en détenant tous les pouvoirs qui en est lui-même la source, et le

¹⁸ Theodoros, Koutroubas, *Op. cit.*, p. 74-75.

¹⁹ Pie XII a déclaré : « Je ne veux pas des collaborateurs, je ne veux que des exécutants ». Et après la mort de son secrétaire d'état Cardinal Luigi Maglione en 1944 il ne nomma pas de successeur, lui-même travaillait comme secrétaire d'état. Il fallut attendre jusqu'à 1958 avec Jean XXIII pour que soit nommé un nouveau secrétaire d'état.

²⁰ Theodoros, Koutroubas, *Op. cit.*, p. 84.

pasteur universel de plus d'un milliard de fidèles catholiques répartis sur les 5 continents, dépassant alors les murs du Vatican et les frontières des pays. Il est leur président spirituel « puisqu'il est le représentant du Christ, portant sur la terre la clé du Royaume donné par Jésus à l'apôtre Pierre »²¹. Sur ce, il doit assurer et protéger la transmission de la foi orthodoxe ; et demeure alors « le principe perpétuel et visible et le fondement de l'unité qui lie entre eux soit les évêques, soit la multitude des fidèles »²².

Élu par un collège de cardinaux électeurs, il ne cherche le consentement d'aucun parlement, ni des fidèles, ni d'aucun cardinal électeur. Au contraire, il peut influencer le choix de son successeur par la nomination de nouveaux cardinaux. En un mot, le Saint-Siège sur lequel le pape est la tête, est une monarchie absolue de droit « divin », où le pape est le seul souverain, sans aucune démocratie²³.

Reste que la succession des papes constituent « une rupture de style mais pas de fond » comme en est le cas souvent pour les pays. Certainement la personnalité de chaque pape influence son règne ; or le pape Jean-Paul II a essayé de « transformer le caractère centralisé et pyramidal du pouvoir papal en popularisant le centralisme romain » par ses voyages qui ont atteint plus de 170 visites dans 129 pays. Par contre, le pape Ratzinger était le garde de la doctrine théologique et dogmatique²⁴. Enfin l'arrivée du pape François apparaît un pontificat de miséricorde et plus de sortie d'une église miséricordieuse vers le monde, avec une révolution de communication pacificatrice. Plus encore, le pape a créé un nouveau collège de 8 cardinaux (connu par le "C8", et le "C9" après l'entrée du Secrétaire d'État en 2014) en but de réformer la curie, puis un nouveau dicastère pour les laïcs et les familles, etc. Et il effectue plusieurs gestes forts sur le niveau international, avec « une nouvelle façon

²¹ بول بوبار، الفاتيكان عاصمة الكتلة في العالم، ترجمة: أنطوان إ. الهاشم، منشورات عويدات، بيروت، 1996، ص. 43.

²² Concile Vatican II, Constitution dogmatique sur l'Église Lumen Gentium, *Op. cit.*, n. 23.

²³ Jean-Baptiste, Noe, « Géopolitique du Vatican, la volonté de l'influence », *Op. cit.*

²⁴ Theodoros, Koutroubas, *Op. cit.*, p. 107.

d'aborder la mission diplomatique et spirituelle »²⁵, à élaborer après. Maintenant, quels sont les outils de gouvernance papale ?

b) Outils de gouverner le monde catholique

Quatre clés renforcent la gérance du Saint-Siège de toute l'Église catholique parmi le monde. Ces outils sont : la succession apostolique et le pouvoir d'ordination ; le pouvoir de juridiction ; le principe d'obéissance et de soumission ; et enfin un contrôle socio-économique.

1- Succession apostolique et pouvoir d'ordination : L'outil majeur de gouvernance se tient dans la succession apostolique, la nomination des évêques et l'ordination des prêtres, présumés dirigeants exécutifs de l'Église. Or dans la conception ecclésiale catholique, contrairement au principe du régime parlementaire démocratique où le pouvoir est délégué par la majorité des électeurs, les évêques et les prêtres « ne sont pas investies d'en-bas du pouvoir par la force avec laquelle ils exercent leur diaconie, mais d'en-haut, à travers le sacrement de l'Ordre et la mission canonique »²⁶.

En réalité c'est le Pape avec ses conseillers qui nomment librement tous les évêques suivant le droit canonique²⁷, sauf deux exceptions²⁸. Mais en tout cas, l'élection des évêques doit être vérifiée et confirmée par le Pape. Élus, ils doivent « prêter serment de fidélité au Siège Apostolique », et à leur tour ils peuvent alors ordonner des prêtres. Encore, le Vatican exerce une influence sur l'élection des supérieurs

²⁵ Dossier, « Le Pape François et la nouvelle stratégie médiatique du Vatican », Observatoire des Journalistes et de l'Information Médiatique, <https://www.ojim.fr/dossier-le-pape-francois-et-la-nouvelle-strategie-mediatique-du-vatican/>

²⁶ Theodoros, Koutroubas, *Op. cit.*, p. 54.

²⁷ Codex Iuris Senior, *Op. cit.*, canon 329, § 2.

²⁸ Dans les églises orientales unies à Rome, les évêques sont d'habitude élus par le synode patriarcal. Et plusieurs diocèses de l'église latine désignent leur évêque par le chapitre cathédral ; mais toujours avec l'assentiment du Saint-Siège.

généraux des ordres et institutions de vie consacrée, surtout ceux qui sont soumis juridiquement au Saint-Siège, de façon que ce dernier puisse protéger ses intérêts spirituels et temporels, et la loyauté de l'ensemble du clergé. Un exemple frappant s'est vu en été 2017 au Liban, avec l'ordre mariamite maronite. En effet, le Saint-Siège – suite à un cas de corruption – a lui-même choisi les supérieurs généraux de l'ordre, sans aucune élection intérieure comme était l'habitude.

On se situe alors devant un cléricalisme monarchique, des évêques et des supérieurs généraux, etc. qui constituent des clés de pouvoir parmi le monde, une institution dont les membres sont de plusieurs nationalités et agissent sous la direction directe du Saint-Siège²⁹. Concrètement, le dernier Annuaire statistique de l'Église mis à jour au 31 décembre 2015, compte « 5.304 évêques, 415.656 prêtres, 45.255 diacres permanents, 54.229 religieux non prêtres, et 670.320 religieuses »³⁰.

Cependant, il est intéressant de savoir dans le cadre des relations internationales que le principe de la libre nomination des évêques se heurte parfois à des régimes politiques. Le cas du régime totalitaire de la République populaire de Chine est typique. Or pour maintenir le pouvoir du régime, les autorités chinoises ont décidé en 1950 que les évêques soient élus par le clergé du diocèse, en essayant de couper la relation entre l'église nationale et le Saint-Siège. Par contre, ce dernier ne renoncera jamais à son droit d'élire les évêques puisque le principe constitue un « fondement de l'indépendance et de l'unité de l'Église universelle »³¹. En fait l'Église demande une loyauté première au pape et « une véritable liberté religieuse », alors que Pékin demande aux croyants catholiques la seule loyauté au gouvernement

²⁹ Olivier, Bobineau, **L'empire des papes une sociologie du pouvoir dans l'église**, CNRS Editions, Paris 2013, p. 161.

³⁰ Agence Fides, « Statistiques de l'Eglise dans le monde 2017 », Conférence des évêques de France, le 20/10/2017, <http://eglise.catholique.fr/vatican/statistiques-de-leglise-dans-le-monde-2017/>

³¹ Jean-Louis, Harouel, « Comment on devient évêque », **Revue Pouvoirs**, n°17 - Le pouvoir dans l'Église, septembre 1981, p. 111-118, <https://revue-pouvoirs.fr/Comment-on-devient-eveque.html>

sans adopter des pratiques venues de l'extérieur et parfois qui contredisent les valeurs nationales. En réalité, le régime ne craint pas seulement un simple conflit de loyauté, mais que le catholicisme ne devienne une force d'opposition et de révolution interne, à l'instar de l'exemple de la Pologne entre 1945 et 1989. Le parti communiste cherche une stabilité politique et une non-ingérence dans ses affaires internes. Sur ce, on trouve aujourd'hui 3 sortes d'évêques à Pékin : des évêques approuvés par le Saint-Siège et Pékin, des évêques « clandestins » approuvés par le Saint-Siège et ordonnés en secret, et des évêques « illégitimes » soutenus par le pouvoir chinois³².

Pour en conclure le premier point de gouvernance du monde catholique, le pape émérite Benoît XVI a affirmé rigidement que les évêques qui dirigent l'Église doivent le faire « en convergence vers l'unique catholicité, dont l'organe central de l'union de communion est l'évêque de Rome, le pape »³³.

2- Pouvoir de juridiction : Le second outil de gouvernance qui constitue un édifice dans l'ensemble, est le pouvoir de juridiction du Saint-Siège qui veille au gouvernement, à l'administration et à la discipline de l'Église catholique.

Vue la primauté du pape et alors de l'église de Rome qui préside les autres églises, une conséquence juridique s'est établit : « le siège du bienheureux apôtre Pierre a le droit de juger de toute église et que personne n'a le droit de juger son jugement, étant donné qu'on peut en appeler à lui de n'importe quelle partie du monde, mais que personne n'a le droit d'en appeler de ses décisions »³⁴.

De ce fait, le statut général de l'Église jouit d'un régime juridique qui règle les relations avec les églises nationales – où Rome est l'instance d'appel pour toutes les autres églises à travers trois tribunaux ecclésiastiques (la Pénitencerie apostolique,

³² Raphaël, McFeat, « Les relations entre le Saint-Siège et la République populaire de Chine », **Cairn.info**, 2014/2, <https://www.cairn.info/publications-de-McFeat-Rapha%C3%AB1--118357.htm>

³³ Joseph, Ratzinger, *Op. cit.*, p. 80.

³⁴ Olivier, Bobineau, *Op. cit.*, p. 94.

le tribunal suprême de la Signature apostolique, le tribunal de la Rote romaine) – et un régime qui règle leurs relations avec les États. Ce dernier se résume par : « la reconnaissance de la personnalité juridique civile de l'Église ou d'institutions ecclésiastiques, le libre exercice de la juridiction ecclésiastique, la liberté de culte, le service militaire des membres du clergé, les écoles et universités catholiques, l'enseignement de la religion dans les écoles publiques, l'assistance religieuse aux membres des forces armées, le traitement fiscal des institutions ecclésiastiques et de leurs activités, les biens culturels, l'attribution des effets civils au mariage canonique... »³⁵.

3- Principe d'obéissance et de soumission : Le troisième outil est le principe d'obéissance et de soumission. En fait, les chrétiens catholiques doivent « accepter l'avis donné par leurs évêques au nom de Jésus-Christ en matière de foi et de morale, et y adhérer avec un respect religieux »³⁶. De là, on comprend qu'« obéir à Dieu signifie obéir à l'église, et cela signifie obéir au pape... ». Une soumission découle ainsi pour la hiérarchie : d'abord une obéissance au pape, puis aux évêques dans les diocèses, jusqu'aux prêtres dans les paroisses, et même aux responsables dans les communautés³⁷.

Dans ce cadre, un texte du Concile Vatican II affirme que : « l'Église est vraiment présente en tous les légitimes groupements locaux fidèles qui, unis à leurs pasteurs, reçoivent... le nom d'églises ». Alors la légitimité d'une communauté est liée indiscutablement à l'obéissance et l'unité avec le pasteur³⁸. Et cette obéissance paraît une clé nécessaire de la sanctification des croyants. En ce point, un récent exemple concret se présente dans le diocèse d'Ahiara au sud-est du Nigeria, où « le Pape a adressé une mise en garde sans appel aux prêtres qui refusent depuis 2012 la nomination de leur évêque en raison de son appartenance ethnique ». Sur ce, le pape

³⁵ Jean-Louis, Tauran, « Pourquoi une diplomatie pontificale ? », *Op. cit.*, p. 9-18.

³⁶ Concile Vatican II, Constitution dogmatique sur l'Église *Lumen Gentium*, *Op. cit.*, n. 25.

³⁷ Olivier, Bobineau, *Op. cit.*, p. 212.

³⁸ Joseph, Ratzinger, *Op. cit.*, p. 20.

leur a donné un mois « pour demander pardon, sans quoi ils seront déçus de leur ministère »³⁹.

Mais sans considérer l'Église une quelconque institution ou une organisation hiérarchique, le pape émérite évoque une nouvelle conception de cette soumission, puisque « nous sommes nous-mêmes l'église, c'est l'image du corps mystique du Christ ». Cette obéissance doit être en fait une communion qui n'est pas extérieure de type organisationnel, mais « une grâce intérieure ». La doctrine chrétienne admette que « l'Église n'est pas un appareil, ni une simple institution, mais une personne ». C'est une notion « d'Église antihiérarchique de type révolutionnaire », fruit de « l'idée d'une Église de l'amour ». Mais en tout cas, cette communion – fruit de l'obéissance des fidèles de différents pays – déborde les frontières politiques et sociales des pays, et crée une coresponsabilité et une sorte d'unité qui rassemble plus d'un milliard de personnes⁴⁰. Concrètement, la profession de la foi, les actes de culte ou des sacrements, la doctrine théologique, la communication entre les autorités religieuses et les fidèles... tombent toutes hors la compétence des États⁴¹.

De ce fait, cette ingérence mixte entre ce qui relève du spirituel et du temporel, assure aux autorités religieuses de contrôler une grande marge de la vie temporelle. En effet, un pouvoir moral indirect régit le comportement dans la vie publique et politique, et les affaires humaines⁴².

4- Contrôle socio-économique : S'ajoute aussi un contrôle socio-économique, qui constitue un quatrième outil de gouvernance du monde catholique. En effet, l'ensemble du clergé, leurs institutions et leurs ordres, leurs hôpitaux, leurs réseaux

³⁹ Radio Vatican, « Fermeté du Pape envers un diocèse rebelle au Nigeria », Radio Vatican, le 10/06/2017, 18:38,

http://fr.radiovaticana.va/news/2017/06/10/fermet%C3%A9_du_pape_envers_un_dioc%C3%A8se_rebelle_au_nigeria/1318281

⁴⁰ Joseph, Ratzinger, *Op. cit.*, p. 12; 20-22; 34-35.

⁴¹ Habib, Khalaf, « L'Église catholique et la politique », Mémoire de Licence, **Université La Sagesse, agrégée à l'Université Pontificale Du Latran à Rome**, Juin 2009, p. 18.

⁴² Emile, Poulat, *Op. cit.*, p. 205-206.

scolaires du jardin d'enfants jusqu'aux universités catholiques, leurs réseaux de presse et d'édition, leurs organisations catholiques internationales et leur présence dans la vie sociale et économique et politique des États puis dans les forums internationaux... tout ce « large spectre a son infrarouge et son ultraviolet qui échappe à la vue »⁴³, d'où émerge un grand pouvoir socio-économique. Or sur le plan social et culturel, un contrôle théologique et social se diffuse dans l'Église, à travers l'enseignement dogmatique, théologique, spirituel et moral, et influe donc toutes les activités humaines et la mentalité, et s'étend en dépassant les catholiques pour atteindre l'ensemble de la famille humaine « où se heurtent catéchisme et laïcité ». Cet aspect social est appuyé par une puissante communication des églises locales partout dans le monde, essentiellement celle de Rome où le Saint-Siège dispose six départements pour gérer ce service : « une agence de presse, un centre de télévision, Radio Vatican qui diffuse dans le monde entier, un journal historique intitulé l'Osservatore Romano, un site internet et un Conseil Pontifical pour les communications sociales »⁴⁴.

Sur ce, tout croyant doit trouver la voie sociale inhérente à sa foi, de sorte que chacun va paraître s'engager dans deux citoyennetés, celle de son pays et celle de sa foi, le Saint-Siège.

Par contre, dans le domaine économique on remarque que le Vatican bénéficie de son statut comme centre du monde catholique, en recevant les dons et les offrandes données par les catholiques et d'autres hommes de bonne volonté. Ainsi, à côté des entrées financières et les revenus touristiques des visiteurs de la Cité du Vatican, l'un des plus importantes ressources financières est récolté par la pratique du « Denier de Saint-Pierre »⁴⁵ signe de communion avec la Papauté. En cela, le centre

⁴³ Emile, Poulat, *Op. cit.*, p. 197-198.

⁴⁴ Dossier, « Le Pape François et la nouvelle stratégie médiatique du Vatican », *Op. cit.*

⁴⁵ « Quête organisée chaque année autour du jour de la fête des saints Pierre et Paul, le 29 juin, pour recevoir les offrandes des fidèles au Saint-Père, destinées aux œuvres ecclésiales, au soutien des activités du Saint-Siège, aux initiatives humanitaires et aux actions de promotion sociale ».

reçoit de partout, et diffuse aux périphéries. Donc, le Saint-Siège peut gagner davantage en cause de toute détresse qui incombe les catholiques des périphéries⁴⁶. À signaler enfin que l'Église navigue depuis la venue du pape François de plusieurs scandales financiers vers une réorganisation et une réforme économique.

c) Pouvoir international d'une géopolitique originale

Suite à ce panorama de l'autorité de l'Église universelle, son hiérarchie et ses outils de gouvernance, son étendue visible et son infrarouge, le Saint-Siège – constitué du pape et de la curie romaine – détient dans ses mains un pouvoir de poids mondial dû à trois raisons : une présence géopolitique originale, la formation d'une conscience morale dans la politique, et la possibilité de former un pouvoir public international.

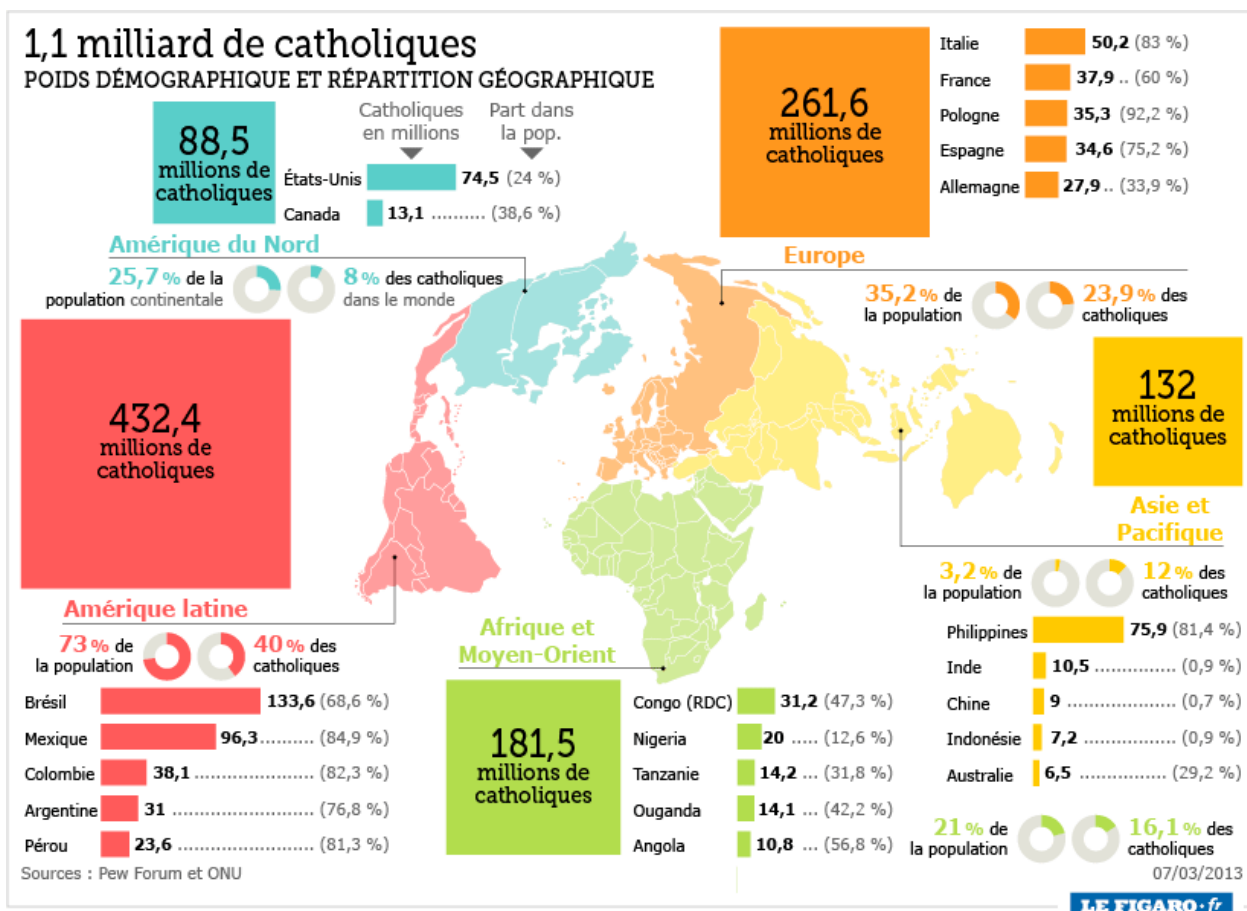
1- Présence géopolitique originale : La première cause de l'ampleur mondiale du Saint-Siège réside par la présence géopolitique originale du catholicisme. En effet, la présence du clergé et des croyants catholiques réparties à peu près sur tous les pays dans tous les continents, leur participation et leur rôle dans la vie politique, sociale et humaine... constituent une naissance d'un groupe qui dépasse les frontières, « une géopolitique originale qui ne s'appuie pas sur un territoire géographiquement délimité, ni sur une population définie » de la manière classique dont les États sont fondés⁴⁷.

Voici une carte⁴⁸ – d'après Pew Forum et O.N.U. – qui montre bien le poids démographique et la répartition géographique des catholiques en 2013.

⁴⁶ Emile, Poulat, *Op. cit.*, p. 28-30.

⁴⁷ Jean-François, Fiorina, « Géopolitique du catholicisme Un pouvoir spirituel au cœur de la mondialisation », **CLES**, Note hebdomadaire n°95, le 7 février 2013, <http://notes-geopolitiques.com/wp-content/uploads/2013/02/CLES95.pdf>

⁴⁸ Pew Forum et ONU, « 1.1 milliard de catholiques », Le Figaro.fr, le 07/03/2013, <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/03/08/01016-20130308ARTFIG00346-il-y-a-11-milliards-de-catholiques-dans-le-monde.php>



Dans le cadre de cette géopolitique, le Pape Jean Paul II a affirmé que « les fidèles laïcs ne peuvent absolument pas renoncer à la participation à la politique, à savoir à l'action multiforme, économique, sociale, législative, administrative, culturelle, qui a pour but de promouvoir, organiquement et par les institutions, le bien commun ». En plus, ceux qui se disent chrétiens catholiques doivent « faire preuve d'honnêteté vis-à-vis d'eux-mêmes et avec la communauté des croyants » ; et agir authentiquement dans leurs comportements, décisions et moyens selon la foi et les valeurs morales chrétiennes, surtout dans le domaine public politique. Donc, les politiciens et les responsables chrétiens sont appelés à diffuser un bon témoignage en dévoilant la vérité d'une charité chrétienne et en servant le seul bien commun et l'intérêt de la communauté. Delà, le croyant ne peut pas séparer entre les principes

de sa foi et ses attitudes ou la manière de son engagement dans la vie politique, sociale ou économique⁴⁹.

2- Former une conscience morale dans la politique : Eh bien, l'Église n'essaye jamais d'éliminer ou de diriger la liberté d'opinion politique et l'autonomie des politiciens catholiques, ni exercer solennellement un poids politique par l'intervention du clergé à travers les citoyens catholiques, mais le but est de former une conscience morale qui seule serve le bien commun, la dignité humaine et la « promotion intégrale de la personne »⁵⁰. De ce fait, l'Église refuse toute ingérence dans les affaires politiques des nations, mais refuse de même que les catholiques aient deux vies séparées qui se contredisent : l'une spirituelle et l'autre séculière.

Dans un discours du Pape émérite Benoît XVI en 2006, il insiste que « la religion ne soit pas un sentiment individuel au seul domaine privé, mais une présence communautaire publique ». Et il affirme alors « la nécessité d'une saine laïcité qui n'exclue pas Dieu, et reconnaisse pour l'Église le droit de se prononcer sur les problèmes et litiges moraux, sociaux et humanitaires qui interpellent la conscience et la paix »⁵¹.

En réalité, c'est le principe de subsidiarité qui régit la relation entre le Saint-Siège et les États, selon lequel « une société d'ordre supérieur ne doit pas intervenir dans la vie interne d'une société de rang inférieur en lui enlevant ses compétences, mais elle doit plutôt la soutenir en cas de nécessité et l'aider à coordonner son action avec les autres éléments de la société (Jean Paul II, Centésimus annus, 1991) »⁵².

⁴⁹ Habib, Khalaf, *Op. cit.*, p. 18; 35-36.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 36.

⁵¹ Benoît XVI, « La laïcité et les laïcités », discours du pape au 56e congrès national de l'Union des Juristes catholiques Italiens, Libreria Editrice Vaticana, le 09/12/2006, https://w2.vatican.va/content/benedict-xvi/fr/speeches/2006/december/documents/hf_ben_xvi_spe_20061209_giuristi-cattolici.html

⁵² Habib, Khalaf, *Op. cit.*, p. 31.

Par contre, l'Église considère qu'une marginalisation politique du christianisme constitue un dépassement de l'autorité civile du salut public et d'un service authentique du bien commun, qui tient enfin ces principes de la moralité chrétienne. Plus profondément, si l'autorité civile est au service du peuple, alors le pouvoir de celle-ci « vient de l'ordre moral qui trouve nécessairement son origine en Dieu ». Et en cas de violence des droits fondamentaux humains, l'Église doit alors porter un jugement moral, même dans le domaine pur politique⁵³.

3- Possibilité de former un pouvoir public international : En résumé, même si le Saint-Siège ne dispose d'aucune force militaire puissante, ni une armée, en revanche il possède une armée humanitaire transnationale et originaire qui ne caractérise aucun État au monde.

Mais le plus dangereux c'est que le « Vatican touche les générations à venir selon le principe de 'Smart Power' défini par Joseph Nye »⁵⁴. En fait, l'Église dirige plus que « 217.000 instituts scolaires et universitaires », ce qui crée une formation intellectuelle visée pour la jeunesse, sans y compter le nombre des jeunes non chrétiens qui y participent. À côté de ce spectre scolaire, se joint les services de santé (5.158 hôpitaux, 15.679 maisons de retraite, etc.) les ONG et les OIC, la presse et la communication de l'Église... pour former un pouvoir public international d'une manière implicite, un réseau d'action et une influence géographique originaire et exceptionnelle, dont le Saint-Siège reste le centre.

En conclusion d'analyse, toute cette puissance mondiale se heurte devant son hétérogénéité personnelle et subjective. Or le chef du Saint-Siège n'est pas un chef d'orchestre avec une baguette magique, et les catholiques ne sont non plus un troupeau aveugle obéissant.

⁵³ Habib, Khalaf, *Op. cit.*, p. 39-42.

⁵⁴ Jean-Baptiste, Noe, « Géopolitique du Vatican, la volonté de l'influence », *Op. cit.*

En cela réside la faiblesse et la force d'une géopolitique de l'Église universelle. Cette diversité internationale qui constitue une richesse se heurte par l'hétérogénéité des communautés, les intérêts personnels, les chrétiens qui se voient loin du message catholique dans leur situation, les partis chrétiens qui se confrontent, et enfin ceux qui séparent leur vie spirituelle de la politique.

Par contre, la force de cette géopolitique originaire se voit quand l'Église montre une homogénéité et une conception unitaire vis-à-vis d'une situation quelconque. Il faut alors avoir une conciliation et adapter les relations entre l'Église-autorité et les catholiques des églises nationales, entre la politique de l'Église globale et les besoins des citoyens-fidèles parmi le monde, en but de créer un réel pouvoir public international⁵⁵.

Pour conclure la première section, on dit Saint-Siège ou Église pour « définir un monde en un mot ». Le monde catholique paraît comme un État spécifique. C'est un « État témoin d'un long passé historique, la plus ancienne des institutions internationales » ; un organisme clos qui ne tire sa légitimité que de lui-même. Reposant sur le pouvoir « divin » du pape – une monarchie pontificale – le système du cléricalisme hiérarchique essaye de maîtriser une population répartie dans les cinq continents, et de faire entendre sa voix et constituer un poids dans l'ordre mondial⁵⁶.

Ainsi malgré les contraintes internes, tensions, conflits ou jeux de pouvoir entre les acteurs, reste que le Saint-Siège – due à son identité spécifique – intervient activement sur la scène internationale agissant « au nom d'une communauté culturelle transnationale »⁵⁷. Passons cependant à étudier cette identité spécifique !

⁵⁵ Jean-François, Fiorina, *Op. cit.*

⁵⁶ Emile, Poulat, *Op. cit.*, p. 196.

⁵⁷ Theodoros, Koutroubas, *Op. cit.*, p. 55.

Section 2 : État ou organisation non gouvernementale ?

Après la disparition des États pontificaux en 1870, il fallait attendre les négociations entre le Saint-Siège et l'Italie, finies le 11 février 1929 à signer les accords de Latran par le secrétaire d'état le Cardinal Pietro Gasparri et le premier ministre italien Monsieur le Chevalier Benito Mussolini, au nom de « Sa Sainteté le Souverain Pontife Pie XI et sa Majesté Victor-Emmanuel III, Roi d'Italie ». En conséquence, le Saint-Siège a pu assurer sa souveraineté et son indépendance dues à la reconnaissance de sa personnalité juridique internationale. Bien que le Saint-Siège ne soit pas un simple État ordinaire, ni une organisation gouvernementale internationale. Sur ce, en quoi repose sa souveraineté atypique ? Quelles sont les caractéristiques de ce cas unique dans la communauté internationale ? Et alors la spécificité de sa diplomatie pastorale ?

a) Souveraineté non étatique

Deux idées essentielles sont à dévoiler ici pour montrer la souveraineté atypique du Saint-Siège : un espace terrestre symbolique, et la reconnaissance de la souveraineté du pape.

1- Un espace terrestre symbolique : L'avant-propos du Traité reconnaît que le Saint-Siège et l'Italie se sont mis d'accord « conformément à la justice et à la dignité des deux Parties d'assurer de façon stable au Saint Siège une condition de fait et de droit qui lui garantisse une indépendance absolue pour l'accomplissement de sa haute mission dans le monde { ... }. Pour assurer au Saint-Siège une indépendance absolue et visible devant lui garantir une souveraineté indiscutable aussi dans le domaine international, s'est imposée la nécessité de constituer, avec des modalités

particulières, la Cité du Vatican, en reconnaissant au Saint Siège, sur celle-ci, la pleine propriété et le pouvoir et la juridiction souverains, exclusifs et absolus »⁵⁸.

Le jour même de la signature, le pape Pie XI a proclamé au clergé de Rome qu'il a demandé juste le nécessaire puisque la souveraineté d'un territoire est une condition incontournable reconnue conventionnellement en but d'obtenir une personnalité juridique internationale. Un petit territoire est suffisant pour que la souveraineté demeure. Alors le pape a accepté de renoncer à plusieurs vastes territoires, en admettant que la Cité du Vatican qui compte 44 hectares seulement jouit d'une souveraineté complète et d'une valeur spécifique qui libère le pape de toute ingérence des autorités étrangères⁵⁹. Ainsi, ce « petit coin de terre » correspond à l'aspiration papale consciente que la restitution de l'ancien pouvoir temporel devient « irréaliste à la lumière du progrès et des révolutions mondiales »⁶⁰.

Dans la même voie, le Pape Jean-Paul II a mentionné dans son premier discours aux Nations Unies en 1979 que le Vatican « n'est pas un État comme les autres, mais le support d'une institution spirituelle qui n'a pas d'intérêt propre à défendre, mais ceux qui sont communs aux hommes et aux croyants, où qu'ils se trouvent »⁶¹.

En résumé, la fonction territoriale a glissé d'un pouvoir temporel matériel vers un espace terrestre symbolique qui assure le minimum d'enracinement d'une souveraineté pour déployer la mission spirituelle⁶². Cet espace est défini par le cardinal Mgr Agostino Casaroli comme une « condition psychologique plus que

⁵⁸ Traité entre le Saint-Siège et l'Italie, Rome, 11 février 1929, Avant-propos.

⁵⁹ بول بوبار، مرجع سابق، ص. 36.

⁶⁰ Theodoros, Koutroubas, *Op. cit.*, p. 69.

⁶¹ André, Dupuy, **Jean-Paul II et les enjeux de la diplomatie pontificale Recueil de textes (1978-2003)**, Conseil Pontifical Justice & Paix – Cité du Vatican, & The Path to Peace Foundation, New York City 2004, p. 24.

⁶² Jean-Michel, Meurice, *Op. cit.*, p. 12-13.

juridique » de la souveraineté du Saint-Siège⁶³. En fait, l'État de la cité du Vatican ne correspond pas à l'émergence d'une nation. Nul n'est membre selon le « jus sanguinis » ou le « jus soli », seul le « jus officii » régit l'appartenance. Les citoyens sont seulement les servants travailleurs dans l'Église, et une petite partie seulement reste dans l'État de la Cité du Vatican. À ses frontières, les visiteurs n'exigent pas de passeport pour en dépasser. C'est au gouvernement italien alors d'en garantir l'intégrité territoriale. En revanche, à travers ce petit coin le Saint-Siège possède un statut « sui generis » dans le droit international⁶⁴.

2- Reconnaissance de la souveraineté du pape : D'abord il ne faut pas confondre entre le Saint-Siège et l'État de la cité du Vatican. Le Cardinal Jean-Louis Tauran explique que « le Saint-Siège n'est pas l'État de la Cité du Vatican. Il s'agit plutôt de la personnification juridique du ministère de communion du pape, un statut que l'histoire lui a toujours garanti : « la Papauté », centre d'unité et de communion pour les églises locales »⁶⁵.

Alors le fondement de la personnalité juridique du Saint-Siège est basé sur la reconnaissance internationale d'une complète souveraineté spirituelle et temporelle du pape. Ce n'est ni à l'Église universelle, ni à l'État de la Cité du Vatican qu'est reconnue la souveraineté, mais à la papauté. L'article 2 du Traité cite que : « L'Italie reconnaît la souveraineté du Saint-Siège dans le domaine international comme attribut inhérent à sa nature, en conformité à sa tradition ».

En réalité, le Saint-Siège a défendu le droit canonique qui admette que « L'Église catholique et le Siège-Apostolique sont des personnes morales de droit divin (c. 100 du code 1917, devenu c. 113 § 1 du code 1983). Ce sont des personnes juridiques

⁶³ Charbel, Geagea, « La diplomatie du Saint-Siège après Vatican 2 », Mémoire de Licence, **Université La Sagesse, agrégée à l'Université Pontificale Du Latran à Rome**, Juin 2010, p. 10.

⁶⁴ Jean-Michel, Meurice, *Op. cit.*, p.13.

⁶⁵ Jean-Louis, Tauran, « Le Saint-Siège et la Terre sainte », **Institut Catholique de Paris, Cairn. Info**, n° 119, 2011/3, p. 93-102, <https://www.cairn.info/revue-transversalites-2011-3-page-93.htm>

ayant un droit inné d'acquérir, posséder, administrer, et aliéner (c. 1954 § 1, devenu 1254)⁶⁶.

Plus encore, avant et après les accords de Latran, le Saint-Siège a toujours joui du droit de légation actif et passif lié à la souveraineté spirituelle du pape comme chef de l'Église catholique, qu'à une souveraineté territoriale comme en est le cas pour tous les États ordinaires⁶⁷. En conclusion, le Saint-Siège n'est pas souverain en tant qu'État souverain, ni en tant qu'un organe de la souveraineté et l'indépendance de l'Église, mais en tant qu'institution suprême de la Papauté, qui jouit d'un « droit divin », et alors d'une « complète souveraineté spirituelle ». C'est pourquoi on le nomme le « Souverain Pontife », et on lui a donné la plénitude des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire dans le Vatican⁶⁸.

Sur ce, le droit international reconnaît le Saint-Siège et l'État de la Cité du Vatican ensemble, le premier étant une institution religieuse spirituelle, et la deuxième étant une institution temporelle ; le Pontife Romain reste le seul fondement des deux. Eh bien, en cas de signature ou de ratification d'une convention, les relations avec les États... c'est le Saint-Siège qui agit. Par contre, en cas de demander une faveur culturelle privée de l'Unesco par exemple, c'est l'État de la Cité du Vatican qui le fait en tant qu'État qui a ses frontières et ses normes internationales. Seul le pape peut agir en tant qu'autorité temporelle puisqu'il est le chef de l'État, et en tant qu'autorité spirituelle puisqu'il est la tête de l'Église, alors du Saint-Siège⁶⁹. À signaler aussi, que l'État de la Cité du Vatican jouit d'un droit à une protection spéciale depuis que « l'O.N.U. l'a officiellement déclaré "Site du Patrimoine

⁶⁶ Emile, Poulat, *Op. cit.*, p. 192.

⁶⁷ Charbel, Geagea, *Op. cit.*, p. 10.

⁶⁸ Jean, Gaudemet, « Le Vatican Pouvoir politique et autorité religieuse », *Op. cit.*, p. 54.

⁶⁹ إدمون فرحات، الفاتيكان في مبادئه ومعانيه، المطبعة الكاثوليكية ش.م.ل، بيروت 1992، ص. 43.

mondial“ pour son importance culturelle extraordinaire, dont nul autre pays ne bénéficie d’une telle désignation »⁷⁰.

Enfin, il faut signaler que la Constitution Italienne de 1948 a imposé une révision du Traité de Latran, à cause de quelques difficultés de conciliation, suite au changement de régime d’après-guerre en Italie. Le 18 février 1984 le Saint-Siège et la République Italienne ont signé « l’Accord de la Villa Madame » modifiant le Traité de Latran de 1929.

Pour répondre aux litiges entre les deux Parties, aux ingérences, aux intentions des politiciens italiens de se servir du Vatican et du pouvoir spirituel ou de le dominer... et celles des religieux d’intervenir dans la politique du pays, l’article 1 de l’accord affirme la pleine indépendance des deux Parties avec « une collaboration réciproque pour la promotion de l’homme et le bien du pays ».

Mais, les principales modifications du nouvel accord commencent d’abord par la disparition de la « religion catholique comme la seule religion de l’État italien ». Puis, en ce qui concerne la liberté du Saint-Siège pour accomplir sa mission spirituelle, un glissement de vocabulaire se voit. En Latran, « l’Italie assurait à l’église le libre exercice du pouvoir spirituel », mais il s’agit maintenant d’une reconnaissance ». L’autorité italienne ne garantit plus cette liberté, de même elle a éliminé le mot « pouvoir » spirituel. Plus encore, on a laissé la liberté au Saint-Siège de nommer et désigner les évêques, abbés et prélats ayant juridiction territoriale, mais « sous la seule réserve de communiquer aux autorités civiles compétentes les noms des personnes ainsi nommées » (art. 3, al. 2). Enfin, l’article 2, al. 4, du nouvel accord « déclare simplement que la République Italienne reconnaît la signification

⁷⁰ National Geographic Society, **Au cœur du Vatican**, Edition National Geographic France, 2000, p. 15.

spéciale que Rome, siège épiscopal du Souverain Pontife, présente pour la catholicité », éliminant alors le « caractère sacré de la Ville éternelle »⁷¹.

En fait, ce nouvel accord traduit une nouvelle relation entre un État religieux enclavé et un État civil enclavant. Hormis que la souveraineté du Saint-Siège reste indiscutable, mais plutôt reconnu par les États des Nations Unies, même ceux qui n'entretiennent pas de relations diplomatiques bilatérales avec l'État catholique.

b) Cas unique dans la communauté internationale : « État-NGO » ?

D'une souveraineté qui repose sur le siège d'un homme de « droit divin » se convergent plusieurs caractéristiques ou spécificités sur la scène internationale, comme suit : Seule entité religieuse à posséder une personnalité juridique internationale ; citoyenneté fonctionnaire et temporelle ; réseau humanitaire transnational ; et un « État-NGO » ?

1- Seule entité religieuse à posséder une personnalité juridique internationale : En premier lieu, l'Église catholique est la seule parmi toutes les religions et confessions qui possède un « statut d'acteur international ». L'édifice du statut revient à l'organisation hiérarchique ferme et son centre visible jouissant de tous les pouvoirs dans l'Église ; et à une longue tradition qui affirmait son indépendance par rapport aux États et alors qui échappait aux autorités civiles⁷². Sans avoir ni armes, ni ressources matérielles... l'Église catholique a pu conserver depuis longtemps sa présence sur la scène internationale plus que la plupart des acteurs actuels. Ainsi, le Saint-Siège paraît une gouvernance suprême centrale d'une « grande organisation transnationale non gouvernementale » qui dirige les croyants catholiques parmi le monde, et en même temps qui est un sujet de droit égal aux États. Mais sans être une

⁷¹ Jean, Gaudemet, « L'Accord du 16 février 1984 entre l'Italie et le Saint Siège », **Annuaire français de droit international**, volume 30, 1984, p. 209-220, https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1984_num_30_1_2600

⁷² Theodoros, Koutroubas, *Op. cit.*, p. 127.

organisation ou un vrai État au sens classique, le Saint-Siège « constitue un cas unique dans l'histoire des relations internationales » ; un cas qui combine tous les deux concepts, d'où la possibilité de le définir comme un « État-NGO »⁷³.

En réalité, cette entité unique au monde jouit d'une souveraineté internationale et d'une personnalité juridique internationale identiques à celle d'un État, sans l'être vraiment. Or le Saint-Siège est reconnu en droit international du fait que le pape est un souverain de droit « divin » et dirigeant un corps universel pour des buts surnaturels, sans désirer « participer aux compétitions temporelles des États » (Traité de Latran, art. 29). Ce n'est pas alors sur la base de son statut d'État ; en revanche sa personnalité juridique est « originaire, non dérivée, indépendante de toute autorité ou juridiction ». Plus encore, sa personnalité juridique internationale est « antérieure à toute souveraineté territoriale, puisqu'il agit avant 1929 comme un sujet de droit international en concluant des traités internationaux avec un grand nombre d'États, en participant à des conférences internationales, en exerçant des missions d'arbitrage et de médiation, et en entretenant des relations diplomatiques actives et passives »⁷⁴.

2- Citoyenneté fonctionnaire et temporelle : De même, l'État de la Cité du Vatican ne regroupe pas de citoyens, ce n'est pas une société civile avec une citoyenneté vaticane, sauf un petit groupe restreint s'appelant une « communauté de travail temporaire » qui serve l'Église. La plupart sont des habitants à Rome à cause du manque d'espace. Alors le concept de citoyenneté n'est pas une appartenance à un groupe national, mais une reconnaissance d'un statut spécial lié à l'exercice d'une fonction dans l'État de la Cité du Vatican, au service du Saint-Siège. Faute de maternité, personne n'est né au Vatican⁷⁵. Et à l'achèvement du service, la

⁷³ Theodoros, Koutroubas, *Op. cit.*, p. 16.

⁷⁴ André, Dupuy, **Une parole qui compte le Saint-Siège au cœur de la diplomatie multilatérale**, The Path to Peace Foundation, New York City 2003, p. 53.

⁷⁵ Personne n'est né dans le Vatican puisque le mariage des prêtres latins est interdit, et évidemment celui des évêques ou des cardinaux.

citoyenneté tombe immédiatement⁷⁶. Les fonctionnaires obtiennent le passeport de la Cité du Vatican, mais il n'est valable que durant leur fonction ; sa validité s'arrêtera à la retraite, et il est certainement intransmissible de manière héréditaire. Par contre, les nonces apostoliques et tous ceux qui travaillent pour le Saint-Siège hors le territoire de l'État, obtiennent un passeport diplomatique du Vatican.

Ainsi, le Saint-Siège est une entité souveraine qui se distingue des États. Ce n'est pas non plus un « groupe de libération transnationale » puisqu'il ne poursuit pas des objectifs politiques et économiques, plutôt des buts humanitaires, sociaux et spirituels – métaphysiques.

3- Un réseau humanitaire transnational : Cherchant encore son identité dans le droit international, on conclut que c'est un cas qui ressemble en même temps aux organisations internationales par le réseau humanitaire transnational dépassant les frontières et la présence de ses membres dans la plupart des pays, mais sans être encore identique aux organisations internationales. Possédant un territoire qui caractérise la souveraineté étatique, il est « essentiellement distinct de toute organisation internationale, qu'elle soit gouvernementale ou non gouvernementale, même des organisations comme l'ONU, l'UNESCO... qui ne possèdent pas un territoire propre mais ont seulement contracté un accord de siège avec le pays hôte »⁷⁷.

4- Un « État-NGO » ? : En résumé, le Saint-Siège est une entité qui réunit des caractéristiques propres à l'État, et d'autres propres aux organisations internationales, de façon qu'il constitue un cas unique dans la société politique et le droit international. On peut le définir étant un « État-NGO » qui jouit d'une

⁷⁶ بول بوبار، مرجع سابق، ص. 44.

⁷⁷ André, Dupuy, **Une parole qui compte le Saint-Siège au cœur de la diplomatie multilatérale**, *Op. cit.*, p. 53.

influence quasi-invisible au niveau mondial, et constitue cependant un acteur actif dans la communauté internationale, avec certaines spécificités intéressantes.

D'abord, le Saint-Siège possède un réseau humanitaire ou un capital humain incomparable, dont aucune des grandes puissances ne dispose au niveau mondial, de fait qu'il peut influencer parfois les élections dans les pays où ses membres ont une forte présence homogène. Hormis les ambassades et les délégations apostoliques, il dispose d'un « nombre incalculable de paroisses, associations caritatives, institutions éducatives et hospitalières, groupes de discussion spirituelle, ordres monastiques, unions syndicales, mouvements de jeunesse, un travail volontaire de milliers d'hommes et de femmes de tous les pays... », donc un règne invisible à l'œil dans lequel le centre peut contrôler les périphéries et influencer les affaires internes des pays.

Ensuite, la longue histoire, le mysticisme et l'attrait de l'institution papale, soit-on pour ou contre, constituent une voix entendue dans la politique morale internationale. En fait, le pape jouit d'un prestige moral unique sur la tribune internationale, et même dans l'intérieur des pays. Bien au contraire de l'accueil des présidents d'États, ses visites sont reçues non seulement par les présidents et les responsables politiques, mais aussi par les citoyens chrétiens catholiques le considérant leur chef spirituel. Ainsi de suite, sa voix entendue enveloppée d'un prestige incontournable et le réseau mondiale et unique du catholicisme, rendent les lumières des médias internationaux tournées vers le centre du Vatican qui dirige les périphéries chrétiennes, et influence le monde au niveau de la morale politique et le droit international humanitaire⁷⁸.

⁷⁸ Theodoros, Koutroubas, *Op. cit.*, p. 17.

En troisième lieu, le Saint-Siège jouit d'une stabilité politique qui conserve sa continuité historique et temporelle. En fait, cette instance suprême dont le pape est la tête « conçoit sa politique dans la continuité » au contraire des pays où la politique se modifie suivant le changement du régime ou des partis politiques ou bien des acteurs. Or dans le cas du Saint-Siège, « aucun pape n'essaye de rompre avec la politique de son prédécesseur, car la théologie catholique, et la vision du monde de la papauté ne s'inscrivent pas dans la rupture, mais dans la transmission ». En réalité, cette stabilité provient du « caractère indubitable et sacré de l'Évangile, des dogmes et du dépôt de foi ». Delà, la politique des papes s'inscrit dans la continuité, un changement de style peut-être, de caractère, des inflexions et des modulations, mais pas un changement de fond. C'est ce qui explique bien « la stabilité remarquable d'un État qui existe depuis plus que 2000 ans, qui a traversé des tempêtes très dures, et qui a triomphé de tous ses ennemis ; comme, au XX^{ème} siècle, les idéologies nazies et marxistes »⁷⁹.

Enfin et en raison de la spécificité de l' « État-NGO », les ambassadeurs des États sont accrédités auprès du Saint-Siège au lieu de l'État de la Cité du Vatican, puisque c'est le Saint-Siège qui bénéficie de la personnalité juridique internationale. Donc, les ambassadeurs le sont auprès de l'Église catholique, qui est la seule « institution religieuse » jouissant de relations diplomatiques, et qui envoie alors des nonces apostoliques en son nom plutôt que de l'État⁸⁰. Aussi, le Saint-Siège profite de son organisme hiérarchique intérieur pour maintenir les liens entre le centre et les périphéries et donc la circulation des informations, et « dispose alors d'un capital d'informations quasi illimité et sans équivalent ». Contrairement aux ambassadeurs des États qui ont recours à des contacts superficiels, l'espionnage, ou d'autres moyens instables ; les ambassadeurs du Saint-Siège n'ont pas seulement une réelle source d'informations constituée de l'autorité religieuse nationale, les

⁷⁹ Jean-Baptiste, Noe, « Géopolitique du Vatican, la volonté de l'influence », *Op. cit.*

⁸⁰ Theodoros, Koutroubas, *Op. cit.*, p. 70-71.

organisations... et les citoyens chrétiens, mais sont aussi considérés comme l'œil du Pape que les chrétiens doivent honorer. Reste alors d'éclairer les spécificités de cette diplomatie pontificale qui diffère de celle des États.

c) Diplomatie pastorale pacifique

Quatre points sont à interpréter dans la spécificité de la diplomatie pontificale : la continuité des missions diplomatiques pontificales ; un titre honorifique ; une diplomatie pastorale ; et une diplomatie pacifique.

1- La continuité des missions diplomatiques pontificales : La reconnaissance solennelle de la souveraineté du Saint-Siège par l'accord de Latran en 1929 ne constitue point le fondement historique de création des missions diplomatiques pontificales, or le but en était d'assurer seulement la continuité en apportant l'édifice en droit international contemporain. Ainsi en reconnaissant la personnalité juridique internationale, l'article 12 du traité a affirmé le « droit de légation actif et passif selon les règles générales du droit international ; et la liberté de correspondance entre le Saint-Siège et tous les États (et vice versa) dans tous les cas ». En plus, les « représentants des Gouvernements étrangers auprès du Saint-Siège continuent à jouir dans le Royaume de toutes les prérogatives et immunités auxquelles ont droit les agents diplomatiques selon le droit international, et leurs sièges pourront continuer à rester sur le territoire italien jouissant de l'immunité qui leur est due selon le droit international, même si leurs États n'entretiennent pas de rapports diplomatiques avec l'Italie »⁸¹.

De même, la Convention internationale de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961 a confirmé le même rang des nonces apostoliques tels les ambassadeurs des

⁸¹ Traité entre le Saint-Siège et l'Italie, *Op. cit.*, Art. 12.

États souverains, ayant les mêmes immunités et le titre de « chef de mission diplomatique »⁸².

De ce qui se voit alors, le nonce apostolique ne représente point l'État de la Cité de Vatican auprès des États, mais il représente la personne du Souverain Pontife et alors le Saint-Siège dans le langage de droit international. De même, les ambassadeurs sont accrédités auprès du Saint-Siège, non plus auprès de l'État du Vatican, comme on l'a déjà expliqué avant.

2- Un titre honorifique : Une deuxième spécificité concerne le titre donné au nonce apostolique depuis le Congrès de Vienne en 1815 étant le « Doyen du Corps Diplomatique ». Sur ce, le Traité de Latran a adopté que : « Les Parties contractantes s'engagent à établir entre elles des relations diplomatiques normales par l'échange d'un Ambassadeur italien près le Saint Siège et d'un Nonce pontifical près l'Italie, lequel sera le Doyen du Corps Diplomatique, aux termes du droit coutumier reconnu par le Congrès de Vienne par acte du 9 juin 1815 »⁸³. Et dans la même voie, la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques a confirmé encore ce titre honorifique de « préséance du représentant du Saint-Siège » dans les États où ils sont accrédités, sans l'imposer⁸⁴.

3- Une diplomatie pastorale : Dans un troisième lieu, hormis le privilège de la catholicité qui seul entretient des relations diplomatiques parmi les différentes religions, et qui seul jouit entre les États d'un réseau humanitaire dans les pays où les nonces sont accrédités, la diplomatie pontificale se voit confronter d'abord à l'enjeu d'unir les catholiques sous l'autorité Vaticane, et les stimuler à s'engager et à adopter la mission du Saint-Siège, surtout en ce qui concerne sa stratégie en politique internationale et interne pour chaque pays.

⁸² Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, 18 avril 1961, Art. 14.

⁸³ Traité entre le Saint-Siège et l'Italie, *Op. cit.*

⁸⁴ Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, *Op. cit.*, Art. 16 § 3.

Delà s'émerge la caractéristique fondatrice d'une diplomatie pontificale pastorale. Fondatrice, car historiquement comme a signalé le Cardinal Jean-Louis Tauran, la « représentation pontificale "ad extra" loin d'être une option politique, est avant tout une exigence de la communion ecclésiale ». En fait, la « représentation pontificale » est née depuis les premiers siècles pour assurer la communion et le lien entre les églises locales et le centre⁸⁵, et en but de garantir et défendre les droits de ces églises. Au contraire des États dont les buts sont politiques et économiques, l'aspect pastoral est l'essence et le but originaire de la diplomatie pontificale. Plus encore, la dimension pastorale est en effet une exigence de la souveraineté du pape et son autorité religieuse.

À ce point, il est intéressant de transcrire l'opinion du Cardinal Tauran à propos de la légitimité de la diplomatie pontificale ; or celle-ci « ne repose donc pas sur un pouvoir temporel, ni sur le fait que les papes ont été autrefois des souverains temporels, ou bien que le pape soit encore aujourd'hui le chef de l'État de la Cité du Vatican. Elle repose sur son autorité religieuse et morale. Le pape n'est pas souverain parce qu'il règne sur l'État du Vatican ; c'est parce qu'il est souverain qu'il y règne »⁸⁶.

En revenant au caractère pastoral, c'est alors en représentant le pontife souverain que les nonces assurent la cohésion de l'Église universelle, le bon entendement entre les catholiques, et la bonne relation avec le Saint-Siège. La lettre apostolique "sollicitudo omnium ecclesiarum" (la sollicitude pour toutes les églises) du pape Paul VI en 1969 a bien clarifié la mission pastorale des nonces, en définissant les nonciatures comme « instruments d'unification intérieure ordonnés à la sauvegarde

⁸⁵ « Depuis le IV^{ème} siècle, les "Vicari apostolici" - évêques munis de pouvoirs spéciaux - représentent le pape auprès des Églises locales. Au V^{ème} siècle, des représentants pontificaux apparaissent. Ensuite, avec l'apparition des États-nations, les papes vont adopter l'instrument diplomatique, puis s'engager au traité de Westphalie (1648) et le Congrès de Vienne (1815), jusqu'au traité de Latran (1929) ».

⁸⁶ Jean-Louis, Tauran, « Pourquoi une diplomatie pontificale ? », *Op. cit.*, p. 9-18.

et au soutien de la charge épiscopale, rempart de protection contre les incompréhensions ou ambitions étatiques ». Auprès de l'église locale, le nonce paraît signe d'unité de la catholicité, et alors les yeux et la voix du pape et de la curie romaine. Il aide les évêques et la communauté locale dans sa mission assurant le contact avec l'autorité papale ; et peut intervenir auprès des pouvoirs civils et affranchir plus de risques que les responsables religieux locaux pour garantir les droits des croyants et la liberté de culte⁸⁷. De leur part, les évêques et les croyants des églises locales « doivent en apporter aide et soutien les considérant envoyés par "Celui" qui a la sollicitude de toute l'Église »⁸⁸.

Avec cela, le nonce renvoie au Saint-Siège des rapports concernant la situation des églises ; et son avis est bien sûr entendu en ce qui concerne les décisions locales et les nominations des évêques et de nouveaux fonctionnaires de la curie romaine. En résumé, c'est le pape qui exerce sa mission pastorale universelle dans une grande partie grâce aux nonces apostoliques.

4- Une diplomatie pacifique : Ainsi, de l'identité de l'aspect pastoral découle le caractère politique d'une diplomatie pontificale pacifique en relations internationales. Mais il faut bien discerner en politique entre « l'éthique et la technique ». À l'éthique correspondent les principes moraux de la pratique politique et ses finalités ; alors que la technique signifie les moyens pratiques. C'est ainsi que le Saint-Siège agit dans sa diplomatie bilatérale et multilatérale en essayant d'influencer les principes politiques qui doivent régner les techniques et moyens utilisés pour atteindre les objectifs⁸⁹.

Cependant, l'aspect politique doit être au service de la pastorale. Sans prétendre avoir des calculs politiques et économiques ou d'autres ambitions de puissance, il défend le souci spirituel et humanitaire et les nécessités fondamentales de la

⁸⁷ Charbel, Geagea, *Op. cit.*, p. 31-35.

⁸⁸ Jean, Gaudemet, « Le Vatican Pouvoir politique et autorité religieuse », *Op. cit.*, p. 55.

⁸⁹ Habib, Khalaf, *Op. cit.*, p. 18, 22.

Communauté internationale, et proclame donc le besoin d'une « diplomatie franche et sincère, qui renonce à la ruse trompeuse, au mensonge et aux intrigues, qui respecte les exigences et revendications légitimes des partenaires et qui, par volonté de négociation loyale, déblaye le terrain pour une solution pacifique de conflits bilatéraux et internationaux »⁹⁰.

Concrètement, les représentants du pape stimulent l'entente et la collaboration soit entre les croyants et le pouvoir étatique, soit entre ce dernier et le Vatican. Ils défendent la liberté du culte, la dignité et les valeurs humaines et spirituelles, le bien commun du peuple, le dialogue inter-religieux, etc. Ils interviennent comme médiateurs de paix entre les parties en désaccord, ou même entre pays en conflit, toujours en but d'édifier la « fraternité interne et internationale » et la primauté absolue du droit international et son respect face aux intérêts amoraux des pays et leurs moyens⁹¹.

Notons aussi que les relations du Saint-Siège ne sont pas réservées aux pays du monde catholique puisqu'il s'intéresse aux affaires mondiales humaines. Par exemple, il entretient des relations avec la République islamique d'Iran où « les catholiques ne représentent que 0.03% de la population iranienne, selon l'organisation catholique A.E.D. »⁹².

Enfin de compte, cette diplomatie pastorale et pacifique est dirigée par la Secrétairerie d'État dans sa section concernant les relations internationales, sous la direction du pape ; qui reste le premier diplomate du Saint-Siège par l'accueil des chefs d'États, ses voyages, ses encycliques et lettres apostoliques ou ses messages aux chefs d'États, aux chefs de gouvernement, aux Ministres des Affaires étrangères,

⁹⁰ André, Dupuy, **Jean-Paul II et les enjeux de la diplomatie pontificale Recueil de textes (1978-2003)**, *Op. cit.*, p. 77-80.

⁹¹ Charbel, Geagea, *Op. cit.*, p. 30-32.

⁹² Jean-Baptiste, Noe, « Géopolitique du Vatican, la volonté de l'influence », *Op. cit.*

ses discours aux ambassadeurs, sa présence sur le cyber et l'internet⁹³, et en dernier point par son droit de désigner les nonces et les délégués apostoliques et bien sûr le chef de la diplomatie vaticane, le Secrétaire d'État.

Pour conclure cette deuxième section, quelle que soit la nature juridique attribuée au Saint-Siège par les différentes opinions sur la scène internationale : un État, une ONG, un « État-NGO », ou bien un cas particulier d'une organisation spirituelle transnationale... nul ne conteste que le Saint-Siège soit un sujet de droit international jouissant d'une souveraineté complète et d'une présence géopolitique unique, qui l'insèrent dans le jeu du concert international des puissances politiques. Reste que sa présence active comme acteur international et sa diplomatie pacifique portent une nouvelle façon de comportement dans les relations étatiques.

Ainsi, quel est le rôle du Saint-Siège dans le concert international, d'abord dans les organisations internationales, puis en général comme acteur international actif ?

⁹³ Selon Twiplomacy, le Pape François comptait « 10 millions d'abonnés sur Twitter en octobre 2013. Il est le deuxième leader mondial le plus suivi, le premier étant Barack Obama, mais c'est le plus influent, car ses tweets sont les plus repris par les abonnés : 11,1 fois en moyenne, contre 2,3 fois pour Obama », Voir Jean-Baptiste, Noe, « Géopolitique du Vatican, la volonté de l'influence », *Op. cit.*

Chapitre 2 : Le Saint-Siège dans les forums internationaux

Section 1 : Le Saint-Siège dans les organisations internationales

Que ce soit dans le domaine culturel d'entre les deux guerres mondiales, ou humanitaire lors de la guerre, l'activité du Saint-Siège s'est étendue dans les diverses domaines de vie des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales. Ainsi, sa collaboration s'est qualifiée d'une présence diplomatique multilatérale au service d'une réelle paix internationale, sachant qu'il n'était pas présent officiellement dans les Conférences de la Paix (La Haye 1899, 1907, Paris 1919, et San-Francisco 1945). C'est suite à son engagement à la Convention de Vienne de 1961 qu'il demeure dans l'O.N.U., choisissant un statut exceptionnel en faveur de conserver son identité neutre. Sur ce, quelle forme de participation le Saint-Siège a-t-il choisi au sein de l'O.N.U. ? En quoi consiste son apport dans les O.I.G. et O.N.G. ? Et enfin sa présence et son rôle dans les O.I.C., organisations internationales catholiques ?

a) 'Observateur' à caractère spécifique dans l'O.N.U.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, le Saint-Siège a pu réserver une place infranchissable dans le concert des instances internationales due à l'ampleur de ses activités humanitaires et sociales, jusqu'à son institution d'une mission permanente auprès de l'O.N.U. Dès lors, on va traiter 4 points : un engagement incontournable ; choisir un statut d'observateur permanent ; rester hors le jeu du pouvoir politique ; et enfin une nouvelle victoire diplomatique.

1- Engagement incontournable : La collaboration avec les organismes internationaux s'établit d'abord fortement avec les organisations humanitaires telles la Croix-Rouge Internationale, dans les tâches les plus urgentes surtout en faveur des

prisonniers et des réfugiés ; puis la coopération s'est étendue sur le domaine scientifique tel l' « Agence Internationale pour l'Énergie Atomique, le Comité International de Médecine et de Pharmacie, le Comité International des Sciences Historiques », toujours en conservant le principe de neutralité⁹⁴.

Depuis 1948, le Saint-Siège a commencé à envoyer de simples observateurs auprès de quelques institutions spécialisées comme F.A.O., U.N.E.S.C.O., O.M.S. et il a participé aux sessions du Conseil Économique et Social de l'O.N.U. par nécessité de « suivre de près les travaux des problèmes sociaux et humanitaires » ; mais ce n'est qu'à travers « l'invitation du Secrétaire Général de l'O.N.U. ».

En 1951, le Conseil Économique et Social a nommé le Saint-Siège « membre du comité exécutif du haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, en considération des services rendus par le bureau de l'émigration du Vatican durant la deuxième guerre mondiale », et sa coopération fructueuse avec l'U.N.R.W.A. Ce fut alors la première fois que le Saint-Siège fait partie « Pleno Jure » d'un organisme des Nations Unies, d'où l'importance du pouvoir de l'Église et la preuve de son engagement actif incontournable pour construire la paix internationale⁹⁵. Ainsi, il fallait attendre jusqu'en 1964 – suite à la Convention de Vienne de 1961 – pour que le Saint-Siège décide définitivement le titre de son statut dans l'O.N.U., et donc instituer sa mission permanente.

2- Choisir un statut d'observateur permanent : Au jour de la visite du Secrétaire Général des Nations Unies au pape Paul VI le 11 juillet 1963, l'hypothèse était l'admission du Saint-Siège en qualité de membre dans l'O.N.U.⁹⁶ ; en conséquence c'était au pape en dépit de la complète souveraineté de choisir le titre et la forme de participation, soit « à plein titre de délégué alors comme membre à part égale, soit

⁹⁴ Jean, Lucien-Brun, « Le Saint-Siège et les Institutions internationales », **Annuaire français de droit international**, volume 10, 1964, https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1964_num_10_1_1773

⁹⁵ Charbel, Geagea, *Op. cit.*, p. 16-18.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 54.

comme observateur ». Vu que le statut de délégué est réservé aux membres à part entière de quelque organisation gouvernementale, alors que le statut d'observateur se qualifie d'une simple représentation de membre à part partielle. Delà, l'observateur – qui peut être, outre que l'État souverain, un mouvement de libération nationale, une ONG ou OIG – assiste aux séances et reçoit les documents, sans jouir du droit de vote, ni de diffuser ses documents sans intermédiaire, ni le droit de prendre parole que sur invitation du président de l'organe concerné⁹⁷.

Alors confirmant son engagement neutre et spécifique qu'a élaboré l'article 24 de Latran⁹⁸, et respectant les compétences des pays qui ne lui appartiennent jamais, le pape choisit d'instituer une mission permanente avec un statut d'observateur permanent auprès de l'O.N.U.

En effet, déclarant « vouloir rester étranger aux compétitions temporelles entre les États et aux Congrès internationaux », l'article 24 n'oblige jamais le Saint-Siège d'une seule forme de participation à part non égale dans les instances internationales. Au contraire, c'est l'Église qui choisit en considération des objectifs de l'organisation en question, et de l'exigence de sa mission⁹⁹. Sur ce, elle a admis que la participation à plein titre serait incompatible avec sa mission spécifique, puisqu'il ne lui appartient pas de trancher les conflits politiques ou économiques. Plus encore, le choix d'une attitude de discrétion dont jouit l'observateur ne diminue pas son poids, mais le renforce pour gagner le respect de tous les États et atteindre un pouvoir moral accepté unanimement.

⁹⁷ Eugénie, Tannoury, « Organisations internationales et régionales », cours de sciences politiques et administratives, U.L., **Faculté de droit et de sciences politiques et administratives – 2**, Jal-el-dib 2008.

⁹⁸ Traité entre le Saint-Siège et l'Italie, *Op. cit.*, Art. 24: “Le Saint Siège, en relation à la souveraineté qui lui revient aussi dans le domaine international, déclare vouloir rester et restera étranger aux compétitions temporelles entre les autres États et aux Congrès internationaux sur ces sujets, à moins que les parties contentieuses fassent ensemble appel à sa mission de paix, se réservant en tous les cas de faire valoir son pouvoir moral et spirituel.

En conséquence de quoi, la Cité du Vatican sera toujours et en tous les cas considérée territoire neutre et inviolable”.

⁹⁹ André, Dupuy, **Une parole qui compte le Saint-Siège au cœur de la diplomatie multilatérale**, *Op. cit.*, p. 54.

Dans ce cadre, le pape Paul VI a déclaré en 1963 devant le corps diplomatique « le constant souci de l'Église de respecter l'indépendance du pouvoir temporel en limitant sa propre action à favoriser partout la profession de certains principes fondamentaux de civilisation et d'humanité, dont la religion catholique est la gardienne attentive et sur lesquels repose la paix » ; ainsi que le fait d'accepter la participation aux organisations internationales s'explique par « la précarité de la paix qui l'oblige à ne laisser échapper aucune occasion d'exercer son rôle conciliateur. En effet, la solidarité politique et économique est le reflet de la solidarité morale »¹⁰⁰.

3- Rester hors le jeu du pouvoir politique : Suite à cet engagement neutre auprès de l'O.N.U., et pour éviter tout malentendu à propos de son caractère en but d'une présence saine et efficace, le Saint-Siège a décidé de « remplacer son délégué auprès de l'O.N.U.D.I. par un observateur »¹⁰¹.

Ce repositionnement n'est qu'une estimation que les objectifs défendus par l'Église dans ces organismes sont mieux garantis en tant qu'observateur plutôt qu'en tant que membre, puisque les votes correspondent définitivement à un choix politique temporel. Ainsi, en but de rester hors le jeu du pouvoir politique, le pape Jean Paul II a affirmé dans sa lettre au secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar, le 15 mai 1989, que le Saint-Siège maintient son statut d'observateur qui « lui permet d'avoir une présence active tout en sauvegardant son pouvoir de maintenir la position d'universalité qu'exige sa véritable nature »¹⁰².

Par contre vu la nature d'autres organisations intergouvernementales, le Saint-Siège y a adhéré en tant que membre. Par exemple, son engagement à plein titre et plein

¹⁰⁰ Discours du Pape Paul VI devant le corps diplomatique le 24 juin 1963, voir Jean, Lucien-Brun, *Op. cit.*, p. 536-542.

¹⁰¹ Charbel, Geagea, *Op. cit.*, p. 23-24.

¹⁰² Yves-Henri, Nouailhat, « Le Saint-Siège, l'ONU et la défense des droits de l'homme sous le pontificat de Jean-Paul II », **Presses Universitaires de France**, n° 127, 2006/3, p. 95-110, <http://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2006-3-page-95.htm>

droit dans l’A.I.E.A.¹⁰³, et dans le Conseil de la Coopération Culturelle suite à « une invitation unanime du Conseil des Ministres et l’adhésion à la Convention Culturelle Européenne en 1962 »¹⁰⁴. En résumé, le Saint-Siège est « membre de sept organisations ou agences onusiennes, observateur dans huit autres agences et au sein de huit programmes des Nations unies »¹⁰⁵.

Sa présence serait de même assurée dans les organisations régionales. En fait, il « accrédita en novembre 1970 un nonce apostolique auprès du Conseil de l’Europe ; et en 1976 le comité des ministres du Conseil lui a reconnu le droit d’envoyer des observateurs à tous les comités d’experts »¹⁰⁶. Encore, il participe à l’Organisation des États américains, la Ligue des États arabes et l’Organisation de l’Union africaine¹⁰⁷.

4- Nouvelle victoire diplomatique : Enfin, on conclut ce paragraphe avec une grande victoire diplomatique récente au sein de l’O.N.U. En juillet 2004, les 191 États membres des Nations Unies « ont adopté une extension des privilèges du Saint-Siège qui jouira désormais d’un statut quasiment identique aux autres États membres ». La résolution 58/314 a « conféré au Saint-Siège, en sa qualité d’État ayant le statut d’observateur, le droit de participer au débat général de l’Assemblée générale ; droit de s’inscrire sur la liste des orateurs au titre de points de l’ordre du jour à toute séance plénière de l’Assemblée générale, après le dernier État Membre inscrit sur la liste ;

¹⁰³ André, Dupuy, **Une parole qui compte le Saint-Siège au cœur de la diplomatie multilatérale**, *Op. cit.*, p. 54.

¹⁰⁴ Jean, Lucien-Brun, *Op. cit.*, p. 536-542.

¹⁰⁵ Loup Besmond, De Senneville, « La présence de l’Eglise dans les institutions internationales », **LA CROIX**, le 07/02/2014 à 15h02, <http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/La-presence-de-l-Eglise-dans-les-institutions-internationales-2014-02-07-1102977>

¹⁰⁶ Charbel, Geagea, *Op. cit.*, p. 20-21.

¹⁰⁷ Jean-Louis, Tauran, « Pourquoi une diplomatie pontificale ? », *Op. cit.*, p. 9-18.

droit de faire des interventions ; droit de réponse ; droit de faire publier et distribuer ses communications directement et sans intermédiaire... »¹⁰⁸.

La victoire diplomatique ne s'est pas limitée au contenu de la résolution, mais à une reconnaissance du pouvoir moral du Saint-Siège renforcée par le soutien d'un vote unanime de 191 pays membres, alors qu'il « n'était reconnu officiellement que par 174 d'entre eux » en ce temps¹⁰⁹.

Quoique ce soit, cette reconnaissance justifie la neutralité du Saint-Siège et son caractère spécifique. Or ses représentants « voudraient être des exemples d'une nouvelle diplomatie multilatérale qui soit moins préoccupée du prestige de son propre pays et de la tutelle des intérêts particuliers, et plus désireuse de donner un apport positif à la recherche commune des solutions concrètes qui doivent être adoptées de façon collégiale pour être réalisés ensemble »¹¹⁰. Outre la nature spécifique du Saint-Siège, la résolution justifie de même la qualité et l'expérience des représentants du Saint-Siège, et parfois son leadership surtout en ce qui concerne les domaines humanitaires, sociaux et culturels.

b) Promouvoir et fonder des organismes internationaux

Tout en sauvegardant les principes de neutralité et d'universalité, les missions permanentes du Saint-Siège travaillent en but de fonder, réformer, et promouvoir l'activité des institutions internationales et régionales, en encourageant les États à édifier une paix réelle, défendre les principes et les droits communs, et ratifier de nouvelles conventions.

¹⁰⁸ Participation du Saint-Siège aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, **Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies**, 1 juillet 2004, Point 59 de l'ordre du jour, Cinquante-huitième session, A/RES/58/314, diffusée le 16 juillet 2004.

¹⁰⁹ Jean, Choisy, « Victoire diplomatique du Saint-Siège aux Nations unies », Liberté politique, le 15/07/2004, <http://www.libertepolitique.com/Actualite/Decryptage/Victoire-diplomatique-du-Saint-Siege-aux-Nations-unies>

¹¹⁰ A. Ferrari Toniolo, intervention à la 23ème session du FAO, le 15/11/1985, voir André, Dupuy, **Une parole qui compte le Saint-Siège au cœur de la diplomatie multilatérale**, *Op. cit.*, p. 70.

1- Participer à la fondation des organismes : Commencant par sa participation à fonder des organisations, le Saint-Siège s'est joint par exemple à la fondation de l'Agence internationale pour l'énergie atomique depuis 1957. Il a collaboré en 1977 à la création du F.I.D.A. Il a pris part pour fonder l'organisation internationale pour l'usage pacifique de l'énergie nucléaire en but d' « apporter sa coopération et s'efforcer d'attirer l'attention sur les aspects moraux du problème nucléaire ». En plus, il s'est joint à la création du H.C.R., et la fondation de l'O.M.T. souhaitant que le tourisme « réduise les divisions et conduit au chemin de respect mutuel »¹¹¹, et d'autres organismes.

2- Défendre les droits fondamentaux et promouvoir l'activité des institutions : Le Saint-Siège ne cesse de défendre les droits des peuples et les principes des chartes fondatrices des organisations, surtout celle de l'O.N.U. puisqu'elle semble « toujours plus nécessaire pour la paix et pour le progrès de toute l'humanité » ; et ne cesse alors d'hausser la voix en vue d'entreprendre une réforme institutionnelle qui répond aux besoins de l'homme d'aujourd'hui. En ce point, le Cardinal Angelo Sodano, secrétaire d'État, prenant la parole en septembre 2005 au Sommet des chefs d'États et de gouvernements réunis à New York pour les 60 ans de l'O.N.U., il « a transmis l'appel par des gens découragés par tant de promesses faites et non tenues, par des résolutions adoptées et que l'on n'a pas fait respecter », estimant que l'O.N.U. « doit être pleinement représentative de la communauté internationale et ne doit pas apparaître comme dominée par quelques-uns »¹¹².

En effet, Sodano a proposé dans sa parole de créer une « Peacebuilding Commission », un organisme qui élabore les lignes d'une stratégie qui ramène une paix durable et surmonte les facteurs des conflits et l'équilibre des pouvoirs. « Que

¹¹¹ André, Dupuy, **Une parole qui compte le Saint-Siège au cœur de la diplomatie multilatérale**, *Op. cit.*, p. 68.

¹¹² Yves-Henri, Nouailhat, *Op. cit.*

ce cri fasse surgir en nous la ferme détermination d'entreprendre une réforme institutionnelle de l'ONU, une réforme qui soit attentive aux réelles exigences de nos peuples plutôt qu'aux équilibres de pouvoir ! »¹¹³. En réalité, le Saint-Siège fait entendre sa voix pour que l'O.N.U. renouvelle « ses engagements envers la communauté internationale pour éviter tout ce qui pourrait la réduire à n'être qu'un simple organisme multinational », et défend donc une participation réelle des États. En 1995, Sodano affirme de même qu'on « n'agit pas dans les sens d'une solidarité internationale véritable lorsque l'on réduit l'apport au budget ordinaire et aux fonds nécessaires aux opérations décidées au sein de chacune des organisations »¹¹⁴.

Ensuite, pour encourager les États à adhérer aux conventions internationales qui servent la paix de la famille des Nations Unies, le Saint-Siège n'a jamais hésité à signer et ratifier les conventions montrant son appui moral. Parmi ces conventions, on cite celles de Genève de 1949, la convention sur la protection des biens culturels en cas de conflit en 1954, le Traité sur la non-prolifération nucléaire en 1971¹¹⁵, etc.

3- Un appui et une influence directe et indirecte : De même, les visites réciproques entre les papes et les présidents des organisations internationales et régionales montrent bien l'appui du Saint-Siège et l'importance de ses activités, surtout au temps du pape Paul VI et Jean Paul II. Mais entre les voyages des papes et le travail des missions permanentes, il ne faut pas soustraire l'infrarouge de l'Église par sa participation indirecte et l'influence de ses documents sur l'écriture des chartes des organisations internationales, et plus encore par les chrétiens qui tiennent des grandes responsabilités et un pouvoir dans ces organisations ou dans le corps

¹¹³ Angelo, Sodano, Discours de la Secrétariat d'État à la Réunion Plénière de Haut Niveau de la 60ème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, New York, le 16/09/2005, <https://holyseemission.org/contents/statements/statements-55e34d344a3e93.62769150.php>

¹¹⁴ André, Dupuy, **Une parole qui compte le Saint-Siège au cœur de la diplomatie multilatérale**, *Op. cit.*, p. 54

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 55.

diplomatique des États ; ces derniers essayent de diffuser les principes chrétiens et d'influer les décisions, ou bien ils travaillent indirectement pour l'intérêt de l'Église¹¹⁶.

Par contre, vu l'autorité morale du Saint-Siège, sa participation active et neutre dans tous les secteurs de la vie internationale, les acteurs responsables des organisations essayent à leur tour de profiter de l'appui de l'Église pour des intérêts communs et parfois personnels. Par exemple, l'invitation du président du Parlement européen au pape François en novembre 2013 à visiter le Parlement européen à Strasbourg, pour s'adresser aux 754 députés européens à l'occasion d'une session plénière. En réalité, outre l'importance de cette visite pour le Saint-Siège, l'enjeu serait que le président du Parlement Martin Schulz « social-démocrate allemand pourrait être investi par son parti comme candidat à la présidence de la Commission européenne en vue des élections européennes prochaine »¹¹⁷ ! Enfin, passons à voir les organisations internationales catholiques.

c) Coordonner les activités des O.I.C.

Soucieuse d'affecter tous les domaines de la vie internationale, l'Église entreprend des activités qui prennent « une forme moins apparente mais non moins efficace » à travers un grand nombre d'organisations internationales catholiques, rassemblées en une Conférence, dont quelques-unes vont jouir d'un statut consultatif auprès des organismes de l'O.N.U. ; et récemment on a assisté à la création du Forum d'ONG d'inspiration catholique.

1- Conférence des O.I.C. : Suite à la Première Guerre Mondiale les O.I.C. ont senti « le besoin de coordonner leur action ». Ce fut en 1927, qu'un « comité réunissant

¹¹⁶ Jean, Lucien-Brun, *Op. cit.*, p. 536-542.

¹¹⁷ Sébastien, Maillard, « Le président du Parlement européen invite le pape François », **LA CROIX**, le 11/10/2013 à 16h30, <http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Le-president-du-Parlement-europeen-invite-le-pape-Francois-2013-10-11-1039447>

leurs présidents a été formé, et en 1951 ce comité s'est élargi en une Conférence des O.I.C. »¹¹⁸. Le « Secrétariat permanent serait fixé à Fribourg (Suisse) », alors que leurs « assemblées générales se déroulaient tous les 2 ans, répondant aux préoccupations communes et les situations – défis posés à l'Église »¹¹⁹.

Conscientes des forces supranationales qui mènent le jeu au plan mondial, elles « ont défini les exigences de leur mission en 1987 comme suit : développer la conscience d'être organisée pour agir d'une manière efficace auprès de l'opinion publique ; comprendre les mécanismes et les forces de la vie internationale ; avoir le courage de poser les vraies questions et de chercher les solutions ; lancer des propositions, désigner des actions pilotes ; et avoir le courage prophétique de dénoncer et d'annoncer »¹²⁰.

En ce qui concerne la relation avec le Saint-Siège, les O.I.C. ont un statut religieux qui relève du droit canon ; et la reconnaissance du Saint-Siège est donc une condition pour qu'une organisation soit catholique et fasse partie de la Conférence. Plus encore, chaque O.I.C. « serait accompagnée par un assistant ecclésiastique nommé par le Saint-Siège, signifiant la communion dans la foi »¹²¹. De ce fait, la curie romaine vise encourager et coordonner les activités des O.I.C. – et leurs personnels – suivant sa vision globale.

Outre le rapport intrinsèque avec le Siège de Rome, les O.I.C. possèdent « un statut qui relève des dispositions législatives des pays où elles sont implantées et particulièrement du lieu où se situe leur siège social. Elles ont ainsi une personnalité juridique avec des buts bien définis répondant aux nécessités d'une

¹¹⁸ Paul, Bertoli, « Le Saint-Siège participe sous des formes diverses à l'activité des organisations internationales », **Le Monde Diplomatique**, décembre 1960, p. 17, <https://www.monde-diplomatique.fr/1960/12/BERTOLI/23999>

¹¹⁹ Les Organisations Internationales Catholiques leur mission dans le monde, Secrétariat de la Conférence des Organisations Internationales Catholiques, Genève 1993, p. 11.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 17.

¹²¹ *Ibid.*, p. 37 – 41.

communauté »¹²². Elles collaborent avec toutes les forces vives de la société à côté des églises, en élaborant des « stratégies communes en faveur de la construction de la paix, la justice sociale et la promotion humaine »¹²³.

2- Statut consultatif : L'étendue des O.I.C. atteint l'O.N.U. Trois centres de liaison ont été créés entre la Conférence des O.I.C. et « l'Unesco à Paris, les organismes des Nations Unies à Genève et l'O.N.U. à New-York ». Un grand nombre d'O.I.C., bénéficient du « statut consultatif comme O.N.G. auprès de l'Unesco, de la F.A.O., du B.I.T. et de l'O.M.S. »¹²⁴. De même, un rapport s'établit avec les organismes européens.

Ainsi, réparties entre organisations de masse et spécialisées, les unes sont des « organismes d'Action catholique (Fédération internationale des Hommes catholiques, Pax Romana) ; d'autres organismes techniques (Offices ou Commissions pour le Cinéma, la Radio, la Télévision, les Migrations, le Service social, les Universités, la Presse, la Protection de la Jeune Fille, la Protection de l'Enfance) ; et d'autres regroupent des catégories professionnelles ou sociales (intellectuels, chefs d'entreprise, infirmières, sportifs, par exemple la J.O.C. internationale, la Fédération internationale des Mouvements ouvriers chrétiens) »¹²⁵.

3- Forum des O.N.G. d'inspiration catholique : Par contre, vu les nouvelles exigences de la mondialisation et les actualités urgentes, et pour une meilleure collaboration avec les institutions internationales, les O.I.C. ont décidé de renouveler la forme de leur présence en créant un Forum des O.N.G. d'inspiration catholique à la place de la Conférence des O.I.C.¹²⁶.

¹²² Les Organisations Internationales Catholiques leur mission dans le monde, *Op. cit.*, p. 7.

¹²³ *Ibid.*, p. 12.

¹²⁴ Paul, Bertoli, *Op. cit.*

¹²⁵ Jean, Lucien-Brun, *Op. cit.*, p. 536-542.

¹²⁶ Guery, Daniel, « Les catholiques et l'engagement international dans le monde : Le service des ONG d'inspiration chrétienne et la présence dans les organismes internationaux », **Conseil**

Initié par le Secrétariat d'État du Saint-Siège, la première rencontre du Forum s'est tenue à Rome en novembre 2007, et a englobé 90 organisations ayant un « statut consultatif auprès des institutions intergouvernementales ». Ainsi, le Forum a été conçu comme « un lieu de dialogue et d'échange entre les O.N.G. d'inspiration catholique et avec le Saint Siège, dans le but de : partager des informations sur les activités et les stratégies afin de développer une culture de collaboration et une interaction dans le domaine politique ; améliorer la communication et le partage des bonnes pratiques et expériences ; promouvoir des initiatives de formation ainsi que l'application des principes de la Doctrine Sociale de l'Église ; accroître l'impact du message catholique ; et susciter une nouvelle mentalité selon les valeurs de la Doctrine Sociale de l'Église »¹²⁷.

Cependant, le Saint-Siège et les églises ne cessent d'encourager les fidèles à s'engager dans ces ONG catholiques comme un « devoir missionnaire ». Le concile Vatican II a affirmé encore la volonté de soutenir et de développer les organisations et les associations catholiques en but d'édifier la communauté internationale et la conscience humaine ; et a confirmé la liberté des laïcs de fonder, diriger, ou de s'inscrire à des associations, sauf que « le lien nécessaire avec l'autorité ecclésiastique soit assuré »¹²⁸. En effet, le Saint-Siège veille à ce que ces organisations soient dans l'optique de l'influence romaine. Un exemple récent se voit en changeant le directeur de Caritas international « demandant qu'il soit plus fidèle à Rome »¹²⁹.

Pontifical Justice et Paix, IV^o Congrès Mondial sur la Vie Rurale, 2^o Rapport, juin 2012, <http://www.justpax.va/content/dam/giustiziaepace/Eventi/DOCS/ICRA/Guery.pdf>

¹²⁷ Catholic Inspired NGOs Forum, « About Us, © Catholic-inspired NGOs Forum – 2012 », <http://www.cingoforum.org/index.html>

¹²⁸ Stanislaw, Rylko, « International Associations of the Faithful, Pontifical Council for the Laity », Libreria Editrice Vaticana,

http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/laity/documents/rc_pc_laity_doc_20051114_associazioni_en.html

¹²⁹ Jean-Baptiste, Noe, « Géopolitique du Vatican, la volonté de l'influence », *Op. cit.*

Enfin, il paraît clair que l'Église possède des ressources organisationnelles indispensables pour maintenir une position de leader moral au niveau international. Son statut d'observateur permanent auprès de l'ONU, sa participation aux différentes organisations internationales intergouvernementales, son apport à fonder et promouvoir les organisations, le statut consultatif des O.I.C.... témoignent « dans la pratique de la reconnaissance quasi unanime de son statut de sujet "sui generis" de droit international »¹³⁰ malgré toutes les voix adversaires. En effet, certains souhaitent chasser le Saint-Siège de l'O.N.U., ou qu'il « renonce à son statut particulier pour qu'il soit une simple organisation non-gouvernementale comme Oxfam International ou Médecins sans Frontières. »¹³¹ !

Quoi que ce soit, la collaboration du Saint-Siège « ne cesse de s'approfondir dans un climat de relations plus confiantes ». Sa participation dans tous les domaines de la vie internationale, surtout ses actions en faveur des pays moins développés, l'ont élevé pour être un point de repère moral, visant un nouvel ordre mondial basé sur la paix et la justice. Sa collaboration avec les O.I.C. édifie une solidarité qui dépasse les frontières, pour faire grandir en chaque personne la conscience d'être un bon citoyen du monde. Voyons alors le rôle du Saint-Siège comme acteur international.

Section 2 : Le Saint-Siège acteur international actif

L'influence et le poids du Saint-Siège, comme acteur international, ont varié durant les siècles suivant les ressources militaires, économiques, etc. En fait, l'Église de Rome était tantôt une puissance internationale avec un pouvoir militaire, et tantôt un simple Siège négligé sans aucune arme. Mais en dépit des fluctuations sur le plan international, le Saint-Siège a pu conserver son identité, et surpasser plusieurs

¹³⁰ Theodoros, Koutroubas, *Op. cit.*, p. 60-61

¹³¹ « God's ambassadors », *The Economist*, le 17/07/2007, <http://www.economist.com/node/9516461>

tentatives visant le « condamner à mort ». Ce n'est qu'avec ironie que Staline a répondu en 1935 à la demande de « respecter les libertés religieuses en Russie » par la « fameuse formule : le pape, combien de divisions (unités militaires) ? ». Alors qu'enfin, le Parti communiste soviétique s'est décliné et le christianisme s'est redressé sans aucun 'hard power'.

Ainsi, quels sont d'abord les principes d'action internationale de ce 'soft power', puis la spécificité de sa mission comme acteur international actif ? Et les nouveaux défis de cette puissance sur la scène internationale d'aujourd'hui ?

a) Principes d'action internationale

Trois principes gouvernent l'action internationale du Saint-Siège : l'humanisme intégral ; la paix internationale ; la défense des droits fondamentaux et la promotion du droit international.

1- L'humanisme intégral : Considérant l'importance des principes de la Charte de l'O.N.U. : la paix, la justice, le respect des droits de l'homme etc., le fondement de tous les principes pour l'Église catholique repose sur « l'humanisme intégral » et donc la priorité de l'homme, tout l'homme. Or il existe des « intérêts qui transcendent les États, ce sont les intérêts de la personne humaine. En effet, le cœur même de la vie internationale ce ne sont pas les États, mais l'homme »¹³². Et le critère de développement durable doit se centrer sur tous les besoins et toutes les aspirations de la personne humaine, non pas celles d'ordre économique ou technologique seulement, mais aussi spirituelle et culturelle. La pensée chrétienne estime que « l'être humain ne peut pas se contenter d'avoir plus, il a besoin d'être plus ». Alors le principe majeur du Saint-Siège et sa diplomatie repose sur

¹³² André, Dupuy, **Jean-Paul II et les enjeux de la diplomatie pontificale Recueil de textes (1978-2003)**, *Op. cit.*, p. 114.

« l'humanisme intégral, de manière à développer l'homme dans sa totalité »¹³³, défendant « toute forme de discrimination touchant les droits fondamentaux de la personne, qu'elle soit sociale ou culturelle, qu'elle soit fondée sur le sexe, la race, la couleur de la peau, la condition sociale, la langue ou la religion »¹³⁴. Ainsi, la reconnaissance et le respect de la dignité de toute personne priment tous les intérêts des États.

En réalité, s'adressant aux hommes politiques et s'occupant des affaires politiques internationales, l'Église catholique vise être « le signe et la sauvegarde du caractère transcendant de la personne humaine, en raison de sa charge et sa compétence »¹³⁵.

2- La paix internationale : Puisant de la relation horizontale évoquée entre tous les hommes, on reçoit le deuxième principe : la paix internationale ; or celle-ci est le fruit d'une vraie solidarité mondiale. Pas de paix sans les autres, et « encore moins les uns contre les autres ». Sur ce, l'Église catholique défend une paix « basée sur la justice et l'amour et non sur l'équilibre des forces adversaires, ou sur une domination de force despotique »¹³⁶.

Le Saint-Siège lutte et défend une paix et une sécurité justes, durables et globales. Avant tout, il est « nécessaire que le chemin pour y parvenir soit équitable, que les négociations se déroulent dans le respect de l'égale dignité des parties et de l'égalité de leurs exigences respectives de liberté et de sécurité ». Une paix perçue par les personnes concernées comme injuste et inéquitable ne pourrait pas tenir à long terme. Delà, elle doit être globale, comprenant tous les groupes politiques et sociaux¹³⁷.

¹³³ Jean-Baptiste, Noe, « Géopolitique du Vatican, la volonté de l'influence », *Op. cit.*

¹³⁴ Gaudium Et Spes, Constitution Pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps, Concile Vatican II, Rome, 7 décembre 1965, Art. 29, http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_cons_19651207_gaudium-et-spes_fr.html

¹³⁵ *Ibid.*, Art. 76

¹³⁶ *Ibid.*, Art. 77-78.

¹³⁷ Jean-Louis, Tauran, « Le Saint-Siège et la Terre sainte », *Op. cit.*, p. 93-102.

Dans ce cadre, le Saint-Siège souhaite que l'O.N.U. élabore une paix et une sécurité internationales justes et équitables, sans domination des forts, mais au contraire, où « les membres les plus faibles sont, précisément en raison de leur faiblesse, doublement accueillis et servis ». Pour cela, l'O.N.U. doit « s'élever du stade d'une froide institution de type administratif à celui de centre moral, où toutes les nations du monde se sentent chez elles, développant la conscience commune d'être pour ainsi dire une famille des nations »¹³⁸.

D'autre part, pour parvenir à cette vraie paix et sécurité internationales, le Saint-Siège ne cache jamais son intention d'instaurer un jour « une autorité publique universelle », la nommant « une fraternité universelle, reconnue par tous, et qui jouisse d'une puissance efficace, susceptible d'assurer à tous la paix et la sécurité, le respect de la justice et la garantie des droits »¹³⁹.

3- Défense des droits fondamentaux et promotion du droit international : Outre la place centrale de la personne humaine et la promotion de la paix, le Saint-Siège se présente le défenseur des droits fondamentaux. En effet, il « accorde tout son soutien à la primauté du droit international », souhaitant qu'il ne soit plus un droit qui organise la guerre et la paix ; mais qu'il soit « exclusivement un droit de la paix conçue en fonction de la justice et de la solidarité »¹⁴⁰.

Contribuant toujours à la promotion du droit international, le Saint-Siège dénonce « l'écart entre les normes internationales et leur application défectueuse », et insiste que les acteurs internationaux mettent en pratique le grand patrimoine juridique en but d'éviter que « le plus faible soit victime du plus fort ». En fait, pour l'Église, il

¹³⁸ Jean-Paul II, « Un engagement toujours actuel : éduquer à la paix », Discours à l'Assemblée générale des Nations Unies pour la Journée mondiale de la paix, Libreria Editrice Vaticana, le 01/01/2004, http://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/messages/peace/documents/hf_jp-ii_mes_20031216_xxxvii-world-day-for-peace.html

¹³⁹ Gaudium Et Spes, *Op. cit.*, Art. 3, 38 et 91.

¹⁴⁰ André, Dupuy, **Jean-Paul II et les enjeux de la diplomatie pontificale Recueil de textes (1978-2003)**, *Op. cit.*, p. 84.

n'y a pas « de grandes et de petites nations. Toutes sont égales en dignité et en droit »¹⁴¹.

Protestant contre toutes les « inégalités économiques et sociales excessives », la diplomatie pontificale aspire à être « la voix des sans-voix, des pauvres, des victimes de toute sorte ; attirant l'attention sur les droits fondamentaux oubliés, sur les problèmes des minorités, et sur les menaces qui pèsent à certains moments sur des populations »¹⁴². De même, le Saint-Siège s'oppose contre tous les droits internationaux et nationaux ou les recommandations et recherches biomédicales qui mettent la vie humaine en danger, et qui vont contre le « droit fondamental à la vie, et la déclaration universelle des Droits de l'Homme », par exemple le droit de l'avortement, l'euthanasie... affirmant une « vision unidimensionnelle et transcendante de l'homme »¹⁴³. Reste que le droit majeur qui incite l'activité de la diplomatie vaticane réside dans le respect de la liberté de religion. Celui-ci est « un des droits essentiels et inaliénables de la personne humaine, et un juge pour les autres, donc un test pour l'observance des autres droits fondamentaux »¹⁴⁴.

En résumé, Le Saint-Siège défend « l'universalité et l'indivisibilité des droits humains », pour que la paix repose sur de solides fondements et des principes éthiques. Il promeut le pouvoir de la loi, et son application d'une façon équitable en but d'édifier une « vraie famille des nations ». Sauf que son ampleur ne réside pas dans l'utilisation de la force ou d'aspects techniques, mais en éduquant « les consciences aux vérités et aux valeurs ». En un mot, la force du Saint-Siège est celle du pouvoir des droits internationaux. Donc, il « ne cesse de prôner des solutions

¹⁴¹ Jean-Louis, Tauran, « Pourquoi une diplomatie pontificale ? », *Op. cit.*, p. 9-18.

¹⁴² André, Dupuy, **Jean-Paul II et les enjeux de la diplomatie pontificale Recueil de textes (1978-2003)**, *Op. cit.*, p. 27, voir Jean-Paul II, Allocution au Corps diplomatique, 15/1/1983.

¹⁴³ Habib, Khalaf, *Op. cit.*, p. 48.

¹⁴⁴ Yves-Henri, Nouailhat, *Op. cit.*

négociées avec équité, de dialoguer au-delà des passions... »¹⁴⁵, afin d'établir les relations internationales sur la base de confiance réciproque.

b) Mission pacificatrice et concordataire

La mission pacificatrice du Saint-Siège dans l'action internationale revêt quatre volets essentiels : une voie de persuasion et de dialogue, une activité concordataire, le dialogue interreligieux, et un rôle médiateur.

1- Voie de persuasion et de dialogue : La puissance 'soft' du Saint-Siège se déroule « sur le plan des consciences par voie de persuasion et de dialogue, soit par l'action du pape, soit à travers les canaux de l'opinion publique, soit à travers une voie diplomatique 'inconnue', soit par l'intervention de ses représentants dans les forums internationaux »¹⁴⁶. De ce fait, l'Église catholique essaye de promouvoir une « coexistence pacifique dans le monde ». Elle inspire les États et les peuples par les encycliques papales, les lettres adressées aux chefs et acteurs internationaux, les visites du pape et ses représentants, la participation aux conférences internationales et la ratification des conventions, les efforts des organisations catholiques et des églises locales, etc. Ainsi de suite, ces initiatives ont beaucoup accrue après la seconde moitié du XX^{ème} siècle, notamment « sous le pontificat de Paul VI et plus encore sous celui de Jean-Paul II. En 1963, les délégations du Saint-Siège ont assisté à 57 réunions internationales et, en 1978, à 199 réunions. Cette tendance n'a fait que s'accroître durant le pontificat de Jean-Paul II au point que, durant l'année 2000, le Saint-Siège a été présent à 516 réunions et conférences internationales »¹⁴⁷.

¹⁴⁵ André, Dupuy, **Jean-Paul II et les enjeux de la diplomatie pontificale Recueil de textes (1978-2003)**, *Op. cit.*, p. 102.

¹⁴⁶ André, Dupuy, **Une parole qui compte le Saint-Siège au cœur de la diplomatie multilatérale**, *Op. cit.*, p. 56.

¹⁴⁷ Yves-Henri, Nouailhat, *Op. cit.*

Dans la même voie, l'activité pacificatrice du pape s'est étendue de même en faisant entendre la voix de l'Église par des lettres ou interventions, adressées par sa sainteté à la présidence du G8, ou bien au sommet du G20 incluant « les chefs d'État et de Gouvernement des vingt pays ayant les économies les plus puissantes du monde », pour dénoncer « la mentalité de maximisation des profits... ». Et il a été le premier pape invité par honneur pour s'exprimer devant « les deux chambres du Congrès américain réunies solennellement ».

2- Activité concordataire : Encore, le Saint-Siège s'est engagé dans une activité concordataire qui vise « la stipulation d'accords bilatéraux », surtout entre 1979 et 2004, avec le « grand pape concordataire Jean-Paul II ». Des accords bilatéraux de types variés ont été conclus avec 36 États, en particulier avec de nombreuses Républiques anciennement 'soviétiques' »¹⁴⁸. Deux accords d'importance politique, sont « celui conclu avec l'État d'Israël, en 1993, et l'autre avec l'Autorité palestinienne, en 2000 ». L'affaire concordataire serait continuée par le pape François, qui représente le Saint-Siège de nouveau comme « État médiateur et Église-providence ».

En réalité, le premier geste fort du nouveau pape était dans le conflit israélo-palestinien. Rendu à Bethléem en Terre sainte en mai 2014, il a « invité les présidents israélien et palestinien, Shimon Pérès et Mahmoud Abbas, à se rendre à Rome, pour célébrer une prière commune au Vatican ». Le 8 juin, la rencontre s'est effectuée. Significatif était ainsi « la poignée de main entre Shimon Pérès et Mahmoud Abbas, avant la plantation d'un olivier ». Les prières juives, chrétiennes et musulmanes ont concrétisé « un moment de communion entre les trois grandes religions monothéistes »¹⁴⁹.

¹⁴⁸ Jean-Louis, Tauran, « Pourquoi une diplomatie pontificale ? », *Op. cit.*, p. 9-18.

¹⁴⁹ Adrienne, Sigel, « Le pape François, trois ans de gestes diplomatiques forts », BFM.TV, le 13/03/2016 à 20h00, <http://www.bfmtv.com/international/le-pape-francois-trois-ans-de-gestes-diplomatiques-forts-957976.html>

En fait le pape essaye « d'intégrer le processus de paix et de peser de tout son poids » dans le dossier souhaitant la paix entre Israël et la Palestine, et une cohabitation pacifique dans le cadre de deux États souverains. Dès lors, outre la « reconnaissance plénière d'Israël en 1993 – qui ne constitue pas une fin en soi »¹⁵⁰ – et la reconnaissance de l'État de Palestine depuis 2013 suite à un vote de l'Assemblée générale de l'ONU, le Saint-Siège a « signé le 26 juin 2015 un important accord financier et fiscal avec l'État de Palestine ». En fait, pour la première fois un acteur international reconnaît l'État de Palestine « en l'exprimant dans un accord, soutenant ainsi la solution des deux États ». Cet accord est une sorte de réponse à l'ONU, qui a « admis la Palestine comme État observateur non-membre des Nations Unies, mais tout en regrettant que l'État en question n'existe pas encore vraiment »¹⁵¹.

En conséquence, le pape s'efforce de participer à un processus de paix, pour ainsi obtenir une « reconnaissance au niveau international d'un statut spécial pour Jérusalem ».

3- Dialogue interreligieux : Sur le plan du dialogue interreligieux, le pape montre un attachement sans faille au dialogue. Déjà l'accord avec la Palestine était « un signe envoyé aux pays musulmans ». Plus encore, à travers les différentes rencontres interreligieuses, surtout avec le roi Abdallah de Jordanie en 2014, et le grand mufti d'Al-Azhar, Ahmed al-Tayeb, en mai 2016, François a pu franchir les dégâts du discours de son prédécesseur à Ratisbonne en 2006. Il s'agit d'en surpasser ce considérable différend avec l'Islam, où le pape Benoît XVI a « articulé le thème de l'Islam et de la violence ». Donc, le nouveau pape « évite soigneusement d'assimiler

¹⁵⁰ Marie-Pierre, Lanfranchi, « L'accord fondamental du 30 décembre 1993 entre le Saint-Siège et Israël », **Annuaire français de droit international**, volume 40, 1994, https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1994_num_40_1_3195

¹⁵¹ François, Mabile, « La politique étrangère du pape François », **Diplomatie 83 – Affaires stratégiques et relations internationales**, Novembre – Décembre 2016, p. 49.

fondamentalisme et Islam, considérant que le fondamentalisme est une maladie dans toutes les religions »¹⁵².

Plus encore, achevant une tournée africaine, le pape a visité en novembre 2015 la « grande mosquée de Bangui dans la capitale centrafricaine, une mosquée située dans le dernier bastion musulman de la ville protégé par des soldats de l'ONU ». Voulant ainsi envoyer un message aux musulmans puis au monde, le pape François a déclaré dans cette place significative : « Chrétiens et musulmans sont frères »¹⁵³. En fait, le chef de l'Église catholique voulait proclamer une culture de dialogue, et annoncer un « antidote au choc des civilisations », par une fraternité et une solidarité entre les religions et les civilisations.

Sur le plan œcuménique, d'une majeure importance était la rencontre historique du chef de l'Église catholique avec le Patriarche orthodoxe russe Cirill, puis la signature d'une déclaration commune, début 2016 à Cuba. Il « s'agit de la première rencontre entre les deux chefs de ces Églises depuis le schisme entre chrétiens d'Orient et d'Occident, il y a près de mille ans, en 1054 »¹⁵⁴. Ainsi, une nouvelle phase de collaboration s'est ouverte.

4- Rôle médiateur : En addition, la mission de la diplomatie catholique cherche sans cesse à revêtir le rôle d'un État médiateur dans les relations internationales. Elle offre un nouveau « mode amiable de résolution des conflits », basé sur la neutralité et la confidentialité, afin de gagner la confiance des acteurs internationaux, préserver sa place, et améliorer les relations de l'ordre mondial. Ainsi que l'idée « d'établir un bureau chargé de médiation internationale au sein de l'activité diplomatique du Vatican » est déjà signalé par le secrétaire d'État. En fait le Cardinal Pietro Parolin estime l'importance de ce bureau face à « l'augmentation des conflits armés, internes

¹⁵² Nikolas, Kazarian, *Op. cit.*, p. 59.

¹⁵³ Adrienne, Sigel, *Op. cit.*

¹⁵⁴ *Ibid.*

et internationaux qui surviennent par la carence d'actions préventives et la gestion manquée post-conflit »¹⁵⁵.

Se rappelant ainsi le rôle médiateur pour « résoudre la dispute territoriale entre l'Argentine et le Chili, sur la zone australe en 1984 », l'invocation à la paix entre Israël et Palestine, le fait d'inviter « une délégation de femmes iraniennes en février 2015 pour participer à une rencontre mondiale des familles de Philadelphie aux États-Unis »¹⁵⁶, les rencontres islamo-catholiques « organisées dans la discrétion au Vatican qui ont permis des réunions importantes entre responsables religieux iraniens et émissaires américains »¹⁵⁷, le récent travail médiateur à Venezuela, etc. Reste que l'apogée de médiation qui a renforcé récemment « le poids du Saint-Siège dans sa mission pacificatrice » réside dans la direction des « négociations secrètes entre les États-Unis et Cuba. Des efforts qui ont conduit enfin en décembre 2014 à une reprise progressive des relations diplomatiques entre Washington et La Havane, après un demi-siècle de franche inimitié »¹⁵⁸.

Certainement ce succès est signé par le style du pape François qui, lui-même, a encouragé le rapprochement en « adressant des lettres à Barack Obama et Raul Castro », et a reçu leurs délégations au Vatican. En fait, son seul souci est de transcender les divisions, et d'élever les rapports entre les nations d'une « coexistence vers une existence pour l'autre », afin de bâtir la « famille des nations ». Sauf que l'Église, dans sa mission, doit faire face aujourd'hui à plusieurs défis sur la scène internationale.

¹⁵⁵ Sébastien, Maillard, « Le Vatican veut créer un Bureau pour la médiation internationale », **La Croix**, le 12/03/2015 à 15h02, <http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Le-Vatican-veut-creer-un-Bureau-pour-la-mediation-internationale-2015-03-12-1290427>

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ François, Mabile, *Op. cit.*, p. 48.

¹⁵⁸ Kelly, Velasquez, « Le pape François "pacificateur" de l'Amérique latine », *L'Orient Le Jour*, le 27/09/2015, <https://www.lorientlejour.com/article/946229/le-pape-francois-pacificateur-de-lamerique-latine.html>

c) Défis actuels du Saint-Siège sur la scène internationale

Au début de ce XXI^{ème} siècle, le Saint-Siège paraît affronter plusieurs défis sur plus d'un front. On évoquera cependant trois défis essentiels. Explicitement, l'Église catholique confronte une « guerre mondiale par morceaux », affronte la sécularisation en cherchant de nouvelles cartes à jouer pour étendre son influence, et essaye enfin de protéger l'existence catholique en danger.

1- Confronter une « guerre mondiale par morceaux » : Célébrant en 2017 la 50^{ème} Journée Mondiale de la Paix, le pape François a déclaré : « Aujourd'hui, malheureusement, nous sommes aux prises avec une terrible guerre mondiale par morceaux. Il n'est pas facile de savoir si le monde est actuellement plus ou moins violent qu'il l'a été hier, ni si les moyens de communication modernes et la mobilité qui caractérise notre époque nous rendent conscients de la violence ou plus habitués à elle. De toute façon, cette violence qui s'exerce par "morceaux", de manières et à des niveaux différents, provoque d'énormes souffrances dont nous sommes bien conscients : guerres dans différents pays et continents ; terrorisme, criminalité transnationale organisée et attaques armées imprévisibles ; des abus subis par les migrants et par les victimes de la traite ; la dévastation de l'environnement »¹⁵⁹. S'ajoutent aussi « les perversions des réseaux mafieux ; les compétitions sauvages des nations et d'entreprises préoccupées par l'accroissement de leurs richesses au détriment de leurs peuples ; les exactions contre les chrétiens d'Orient ; le colonialisme idéologique qui impose des visions du monde à des identités locales détruites... »¹⁶⁰.

¹⁵⁹ Pape François, « La non-violence style d'une politique pour la paix », Message pour la célébration de la 50e Journée Mondiale de la Paix, Libreria Editrice Vaticana, le 01/01/2017, http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/messages/peace/documents/papa-francesco_20161208_messaggio-l-giornata-mondiale-pace-2017.pdf

¹⁶⁰ Jean-Baptiste, Noé, « La diplomatie du Vatican de l'influence comme puissance », **Diplomatie 83 - Affaires stratégiques et relations internationales**, Novembre – Décembre 2016, p. 41.

En réalité, le Saint-Siège affronte implicitement « un petit nombre de “seigneurs de la guerre” », des acteurs internationaux, pays ou personnes, dont la volonté est « d’établir un monde fondé sur la seule performance économique, et la jouissance des plaisirs matériels, et la réduction de l’homme à l’état de pur agent économique »¹⁶¹. Pour cela, il a invité à un changement de l’ordre économique mondial, « dénonçant le nouveau colonialisme des institutions économiques internationales ». Il a essayé encore de « mobiliser l’opinion publique contre le changement climatique par la publication de l’encyclique “Laudato Si”, remplaçant ainsi la notion de développement intégral de l’enseignement de l’Église par celui d’écologie intégral, qui signifie une invitation pour réfléchir comment construire notre maison commune »¹⁶².

Aussi, le Saint-Siège s’efforce de hausser sa voix contre le terrorisme et toutes menaces à la paix internationale, mais il invite les acteurs internationaux de s’attaquer aux « causes profondes qui nourrissent ce terrorisme international, comme la pauvreté, le sous-développement et l’exclusion. Par exemple, des jeunes venant de familles d’immigrés pauvres, voyagent pour rejoindre les organisations terroristes ! »¹⁶³. Delà, il appelle à briser toute indifférence face aux migrations, considérant que les pays occidentaux pleurent des effets causés par leurs politiques. La diplomatie pontificale agit encore « à œuvrer en vue d’un désarmement effectif qui aille au-delà de la dissuasion fondée sur l’équilibre de la terreur », en encourageant et soutenant tous les accords et initiatives, par exemple « le traité de non-prolifération nucléaire (Moscou, 1971), celui contre la production, le

¹⁶¹ Jean-Baptiste, Noe, « Géopolitique du Vatican, la volonté de l’influence », *Op. cit.*

¹⁶² François, Mabile, *Op. cit.*, p. 49.

¹⁶³ « ONU : Le cardinal Parolin plaide l’intégration pour combattre le terrorisme », Radio Vatican, le 25/09/2014, à 09:56,

http://fr.radiovaticana.va/news/2014/09/25/onu_le_cardinal_parolin_plaide_lint%C3%A9gration_sociale_pour_/1107266

développement et l'utilisation des armes chimiques (Paris, 1993), ou encore celui bannissant les mines antipersonnel (Ottawa, 1997) »¹⁶⁴, etc.

2- Affronter la sécularisation : Passant de ces quelques éléments de « guerre mondiale par morceaux », le Saint-Siège combat dans un second volet la volonté et les effets de la sécularisation, et toute intention de substituer à une religion surnaturelle un relativisme et un individualisme. En fait, la sécularisation des sociétés progresse surtout en Europe et en Amérique du Nord. D'autre part, un engagement naïf s'accroît provoquant un « déclin des pratiques religieuses ». Sur ce, le pape Jean-Paul II a mené une « ré-évangélisation de l'Europe, confronté à ce qu'il a appelé la crise du continent européen, et un grave dérapage des sociétés européennes »¹⁶⁵.

Par contre, le nouveau pape ne se lamente pas face à la sécularisation européenne. Contrairement à Jean Paul II et Benoît XVI qui ont accusé l'Europe d'oublier son héritage et sa vocation chrétienne, François « s'est tourné vers l'avenir estimant que la relation entre l'Église et l'Europe relève d'une histoire à écrire. Pragmatique, il a tendu la main aux Européens, rappelant que l'Église se met au service d'un projet européen »¹⁶⁶. En novembre 2014, il a « fait un aller-retour express à Strasbourg, pour prendre la parole devant le Parlement européen et le Conseil de l'Europe. C'était la première fois depuis 26 ans qu'un souverain pontife vient à la rencontre des institutions européennes ! ». Le chef de l'Église a évoqué le vieillissement des États Européennes, a adressé une feuille de route sans oublier la question de l'immigration et d'autres sujets éthiques¹⁶⁷. À signaler aussi que le pape a reçu le prix Charlemagne en mai 2016, pour son engagement européen.

¹⁶⁴ Jean-Louis, Tauran, « Pourquoi une diplomatie pontificale ? », *Op. cit.*, p. 9-18.

¹⁶⁵ Thierry, Rambaud, « Le Saint-Siège dans les relations internationales », **Annuaire Français de Relations Internationales**, Volume XV, 2014, http://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2015/06/Article_Rambaud.pdf

¹⁶⁶ François, Mabile, *Op. cit.*, p. 47.

¹⁶⁷ Sigel, Adrienne : *Op. cit.*

Eh bien, sachant que l'Europe n'est plus l'acteur le plus puissant dans un ordre mondial multipolaire, et voulant aussi chercher des alliés pour confronter la sécularisation et gagner une nouvelle dimension géopolitique, l'Église catholique s'est rapprochée de la Russie et de l'Église orthodoxe. En effet, des relations diplomatiques se sont établies avec la Russie en 2010 ; ce qui permet de « décentraliser la géopolitique du Saint-Siège et de lui faire quitter une vision trop exclusivement européenne, où la Russie pourrait être un allié précieux »¹⁶⁸. À n'oublier pas encore comment le président Vladimir Poutine s'est précipité au Saint-Siège, comme une sorte de réponse contre la marginalisation jouée par les Européens et les Américains.

Sur le plan œcuménique et face à la sécularisation encore, le pape essaye de renouer la relation avec différentes Églises, évidemment les orthodoxes et les protestants. Alors, très significatif était sa rencontre en 2016 avec le Patriarche orthodoxe russe Cirill. À côté de la Russie et l'Église orthodoxe, les yeux du pape se détournent vers l'Asie, et surtout la Chine. Il a ainsi visité « la Corée du Sud, Philippines, et Sri Lanka ; il a créé cardinaux des prélats de pays d'Asie, et il continue son effort de dialoguer dans le dossier chinois »¹⁶⁹.

Encore de même pour confronter la culture de sécularisation dans la mondialisation contemporaine, l'Église agit fort en diffusant sa foi sur le "sixième continent", à savoir l'internet. En novembre 2009, les représentants de Facebook, YouTube, Wikipédia et Twitter ont été invité au Vatican. Ces maîtres du "sixième continent" essayent parfois de « bousculer avec un grand calme, les fondements de l'expression et de la diffusion de la foi catholique »¹⁷⁰. Dès lors, la Commission épiscopale

¹⁶⁸ Jean-Baptiste, Noé, « La diplomatie du Vatican de l'influence comme puissance », *Op. cit.*, p. 43.

¹⁶⁹ *Ibid.*

¹⁷⁰ Frédéric, Mounier, « L'Église dialogue à Rome avec les maîtres du monde numérique », **La Croix**, le 15/11/2009 à 18h17, <http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/L-Eglise-dialogue-a-Rome-avec-les-maitres-du-monde-numerique- NG -2009-11-15-568718>

européenne pour les médias incite les croyants à sortir de leurs ghettos, et de leurs sacristies ; or de « nouvelles cathédrales sont à construire sur le Net ». En 2012, Benoît XVI était « le premier pape à ouvrir un compte Twitter. François en a fait un véritable outil de communication avec 10 millions d'abonnés en 2013, donc le deuxième dirigeant politique le plus suivi derrière Barack Obama »¹⁷¹.

3- La protection de l'existence catholique en danger : Enfin, le troisième et le dernier volet-défi du Saint-Siège réside dans la protection de l'existence catholique en danger. En fait, le catholicisme est tenté d'une concurrence ou d'un rejet dans plusieurs points du monde. Un islamisme par exemple « dont la forme radicale et politisée, cherche à éradiquer le catholicisme dans les pays où l'Islam est majoritaire »¹⁷² ; des régimes politiques encore refusent explicitement ou implicitement une relation avec le Saint-Siège, ce qui rend la présence catholique en danger, comme en est le cas en Corée du Nord, la Chine, l'épuration des Chrétiens d'Orient, les tensions entre le Saint-Siège et la Turquie, cependant l'assassinat en 2010 du « représentant pontifical en Turquie », etc.

Donc, pour maintenir ses intérêts et défendre son existence, l'Église catholique s'efforce d'assurer la protection, la liberté de culte, et le « libre accès sécurisé aux lieux de culte et de pèlerinage. Ce sont les raisons pour lesquelles le Saint-Siège a toujours montré un intérêt particulier pour la situation de l'Église catholique au Moyen-Orient et pour le sujet de Jérusalem et des lieux saints »¹⁷³. Reste que la défense du principe de liberté religieuse est la seule arme diplomatique, à côté du dialogue interreligieux bien sûr.

¹⁷¹ Camille, Savelli, « Jean-Baptiste Noé 'Géopolitique du Vatican' », Classe Internationale - International Relations Blog, le 17/04/2016, <https://classe-internationale.com/2016/04/17/jean-baptiste-noe-geopolitique-du-vatican/>

¹⁷² Jean-Baptiste, Noe, « Géopolitique du Vatican, la volonté de l'influence », *Op. cit.*

¹⁷³ Thierry, Rambaud, *Op. cit.*

Auparavant, Jean-Paul II a réussi à défendre la liberté religieuse contre le système soviétique, et alors le droit de pratiquer la foi dans les pays communistes. De même, il a inauguré et organisé des dialogues et des rencontres interreligieuses, surtout avec les musulmans. En revanche, Benoît XVI a « attisé les haines d'une grande partie des musulmans à cause de son discours à Ratisbonne en 2006 ». En fait, il a déclaré que « la religion est incompatible avec la violence guerrière menée en le nom de Dieu, voulant cependant dissocier l'islamisme de son ressort guerrier »¹⁷⁴. Aujourd'hui, le style du pape François s'est imposé. Une réelle ouverture aux autres religions s'installe, incluant des dialogues avec les Églises issues de l'Église catholique. Il prêche une fraternité avec les musulmans à travers des visites, des rencontres et des actes significatifs, comme a été déjà signalé dans la partie précédente : mission pacificatrice et concordataire. Reste qu'une « priorité fondamentale de la politique du Saint-Siège est réservée à la protection des minorités chrétiennes et catholiques au Moyen-Orient »¹⁷⁵. Ce sera le sujet à aborder dans la deuxième partie, afin d'analyser l'action et l'influence du Saint-Siège dans les relations internationales.

À la fin de cette section, et de toute la première partie, les contours d'une nouvelle diplomatie apparaissent avec la nouvelle papauté. Jouissant d'une curie, des nonciatures, et des organisations rodées au travail international, le pape et sa diplomatie œuvrent efficacement dans les relations internationales, surtout en ce qui concerne les domaines humaines et sociales. Les États « saluent la participation du Saint-Siège bien plus que la présence d'un État, fût-il minuscule et presque symbolique, mais celle d'une puissance de caractère différent, non politique, qui vise la paix et la solidarité et qui donne à leur engagement un appui moral estimé d'un très grand prix »¹⁷⁶. Sauf que le défi majeur pour cet acteur réside à faire « entendre

¹⁷⁴ Jean-Baptiste, Noe, « Géopolitique du Vatican, la volonté de l'influence », *Op. cit.*

¹⁷⁵ Thierry, Rambaud, *Op. cit.*

¹⁷⁶ André, Dupuy, **Une parole qui compte le Saint-Siège au cœur de la diplomatie multilatérale**, *Op. cit.*, p. 58.

sa parole dans un monde où pèsent principalement les moyens d'autorité, qu'ils soient économiques, militaires ou politiques ».

Sur ce, comment le Saint-Siège s'est comporté dans l'affaire des minorités chrétiennes au Moyen-Orient depuis 2012 jusqu'à 2017 ? Va-t-il réussir à protéger les chrétiens, et quel serait donc son influence parmi les acteurs internationaux sur la scène internationale, notamment au Moyen-Orient ?

Partie 2 : Le pouvoir du Saint-Siège dans la protection des chrétiens d'Orient

Chapitre 1 : L'ingérence et l'action du Saint-Siège

Section 1 : Intérêts et motifs du Saint-Siège au Moyen-Orient

Un aperçu historique sur les relations entre le Saint-Siège et le Moyen-Orient en général, montre bien l'étroit intérêt du centre de l'Église catholique envers la terre où le christianisme est né et fleuri ; la terre où le Christ est né, mort et ressuscité, donc le commencement de l'Église avec les apôtres. Concrètement, cet intérêt apparaît par les « croisades, la protection des Lieux Saints, les relations étroites avec les maronites dès le XIIe, le mouvement de l'uniatisme et les interventions médiates et immédiates auprès de l'Empire ottoman en faveur des communautés catholiques... »¹⁷⁷.

À l'époque contemporaine, depuis la papauté de Jean-Paul II les actions du Saint-Siège s'intensifient afin de protéger les chrétiens et défendre leurs intérêts spécifiques, dans une région toujours troublée et pleine de conflits et de violence ; surtout avec la création de l'État d'Israël, et la montée d'un Islam fondamentaliste. Alors d'abord, quelles spécificités des chrétiens dans cette région de l'Orient ? Quels sont les motifs et les intérêts du Saint-Siège ? Et enfin, qu'étaient les buts de l'Église signalés dans l'exhortation apostolique post-synodale pour le Moyen-Orient, diffusée en 2012 ?

¹⁷⁷ Antoine, Fleyfel, « L'action diplomatique du Saint-Siège en faveur des chrétiens d'Orient », **L'Œuvre d'Orient**, n°764 (juillet, août, septembre 2011) n° 765 (octobre, novembre, décembre 2011) n° 766 (janvier, février, mars 2012) et n° 767 (avril, mai, juin 2012), le 1 juin 2011, <http://antoinefleyfel.com/2011/06/01/laction-diplomatique-du-saint-siege-en-faveur-des-chretiens-dorient-paru-sur-une-annee-dans-quatre-fascicules-de-la-revue-de-loeuvre-dorient-numeros-764-2011-765-2011-766-2012-et-7/>

a) Spécificités des chrétiens d'Orient

Les différentes particularités des chrétiens d'Orient peuvent être résumées en quatre : l'aurore du christianisme, une hétérogénéité complexe, des minorités en danger, et des églises frontières dans une région critique.

1- L'aurore du christianisme : « Au commencement était Jérusalem, et par cet énoncé tout s'explique », a écrit Ghassan Tuéni ! Par cette première spécificité, la question des chrétiens d'Orient se pose¹⁷⁸. À son tour, le nonce apostolique au Liban Mgr Gabriel Catcha définit cette particularité liée aux origines : « ici, l'histoire du salut a débuté avec l'appel d'Abraham, ici est né, a vécu, est mort, est ressuscité Notre Seigneur Jésus Christ ! Ici le don du Saint-Esprit a mis en mouvement la communauté rassemblée autour de Pierre et des autres apôtres, pour aller jusqu'aux confins du monde. L'appel et la mission des chrétiens de cette région seront toujours : être des annonciateurs de la joie de l'Évangile, de la beauté du message chrétien qui invite à une fraternité humaine universelle en reconnaissant les dons de Dieu dans chaque culture, tradition et peuple du monde »¹⁷⁹. Cependant, cette particularité d'origine se heurte devant les réalités confessionnelles, théologiques, liturgiques, même sociales, démographiques, et politiques, entre les chrétiens d'Orient ; ce qui empêche d'en aborder le sujet comme une réalité univoque¹⁸⁰.

2- Une hétérogénéité complexe : L'hétérogénéité constitue la deuxième spécificité des chrétiens d'Orient ! Il existe une multitude d'Églises (catholiques, orthodoxes et protestantes, etc.) avec différents traditions et rites : « grecs-orthodoxes, grecs-

¹⁷⁸ Ghassan, Tuéni, et Samir Khalil, Samir, **Rôle et Avenir des Chrétiens d'Orient aujourd'hui**, CEDRAC, Beyrouth 2005, p. 11.

¹⁷⁹ غابريال، كاتشيا، كلمة السفير البابوي في لبنان في مؤتمر بعنوان "أرض القداصة تراث ورسالة"، جامعة سيّدة اللّوزة، ذوق مصبح، 24-25 تمّوز 2016.

¹⁸⁰ Antoine, Fleyfel, **Géopolitique des Chrétiens d'Orient Défis et avenir des chrétiens arabes**, l'Harmattan, Paris 2013, p.42.

catholiques, arméniens-orthodoxes, arméniens-catholiques, coptes-orthodoxes, coptes-catholiques, jacobites (ou syriens-orthodoxes), syriens-catholiques, assyriens (ou nestoriens), chaldéens, maronites, latins ». Sachant ainsi que le dialogue entre Églises s'est instauré en 1960.

De ce fait, le concept de « chrétiens d'Orient » porte une grande ambiguïté. Peut-être il fallait écrire les « Libanais chrétiens », les « Syriens chrétiens », les « Palestiniens chrétiens », etc. sans signifier de même l'unité de chacune. On remarque plutôt « plus de divisions que d'unité, plus d'exclusions que de sympathies, plus de divergences que de convergences »¹⁸¹. Mais en tout cas, l'expression « chrétiens d'Orient » s'impose puisqu'elle est ancrée dans le monde politique et diplomatique. En réalité, le concept est associé au « stéréotype de la protection des chrétiens d'Orient », depuis les massacres de chrétiens en 1860. L'expression « chrétiens d'Orient » connote alors « le malheur des minorités chrétiennes »¹⁸², d'où on va passer à la troisième spécificité : une minorité qui ne cesse de s'effacer.

3- Des minorités en danger : D'environ 20% avant la Première Guerre Mondiale, les chrétiens d'orient sont, après 100 ans, à peu près 2 % de la population de la région !¹⁸³ Avec un taux de natalité très faible, des persécutions violentes, des politiques d'expulsion, et une tendance forte à l'émigration, cette minorité chrétienne ne cessent de s'effondre de façon impressionnante, bien sûr selon les situations différentes des pays. On estime cette comparaison des « nombres des chrétiens entre 2006 et 1957, par ce qui suit :

¹⁸¹ Antoine, Fleyfel, **Géopolitique des Chrétiens d'Orient Défis et avenir des chrétiens arabes**, *Op. cit.*, p. 15-17.

¹⁸² Bernard, Heyberger, « Qui sont les chrétiens d'Orient ? », **Sciences Humaines**, n° 5 - décembre 2016 - janvier-février 2017, le 23/11/2016, https://www.scienceshumaines.com/qui-sont-les-chretiens-d-orient_fr_37306.html

¹⁸³ Adrien, Jaulmes, « Le grand exode des chrétiens du Moyen-Orient », *Le Figaro*, le 26/12/2016 à 10:56, <http://www.lefigaro.fr/international/2016/12/25/01003-20161225ARTFIG00088-le-grand-exode-des-chretiens-du-moyen-orient.php>

- Turquie : 80 000 chrétiens (sur 73,19 millions), soit 0,10 % (0,90 % en 1957).
- Syrie : 750 000 (sur 19 millions), soit 3,9 % (13,4 % en 1957).
- Liban : 1,3 million (sur 3,58 millions), soit 36,3 % (54 % en 1957).
- Iran : 110 000 (sur 69,51 millions), soit 0,15 % (2,6 % en 1957).
- Irak : 400 000 (sur 28,81 millions), soit 1,3 % (5,9 % en 1957).
- Jordanie : 80 000 (sur 5,7 millions), soit 1,4 % (6,3 % en 1957).
- Israël : 144 300 (sur 6,86 millions), soit 2,1 % (2,3 % en 1957).
- Palestine : 49 000 (sur 3,70 millions), soit 1,3 % (2 % en 1957).
- Egypte : 7 millions (sur 74,03 millions), soit 9,4 % (7,8 % en 1957) »¹⁸⁴.

À savoir que les enquêtes sont peu fiables ! Les Églises en préfèrent « rester dans une approximation à la hausse ». Quoique ce soit, ces minorités souffrent d'un défi démographique et d'un déracinement de leur terre historique. Certains essaient d'« imposer une identité sur ces communautés à travers des pressions politiques, militaires ou religieuses ». En fait, la « majorité responsable de résoudre la question des minorités essaye de paralyser l'efficacité des communautés minoritaires, en la considérant une autre entité étrangère dans le corps de la société »¹⁸⁵.

Pourtant qu'ils sont nés dans cette région, et ont influencé son histoire moderne, comme la « place essentielle des intellectuels chrétiens lors de la Renaissance arabe (Nahda) au XIX^{ème} siècle », les chrétiens ne se sentent plus chez eux. Des villes qui étaient le berceau de la chrétienté comme Bethléem, en Palestine, et Nazareth, en Israël, se vident de la présence chrétienne ! En réalité, outre les dernières attentas de 'Daech' et les autres attaques violentes partout, ces communautés (parmi d'autres minorités encore) vivent un manque de liberté de culte, et de statut civil et politique,

¹⁸⁴ François, Boëdec s.j., « Chrétiens d'Orient Doubtes et angoisses », **Études - Revue de culture contemporaine**, Tome 405, 2006/11, p. 496 – 506,

<http://www.cairn.info.ezproxy.usek.edu.lb/revue-etudes-2006-11-page-496.htm?1=1&DocId=279381&hits=3743+3731+3725+3721+3716+>

¹⁸⁵ نبيل، خليفة، "مسيحيو الشرق الأوسط، دراسة جيوبوليتيكية"، دراسة عرضها د. خليفة ضمن أعمال سينودس الأساقفة من أجل الشرق الأوسط، 10 - 14 تشرين الثاني 2010، <http://ulcm.org/docs/archives/nabil-khalife-geopolitical-study.pdf?sfvrsn=2>

qui caractérisent la plupart des pays suivant différents niveaux ; s'en échappe le Liban seulement¹⁸⁶. Or la référence à la loi islamique (Charia) figure dans toutes les Constitutions des États Arabes comme source du droit, sauf la Constitution Libanaise. Ce dernier jouit d'une « place symbolique aux yeux des chrétiens de la région, puisqu'il bénéficie d'un système politique prévoyant un président de la république chrétien – chose unique et inconcevable dans la région – avec une véritable liberté religieuse »¹⁸⁷. Sauf que l'influence politique des chrétiens s'est trop fragilisée après 15 ans de guerre. En revanche, en Arabie saoudite toute autre religion que l'Islam est illégale.

4- Des églises frontières dans une région critique : Enfin, dans cette région 'sacrée' et pluraliste, la géopolitique des religions se présente comme clé de voûte dans la lecture géopolitique. En conséquence, les Églises du Moyen-Orient « sont dans l'identité géopolitique des églises frontières entre – ce qui est connu par – l'Est musulman et l'Ouest chrétien, alors tout changement dans le monde de ces deux religions va interpeller la frontière »¹⁸⁸.

Ainsi que les intérêts des puissances internationales et régionales se diversifient : certains essaient de chasser les chrétiens du Moyen-Orient travaillant d'en faire sortir toute la chrétienté de son histoire ; d'autres acteurs travaillent pour une rupture et une crise sunnite-chiite, etc., mais ce qui est très clair, c'est que les « vrais acteurs internationaux s'accordent sur un intérêt : le Moyen-Orient doit rester une somme de pays faible pour qu'ils réalisent leur profits stratégiques »¹⁸⁹.

Sur ce, quelles sont par contre les intérêts du Saint-Siège dans cette région sacrée, et ses préoccupations envers la situation des chrétiens d'Orient ?

¹⁸⁶ François, Boëdec s.j., *Op. cit.*

¹⁸⁷ *Ibid.*

¹⁸⁸ نبيل، خليفة، مرجع سابق.

¹⁸⁹ المرجع أعلاه.

b) L'intérêt du Saint-Siège au Moyen-Orient

Dans les temps modernes, justement avec le Concile Vatican II, l'Église catholique a « remis en pleine valeur l'apport des églises d'Orient, conséquences d'un long cheminement qui a vu au début du siècle passé la naissance d'un nouveau dicastère au Vatican, appelé la 'Congrégation pour les Églises Orientales' »¹⁹⁰, affirme le nonce apostolique au Liban. En cette période, le premier voyage d'un pape était à la fin du Concile, en 1964, vers Jérusalem ; reflétant ainsi l'importance majeure de cette terre 'sacrée'. Dès lors, l'intérêt du Saint-Siège envers le Moyen-Orient s'est concrétisé par les visites de tous les papes, leurs positions envers les affaires et les conflits de la région, leurs discours, synodes, etc. Bref, ces intérêts ou motifs se résument en quelques points : la protection des chrétiens par la voie du dialogue interreligieux ; défendre Jérusalem et les Lieux Saints ; et soutenir le 'Liban message'.

1- La protection des chrétiens par le dialogue interreligieux : D'abord, le motif de conserver les minorités chrétiennes a poussé le Saint-Siège vers l'élaboration d'un dialogue interreligieux, afin de promouvoir une réelle fraternité surtout avec les musulmans. Or suite au processus de décolonisation, les chrétiens « ont eu le sentiment d'être abandonnés face à l'Islam majoritaire, et un nouvel État créé pour les juifs »¹⁹¹. Sur ce, le Saint-Siège a refusé que les chrétiens se replient sur eux-mêmes, formant un ghetto. Au contraire, il les incita à vivre « en symbiose avec l'Islam et le Judaïsme. Cette rencontre entre les religions, basée sur un dialogue fertile, se présente comme un facteur décisif de paix en but de protéger les chrétiens ». Refusant alors tout extrémisme religieux, le pape Benoît XVI admet que « le dialogue doit se poursuivre, dans un contexte de pluralisme culturel et religieux plus marqué ; un tel dialogue est important pour assurer les conditions de la paix et

¹⁹⁰ غابريال، كاتشيا، مرجع سابق.

¹⁹¹ Jean-Louis, Tauran, « Le Saint-Siège et la Terre sainte », *Op. cit.*, p. 93-102.

éloigner le spectre épouvantable des guerres de religion qui ont ensanglanté tant de périodes de l'histoire humaine. Le nom du Dieu unique doit devenir toujours plus ce qu'il est, un nom de paix et un impératif de paix »¹⁹². C'est ainsi, l'Église catholique considère que tout « acte d'exclusion et de violence est une perversion de la religion et donc une action à condamner. Si Dieu est unique, il demande à tous de nous reconnaître comme frères »¹⁹³. En conséquence, le Saint-Siège doit garder et promouvoir une bonne relation avec l'Islam et le Judaïsme en même temps !

Cependant la création de l'État d'Israël était « une catastrophe pour les musulmans ». Dès lors, l'Église romaine a craint « voir les autorités islamiques donner une connotation religieuse à certaine entente entre Tel-Aviv et le Vatican », ou bien à une alliance entre les puissances occidentales 'chrétiennes' et le Vatican, contre l'Islam. Ensuite, c'est difficile « d'expliquer la nécessité du dialogue catholico-judaïque à une population pour qui Israël est l'ennemi ! ». Pour cela, le Saint-Siège doit « trouver une voie d'équilibre entre de bonnes relations avec les juifs, et la promotion de l'entente islamo-chrétienne »¹⁹⁴.

Dans ce contexte on voit pourquoi l'Église catholique refuse quelconque ghetto chrétien, et invite les catholiques orientaux à « montrer que leur présence n'est pas de nature opposée à leurs pays, mais qu'ils sont un facteur de progrès et de développement de la société ». De même, on comprend les positions catégoriques du pape Jean-Paul II contre l'intervention militaire en Irak en 2003, et les positions du pape François contre les frappes américaines en Syrie ; afin que ces interventions

¹⁹² Discours du Pape Benoît XVI aux délégués des autres Églises et communautés ecclésiales et des autres traditions religieuses, Libreria Editrice Vaticana, le 25/04/2005, http://w2.vatican.va/content/benedict-xvi/fr/speeches/2005/april/documents/hf_ben-xvi_spe_20050425_rappresentanti-religiosi.html

¹⁹³ Jean-Louis, Tauran, « Le Saint-Siège et la Terre sainte », *Op. cit.*

¹⁹⁴ Antoine, Fleyfel, « L'action diplomatique du Saint-Siège en faveur des chrétiens d'Orient », *Op. cit.*

ne soient pas « perçues comme un épisode du choc des religions, et empêché donc que les communautés chrétiennes sur place ne soient en grand danger »¹⁹⁵.

Plus de même, la visite de Benoît XVI en Terre Sainte en 2009 visait à clarifier et rassurer le monde musulman et juif, en tournant deux pages : celle de Ratisbonne qui a suscité la colère des musulmans, et celle de sa « réhabilitation de l'évêque intégriste négationniste Richard Williamson¹⁹⁶ (janvier 2009) qui a heurté le monde juif »¹⁹⁷. Ce fut de même l'objectif de la visite du pape François en 2014 et ses actions diplomatiques significatives – déjà vu dans la partie précédente – afin d'approfondir les relations avec l'Islam et le Judaïsme, et encourager les chrétiens.

En ce contexte, deux nouvelles sont à élucider plus tard dans notre recherche. La première, le rapprochement marquant entre le pape et cheikh Ahmed al-Tayeb, le grand imam de l'université d'Al-Azhar au Caire. Et la deuxième est une percée intéressante envers l'Arabie Saoudite.

2- Défendre Jérusalem et les Lieux Saints : Outre l'intérêt de protéger ses fidèles par la voie de concorde et de dialogue interreligieux, le Saint-Siège s'intéresse catégoriquement au statut de Jérusalem et le libre accès aux Lieux Saints. Si le Moyen-Orient est considéré le « laboratoire du dialogue interreligieux, Jérusalem, la Ville Sainte par excellence, en est son symbole ». Ainsi que toute tentative de chasser les chrétiens de Jérusalem et de violer son identité, paraît un essai de briser toute l'histoire de la chrétienté et son origine, afin de l'effondre pas à pas. Ceci explique « la persévérance et l'intensité avec lesquelles, depuis 1947, les papes se

¹⁹⁵ François, Boëdec s.j., *Op. cit.*

¹⁹⁶ L'évêque Williamson était exclu de sa Fraternité sacerdotale à cause de ses propos sur l'Holocauste, niant la présence des chambres à gaz.

¹⁹⁷ Antoine, Fleyfel, « Diplomatie vaticane et chrétiens d'Orient », **IRIS Institut de Relations Internationales et Stratégiques - Observatoire géopolitique du religieux**, Paris, le 24 mai 2011, <http://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2011/05/Diplomatie-vaticane-et-chr%C3%A9tiens-dOrient-Antoine-Fleyfel-24-mai-2011.pdf>

sont faits les défenseurs du caractère sacré et unique de cette ville »¹⁹⁸; souhaitant donc « un statut international pour Jérusalem et les Lieux Saints ».

Dans ce contexte et après un an seulement de son pontificat, le pape François a commémoré le voyage historique de Paul VI à Jérusalem. Ce n'est qu'un rappel de la première sortie d'un pape hors de Rome au XX^{ème} siècle, reflétant alors l'importance de Jérusalem, l'église mère. Mais l'apogée de cette visite se dévoile par la rencontre du pape avec le Patriarche œcuménique de Constantinople Bartholomée et les autres patriarches catholiques et orthodoxes. En effet, le pape voulait avant tout parler un « langage d'unité » qui rassemble le pluralisme chrétien, pour bien défendre son intérêt dans la Terre Sainte, sachant que le « fractionnement des communautés chrétiennes demeure une de leurs grandes faiblesses »¹⁹⁹.

Cependant, il a célébré la messe au Cénacle à Jérusalem, s'attachant ainsi à une solution qui englobe le statut international dans toute négociation entre Israël et le Saint-Siège. Il s'est rendu de même à Bethléem « où l'accès est presque impossible pour les Arabes chrétiens de Jérusalem et d'Israël », soulignant donc le principe de liberté d'accès qui n'est qu'un aspect de la liberté religieuse²⁰⁰.

Sur le plan diplomatique – déjà vu dans la mission pacificatrice du Saint-Siège – ce dernier « plaide en faveur de la solution des deux États souverains ». Il a établi des liens diplomatiques avec Israël en décembre 1993, a reconnu l'État de Palestine en 2013, puis en a signé un accord en 2015, et il continue ses négociations et ses gestes diplomatiques afin d'élaborer un réel processus de paix.

Dans ce cadre, deux récents évènements d'importance sont à signaler : d'abord, la déclaration du président des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale

¹⁹⁸ Jean-Louis, Tauran, « Le Saint-Siège et la Terre sainte », *Op. cit.*

¹⁹⁹ Stanislas, De Laboulaye, « Voyage du pape François en Terre Sainte: Décryptage des enjeux spirituels et diplomatiques », **IRIS Institut de Relations ; Internationales et Stratégiques - Observatoire géopolitique du religieux**, Paris, mai 2014, www.iris-france.org/docs/.../2014---mai---le-pape-en-terre-sainte.pdf

²⁰⁰ Stanislas, De Laboulaye, *Op. cit.*

d'Israël et d'y transférer son ambassade, en décembre 2017 ; puis l'intention de la municipalité israélienne de Jérusalem – annoncée en février 2018 – d'établir des taxes sur une partie des propriétés des églises de la ville, et d'adopter une loi permettant la confiscation de certains biens pour les Églises.

Concernant le deuxième sujet qui abîme explicitement le 'Statu quo' international dont bénéficie la ville et toute l'existence chrétienne, les pressions de l'Église catholique avec les autres Églises ont réussi ; et la décision de la mairie est suspendue²⁰¹.

Quant à la première affaire, le pape a défendu le 'Statu quo' de Jérusalem en « conformité aux résolutions des Nations Unis, surtout la résolution 478 du 20 août 1980 du Conseil de Sécurité de l'ONU condamnant la proclamation par Israël de Jérusalem comme capitale 'une et indivisible' »²⁰². Aussi, la diplomatie pontificale s'est activée et l'observateur du Saint-Siège auprès de l'O.N.U. a averti des conséquences juridiques qui pourraient suivre. Plus encore, le pape et le président palestinien ont eu un échange téléphonique le 5 décembre, suite à la déclaration américaine. Un jour plus tard, le pape a reçu une délégation palestinienne de la Commission palestinienne pour le dialogue interreligieux. Un protocole d'accord a été signé entre la Commission et le Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux, visant établir « un groupe de travail mixte pour le dialogue »²⁰³, et confirmant donc la convergence d'intérêts sur la question de Jérusalem.

3- Soutenir le 'Liban message' : Enfin, le troisième grand intérêt du Saint-Siège se manifeste par son « attachement particulier au Liban, le Liban message ». En réalité,

²⁰¹ OLJ, « Israël suspend les actions ayant conduit les Églises à fermer le Saint-Sépulcre », L'Orient Le Jour, le 27/02/2018, <https://www.lorientlejour.com/article/1102137>

²⁰² Nicolas, Senèze, « Le pape François appelle à respecter le « statu quo » de Jérusalem », **La Croix**, le 06/12/2017 à 16h07, <https://www.la-croix.com/Monde/Moyen-Orient/Le-pape-Francois-appelle-respecter-statu-quo-Jerusalem-2017-12-06-1200897493>

²⁰³ Hélène, Destombes, « Le cardinal Tauran soutient le dialogue interreligieux avec les Palestiniens », Vatican News, le 09/12/2017 à 10:42, <https://www.vaticannews.va/fr/vatican/news/2017-12/le-cardinal-tauran-soutient-le-dialogue-interreligieux-avec-les-.html>

la terre libanaise englobe une « superficie de 18 communautés religieuses », les libertés sont protégées dans la Constitution, le pays jouit d'un président chrétien – le seul dans la région – et d'un équilibre entre chrétiens et musulmans dans les grandes administrations publiques. Delà, le Saint-Siège voudrait « sauvegarder la formule de coexistence féconde qui a fait de lui, durant de nombreuses décennies, le pays le plus tolérant et le plus démocratique de la région ». Pour le pape Jean-Paul II, ce « pays qui permet à toutes les communautés de vivre ensemble sur un plan d'égalité, est plus qu'un pays, il est un message »²⁰⁴. Ainsi, le Vatican refuse toute tentative de diviser le Liban ou « de créer un petit État chrétien » afin de préserver le pluralisme religieux et politique. Sa politique se résume par ce slogan : « sauvons le Liban pour sauver les chrétiens ; et non pas sauvons les chrétiens pour sauver le Liban »²⁰⁵. Cependant, sauvons le Liban pour sauver tout le Moyen-Orient.

D'ici, on comprend le malaise de l'Église de Rome envers la guerre libanaise, donc de l'engagement d'un bloc chrétien maronite contre un bloc musulman ; ce qui a pu aggraver la situation des autres chrétiens dans la région, et l'action du Saint-Siège dans le dialogue interreligieux ! Or cette guerre « avait pu être très facilement interprétée sous le signe de l'hostilité vis-à-vis de l'islam. Ce qui nuisait donc aux rêves de la papauté voulant faire du Liban, identifié avec l'avenir des chrétiens orientaux, un modèle de convivialité pour les autres pays de la région »²⁰⁶.

Ce malaise s'intensifie après l'alliance « américano-syrienne » contre l'Irak, qui « cachait un désir de dominer le seul pays moyen-oriental où règne la seule puissance catholique, les maronites ». À l'autre extrémité paraît le « Royaume Saoudien où toute pratique du culte chrétien était strictement interdite ». De ce fait, le Vatican travaille contre un « nouvel ordre géopolitique au Moyen-Orient, qui sonnerait plutôt

²⁰⁴ Jean-Louis, Tauran, « Le Saint-Siège et la Terre sainte », *Op. cit.*

²⁰⁵ *Ibid.*

²⁰⁶ Antoine, Fleyfel, « Diplomatie vaticane et chrétiens d'Orient », *Op. cit.*

la fin des sociétés pluriconfessionnelles et l'extinction des communautés chrétiennes »²⁰⁷.

Par conséquent, on peut comprendre le contexte pour lequel l'Église a rassemblé un synode pour le Liban, puis diffuser « l'Exhortation Apostolique du pape Jean-Paul II : Une espérance nouvelle pour le Liban » en 1997. En réalité, l'Église catholique ne réunit pas « un Synode consacré à un seul pays ». Dorénavant, les Synodes sont consacrés aux situations de plusieurs pays régionaux. L'Exhortation révèle donc la politique vaticane qui « situe le christianisme libanais au centre de la vision qu'a le Saint-Siège de l'avenir du christianisme moyen-oriental. Les chrétiens du Liban apparaissent comme la clé de voûte et la condition de tout redressement sérieux possible pour les chrétiens dans la région »²⁰⁸.

Plus profondément, le modèle de vie commune au Liban est un antidote – voulu par le Saint-Siège – face au choc de civilisations et de religions, et même contre le choix des juifs de vivre seuls refusant toute intégration. Or ces derniers « imposent les divisions, et essayent de convaincre le monde – surtout l'Occident – que les religions ne peuvent pas vivre ensemble ; ainsi ils enflamment les guerres pour justifier leur choix de vivre seuls »²⁰⁹.

Cependant après l'observation de tous ces motifs et intérêts, et par suite aux évènements inquiétantes au Moyen-Orient, le Saint-Siège a réuni en 2010 une 'Assemblée Spéciale du Synode des Évêques sur le Moyen-Orient', et a tracé et diffusé une feuille de route aux églises orientales en 2012, connu par l'Exhortation apostolique pour le Moyen-Orient. Alors quels en sont ses points principaux ?

²⁰⁷ Antoine, Fleyfel, « L'action diplomatique du Saint-Siège en faveur des chrétiens d'Orient », *Op. cit.*

²⁰⁸ *Ibid.*

²⁰⁹ مارلين، وهبه، "الأسباب المُعلنة وغير المُعلنة لزيارة البابا إلى لبنان"، جريدة الجمهورية، 2010/09/12، <http://www.aljournhouria.com/news/index/29787>

c) Exhortation apostolique du pape Benoît XVI en 2012

Inquiet sur la situation au Moyen-Orient, surtout les révolutions du « Printemps arabe » et les différents conflits sanglants qui ont secoué la région, le Saint-Siège a décidé de réunir un Synode des évêques du 10 à 26 octobre 2010 au Vatican, pour « repenser la question de l'avenir incertain des chrétiens dans cette région du monde ». Le thème était intitulé : « L'Église catholique au Moyen-Orient : Communion et témoignage. "La multitude de ceux qui étaient devenus croyants avait un seul cœur et une seule âme" (Actes 4, 32) ». De ce fait, 200 évêques et experts « avaient débattu pendant trois semaines sur le sujet et avaient formulé des propositions à Benoît XVI ».

Cependant, le choix s'est tombé sur le Liban pour diffuser et distribuer l'exhortation apostolique à tout le Moyen-Orient. Le Liban puisqu'il est le 'pays message', afin qu'il soutienne par son modèle pluriconfessionnel le contexte tendu des chrétiens de la région (l'Égypte, la Syrie, l'Irak...). Bien encore, l'Église voulait encourager les libanais chrétiens à rester, offrir son appui à la « protection du pays de la contagion de la crise syrienne, et d'œuvrer à épargner toute confrontation militaire avec Israël »²¹⁰.

Accueilli ainsi avec un enthousiasme rassurant, le pape a signé et publié le 15 septembre 2012 son « Exhortation Apostolique post-synodale "Ecclesia in Medio Oriente" » ; un document de 92 pages divisé en trois parties, sur la base de 44 propositions finales du Synode romain ».

Le document a ainsi élaboré une feuille de route suivant 3 grandes parties, mais voilà les quatre éléments les plus importants :

²¹⁰ Khalil, Fleyhane, « Les messages du pape feront l'objet d'un suivi dès son retour au Vatican », L'Orient Le Jour, À la une, le 17/09/2012, https://www.lorientlejour.com/article/778575/Les_messages_du_pape_feront_l%27objet_d%27un_suivi_des_son_retour_au_Vatican.html

1- Réanimer la vraie foi chrétienne : D'abord dans la première partie, le pape invite les catholiques à « devenir fils de Dieu, ayant une paix intérieure » qui reste solide malgré toutes les tempêtes extérieures, en vivant le pardon dans leur alentour ; puis il insiste en 7 paragraphes sur « l'unité entre les différentes Églises, et le fait de promouvoir l'œcuménisme spirituel dans les paroisses, les monastères... ; et soutenir un œcuménisme diaconal dans le domaine caritatif et éducatif »²¹¹. En effet, le pape Benoît – gardien du dépôt de foi plutôt qu'un homme politique – et son équipe ont élaboré une vision pastorale. Benoît cherchait à réanimer et revivre la vraie foi chrétienne : être sel du monde, comme seule arme chrétienne pour répondre aux litiges de la région. En réalité, c'est « une vision moins directement politique en cherchant, au cœur du Judaïsme et de l'Islam, des raisons de converger vers une nouvelle harmonie »²¹², qui assurera une paix réelle au Moyen-Orient.

2- Un dialogue interreligieux basé sur une réelle fraternité : Le document évoque le dialogue interreligieux, souhaitant que « juifs, chrétiens et musulmans redécouvrent l'un des désirs divins, celui de l'unité et de l'harmonie de la famille humaine, puisqu'ils croient tous en Dieu Un, créateur de tous les hommes ». Ils doivent ainsi « découvrir dans l'autre croyant un frère à respecter et à aimer pour donner le beau témoignage de la sérénité entre fils d'Abraham ». Cependant, en condamnant toutes les persécutions chrétiennes du passé, le texte affirme que les chrétiens sont des « citoyens natifs de leur pays, et ont le devoir et le droit de participer pleinement à la vie nationale. Ils doivent jouir d'une pleine citoyenneté, et de la liberté religieuse (qui n'est pas un droit chrétien, mais un droit exigé de tout

²¹¹ Benoît XVI, « Exhortation Apostolique Post-Synodale sur l'Église au Moyen-Orient », **Libreria Editrice Vaticana**, septembre 2012, parag. 11-17, http://w2.vatican.va/content/benedict-xvi/fr/apost_exhortations/documents/hf_ben-xvi_exh_20120914_ecclesia-in-medio-orient.html

²¹² Jean-Marie, Guénois, « Le message de Benoît XVI aux chrétiens d'Orient », *Le Figaro*, le 14/09/2012 à 20:34, <http://www.lefigaro.fr/international/2012/09/14/01003-20120914ARTFIG00942--beyrouth-benoit-xvi-parle-aux-chretiens-d-orient.php>

citoyen quels que soient ses origines, ses convictions religieuses et ses choix politiques) »²¹³.

Pour cela, il faut franchir de la tolérance vers une vraie liberté de culte. Une sorte d'accuse paraît ici ! En fait le document appelle les autres religions à « une reconsidération du rapport anthropologique à la religion et à Dieu », estimant que « la vérité n'est possédée par personne, mais elle est toujours un don qui nous appelle à un cheminement d'assimilation. La vérité ne peut être connue et vécue que dans la liberté, c'est pourquoi, nous ne pouvons pas imposer la vérité à l'autre ; la vérité se dévoile seulement dans la rencontre d'amour »²¹⁴.

À la fin de la première partie, les propositions invitent à œuvrer pour une 'laïcité positive', excluant une laïcité athée, et un fondamentalisme qui refuse le vivre-ensemble séculier. Il faut ainsi « libérer la croyance du poids de la politique et enrichir la politique par les apports de la croyance »²¹⁵.

3- Développer une pastorale de l'émigration : Et en ce qui concerne la migration et outre les efforts pour limiter ce phénomène, le pape a encouragé les églises orientales à « développer une pastorale de l'émigration », et les églises occidentales à bien accueillir. En revanche, le paragraphe 31 évoque la responsabilité des autres religions à conserver l'identité pluraliste particulière du Moyen-Orient : « les uns sont responsables des autres devant Dieu. Il importe donc que les dirigeants politiques et les responsables religieux comprennent cette réalité et évitent une politique ou une stratégie communautariste qui tendrait vers un Moyen-Orient monochrome »²¹⁶.

²¹³ Benoît XVI, « Exhortation Apostolique Post-Synodale sur l'Église au Moyen-Orient », *Op. cit.*, parag. 19-28.

²¹⁴ *Ibid.*

²¹⁵ *Ibid.*, parag. 29.

²¹⁶ *Ibid.*, parag. 31-32.

4- Encourager le clergé et insister sur le témoignage chrétien : La deuxième partie du document n'est qu'un encouragement aux patriarches, évêques, prêtres, diacres, séminaristes, laïcs, familles, jeunes et enfants, en repensant l'importance de leurs rôles, surtout les évêques et les patriarches comme signe de communion et d'unité. Dès lors, il faut vivre « en un seul cœur et une seule âme », reflétant le témoignage attirant de la première communauté chrétienne.

Tandis que la dernière partie insiste sur la lucidité du « témoignage chrétien, première forme de la mission, qui fait partie de la vocation originelle de l'Église, et qui se réalise dans la fidélité au mandat reçu du Seigneur Jésus : « Vous serez mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre (Actes 1, 8) »²¹⁷. Pour cela, le document invite les croyants à lire et méditer la « Parole de Dieu, âme et source de la communion et du témoignage », et vivre une vraie vie sacramentaire. Donc les chrétiens sont responsables de « cultiver la pureté de la foi et de la dépouiller de ce qui l'enlaidit, alors de tout ce qui peut obscurcir la splendeur de la lumière du Christ »²¹⁸ ; en comprenant que le lien est certain entre la croix (représentée par leurs souffrances) et la résurrection.

En conclusion de ce premier paragraphe comprenant les spécificités des chrétiens d'Orient et les intérêts du Saint-Siège dans la région, l'exhortation apostolique de 2012 semble être une réponse déclarée du Saint-Siège vis-à-vis la protection des communautés chrétiennes. Ce qui est requis c'est le renouveau interne de l'Église catholique orientale ; le rapprochement œcuménique entre les Églises ; et l'insistance sur le dialogue interreligieux en reconnaissant « l'apport juif, chrétien et musulman dans la formation d'une culture riche propre au Moyen-Orient ». Cependant, vu les mutations rapides, parfois violentes ou inquiétantes aux chrétiens

²¹⁷ Benoît XVI, « Exhortation Apostolique Post-Synodale sur l'Église au Moyen-Orient », *Op. cit.*, parag. 66.

²¹⁸ Jean-Marie, Guénois, *Op. cit.*

d'Orient ces dernières années – surtout en Syrie, Irak, Égypte – comment la diplomatie du Saint-Siège et les communautés locales vont réagir pour protéger leur existence ?

Section 2 : Intervention vis-à-vis le Liban, la Syrie et l'Irak

Nombreuses étaient les tensions et les conflits qui ont frappé plusieurs régions au Moyen-Orient ces dernières années, et ont remis à l'avant la question des chrétiens d'Orient et l'intention de les chasser de leur terre. Le contexte de la région en effervescence témoigne de crises multiformes et d'une situation très compliquée sous l'influence des puissances internationales et régionales : la guerre en Irak et la montée de l'Etat Islamique 'Daesh', la guerre en Syrie, le printemps sanglant de l'Égypte, les développements dramatiques au Yémen, les tensions Saudia-Iraniennes et les négociations sur le nucléaire iranien, la crise institutionnelle au Liban, et un terrorisme ambulant. Cependant, dans le cadre de protection des chrétiens, le Saint-Siège a intensifié ses actions et ses gestes diplomatiques afin de protéger ses intérêts. Dès lors, quel était la position et les mouvements de l'Église catholique vis-à-vis la vacance présidentielle au Liban, la guerre en Syrie et celle en Irak ?

a) Positions et objectifs du Saint-Siège

Conserver les sociétés pluriconfessionnelles au Moyen-Orient demeure l'objectif essentiel du Saint-Siège. Cependant, on constate trois positions envers les différentes crises choisies : sauvegarder le seul pouvoir politique chrétien au Moyen-Orient et donc le système politique libanais ; s'efforcer pour la paix globale en Syrie et conserver le régime par peur de la division et de l'arrivée d'un groupe islamique radicale au pouvoir ; et enfin, entraver le génocide des chrétiens et conserver cette minorité en Irak.

1- Sauvegarder le seul pouvoir politique chrétien au Moyen-Orient : Depuis le 25 mai 2014, fin du mandat du président Libanais Michel Sleiman, toutes les tentatives parlementaires d'élire un remplaçant étaient infructueuses. Un groupe de députés « ont boycotté les séances. Le parlement a essayé sans succès d'atteindre le quorum des deux tiers nécessaires pour organiser le vote, soit 86 des 127 députés (depuis la démission du député Robert Fadel) »²¹⁹. Malheureusement, le pays était divisé entre deux coalitions : « l'alliance du '14 Mars' hostile au régime syrien et soutenu par L'Arabie Saoudite ; et le bloc du '8 Mars' appuyé par l'Iran et le régime syrien ». Cependant, les principaux candidats déclarés étaient : « Michel Aoun, ex-chef du Courant patriotique libre, puis Sleiman Frangié, chef du courant Marada, appartenant tous deux à la coalition du '8 Mars' ; et Samir Geagea chef des Forces Libanaises du '14 Mars' ». L'accord impossible a entraîné une vacance présidentielle et une crise institutionnelle – déjà le parlement s'est lui-même auto-réélu deux fois – fruits du conflit entre les deux coalitions, et concrètement entre l'Arabie Saoudite et l'Iran.

Pratiquement c'est la quatrième crise présidentielle au Liban depuis 1943, sauf que celle-ci s'avère la plus longue – 890 jours de vacance – avec de nouveaux enjeux, surtout l'irrespect de la Constitution libanaise et le Pacte national. En réalité, le plus inquiétant pour le Saint-Siège et les responsables religieux au Liban est la continuation du frottement du pouvoir politique chrétien – le seul au Moyen-Orient – afin de changer le format du système politique et le partage équitable des pouvoirs entre chrétiens et musulmans²²⁰. Ainsi, sous l'indifférence des puissances internationales et la compétition entre les puissances régionales, le Saint-Siège a essayé d'intervenir à travers : les contacts du pape et la curie romaine, soit un effort

²¹⁹ Estelle, Pattée, « Au Liban, l'impossible accord pour élire un président », Libération, le 19/04/2016 à 16:18, http://www.liberation.fr/planete/2016/04/19/au-liban-l-impossible-accord-pour-elire-un-president_1447018

²²⁰ صفاء قره، محمد، "الرئاسة في لبنان.. 18 رئيساً ورابع أزمة فراغ"، اليوم السعوديّة، العدد 15612، دوليات، ص. 3، <http://www.alyaum.com/article/4125328>، 2016/03/13

d'une diplomatie secrète, les mouvements du Patriarche d'Antioche des maronites Bechara Boutros Raï, les efforts du nonce apostolique au Liban Mgr Gabriel Catcha, et une importante collaboration conjugale avec la diplomatie française.

Ainsi donc, le pape François a abordé la situation des chrétiens du Moyen-Orient et la question présidentielle libanaise durant sa rencontre avec le président français François Hollande le 24 janvier 2014, avant même l'échéance présidentielle. Il a reçu l'assurance de tout le poids de la diplomatie française pour aboutir à l'élection. En même temps, la diplomatie pontificale a intensifié ses mouvements dans les cercles américains et russes²²¹. Ces contacts, surtout celles de la diplomatie française, visaient à jeter un pont entre l'Iran et l'Arabie Saoudite. Par contre, les efforts du patriarche Raï et du nonce apostolique cherchaient un consensus intérieur. Pour cela, l'Assemblée des évêques maronites – réunis à Bkerké en février – a publié un document national, visant à rappeler l'importance du Pacte national et la « véritable participation au pouvoir par les différentes composantes du pays » ; afin d'assurer le respect de la Constitution et de l'échéance présidentielle, et alors du pouvoir politique chrétien.

2- S'efforcer pour la paix globale en Syrie et conserver le régime : La Syrie, pays « des minorités protégées », applique une constitution fondée sur la Charia mais en respectant le statut personnel des chrétiens. Dès lors, ils jouissent de leurs propres législations et juridictions concernant les affaires relatives au droit de la famille. Aussi, ils existent timidement dans la vie politique, sauf que le Chef d'État doit être musulman, et le régime au pouvoir n'autorisait pas le pluralisme politique avant la réforme constitutionnelle en 2012. Ainsi, la majorité du christianisme syrien,

²²¹ آلان، سرکيس، "جراك فاتيكاني - فرنسي للرئاسة... وبكرکي تُبادر"، جريدة الجمهوريّة، 2014/01/29، <http://www.aljournhouria.com/editors/index/79>

comptant 11 églises différentes²²², adhère au régime d'autorité²²³. La proportion de ces communautés est estimée aux alentours de 4% de toute la population syrienne, et toujours affectée par un faible taux de natalité et une émigration pour des raisons économiques en premier lieu, notamment avant la guerre.

Frappée par les violences armées qui ont éclaté depuis mars 2011 entre les 'loyalistes' et les rebelles²²⁴, les chrétiens – comme autres – ont subi des conséquences catastrophiques. Mais avec la montée générale de l'islamisme radical, ils « sont plus inquiets pour leur avenir étant considérés comme des traîtres pro-régime. Certains redoutent le pire en cas de chute du président Bachar Al Assad »²²⁵. Et l'exode des chrétiens de l'Irak passant par la Syrie vers l'inconnu, depuis la chute du régime de Saddam Hussein, reste un cauchemar dans la pensée des syriens chrétiens. Concrètement certains villages « ont été attaqués, pillés et vidés de leurs habitants ; dont les lieux de culte ont été profanés et incendiés comme Maaloula en septembre 2013, Kassab au printemps 2014, etc. »²²⁶.

Sur ce, le Saint-Siège s'est efforcé essentiellement pour la paix globale en Syrie et pour préserver l'unité du pays, avec son intérêt spécifique pour la protection de la minorité chrétienne. Mais l'Église craignait le pire : la chute du régime, la division, et l'arrivée d'un groupe islamique radicale au pouvoir, ou le règne d'une situation

²²² « Le christianisme syrien est démographiquement marqué par le patriarcat grec d'Antioche, dans ses deux branches, orthodoxe (la plus nombreuses) et catholique. Si on considère que les Libanais chrétiens sont plutôt maronites, les égyptiens coptes, les irakiens chaldéens, ainsi que les syriens sont grecques ».

²²³ Antoine, Fleyfel, **Géopolitique des Chrétiens d'Orient Défis et avenir des chrétiens arabes**, *Op. cit.*, p. 183.

²²⁴ Les rebelles : principalement des sunnites, la communauté majoritaire en Syrie, divisés entre l'Armée Syrienne Libre (ASL) et le Front al-Nosra, et de l'autre, les loyalistes, qui s'appuient sur la communauté alaouite, une secte dérivée du chiisme dont le clan Assad est issu.

²²⁵ Mélinée, le Priol ; Claire, Lesegretain ; Agnès, Rotivel et Marie, Verdier, « La situation précaire des chrétiens d'Orient », **La Croix**, le 11/04/2017 à 8h59, <http://www.la-croix.com/Monde/Moyen-Orient/La-situation-precaire-chretiens-dOrient-2017-04-10-1200838523#imageZoom>

²²⁶ Frédéric, Pichon, « Géopolitique des chrétiens d'Orient : faux-semblants et malentendus tragiques », **Les Cahiers de l'Orient**, n° 117, 2015/1, <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-l-orient-2015-1-page-33.htm>

chaotique violente. Profondément, le Saint-Siège combat une certaine volonté de dissolution des sociétés pluriconfessionnelles au Moyen-Orient.

En 2011 et 2012, les mouvements étaient très timides à l'époque de Benoît XVI. En octobre 2012, une grande délégation présidée par le Cardinal Jean-Louis Tauran, président du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux, s'est rendue à Damas pour exprimer sa solidarité fraternelle, et son encouragement financier²²⁷. Encore, les contacts du Saint-Siège avec les administrations américaine, russe, etc. n'a cessé, surtout afin qu'ils imposent le respect de tous les droits internationaux humanitaires. Dans le pays, le porte-parole de l'Église catholique Mgr Mario Zenari, nonce apostolique à Damas, continuait ses cris pour demander des trêves, faire respecter les droits, et éveiller les consciences, etc. Toutefois, le pape François va dépasser le volet d'une diplomatie traditionnelle pour essayer de mobiliser l'opinion publique en s'efforçant sur plusieurs fronts.

3- Entraver le génocide des irakiens chrétiens : En Irak, durant le « règne du parti Baath de 1968 jusqu'à 2003, la période était relativement stable pour les irakiens chrétiens » ; désormais que leur poids politique était inexistant. Loin de parler d'un bloc homogène, ces chrétiens appartiennent à 12 Églises différentes, dont trois y constituent la majorité : « deux églises assyriennes et l'Église chaldéenne catholique qui compte les deux tiers des irakiens chrétiens ». Dans la politique, les assyriens tendent vers l'indépendance, alors que les chaldéens désirent une réelle intégration dans l'Irak arabe²²⁸.

La catastrophe de ces communautés a débuté depuis l'invasion américaine en 2003. Avant l'invasion, leur nombre était « à peu près 1200000 alors 4% de la population

²²⁷ Radio Vatican, « Le Cardinal Tauran explique le sens de la mission qui partira pour Damas », News.Va, le 16/10/2012, <http://www.news.va/fr/news/une-delegation-du-synode-partira-pour-damas-dans-l>

²²⁸ Antoine, Fleyfel, **Géopolitique des Chrétiens d'Orient Défis et avenir des chrétiens arabes**, *Op. cit.*, p. 97-99.

irakienne, alors qu'en 2013, les estimations les réduisent à 1% de toute la population »²²⁹. Ainsi le grand nombre des chrétiens a quitté durant la présence de la coalition américaine. Eh bien, le pays a été livré à l'anarchie après le départ de la coalition en 2011 : des attentats coordonnés, des massacres d'Al-Qaïda qualifiant les chrétiens de « cibles légitimes », etc.

Malheureusement, l'actualité de l'été 2014 a repayé l'attention sur la question des minorités irakiennes à « l'occasion de la politique d'épuration ethnique à laquelle s'est livrée l'État Islamique »²³⁰, annonçant la création d'un « califat »²³¹. On se rappelle ainsi de la lettre « ن »²³² apposé par les djihadistes de l'E.I. sur les maisons des chrétiens de Mossoul afin de quitter ! Puis en juin et août, la plaine de Nivine, la ville de Mossoul et d'autres villages ont plongé dans la terreur. L'exode a été massif, des centaines ont été tué, d'autres captivés, etc. ; ce qui a provoqué une profonde crise humanitaire et alors une effervescence vaticane.

En premier lieu, la position du pape appelait à la prière et à la négociation, exhortant les puissances internationales et les acteurs sur terrain d'arrêter les agresseurs, suivant les mécanismes des Nations Unies. Puis en fin juin, la Secrétairerie d'État a envoyé une « note verbale » à toutes les ambassades accréditées près le Saint-Siège, concernant la situation²³³. Le pape a envoyé à l'Irak le cardinal Fernando Filoni, préfet de la Congrégation pour l'Évangélisation des peuples, transmettant une lettre de sa sainteté au président irakien. En conséquence, Filoni a rédigé un rapport sur la

²²⁹ Antoine, Fleyfel, **Géopolitique des Chrétiens d'Orient Défis et avenir des chrétiens arabes**, *Op. cit.*, p. 104, 110-114.

²³⁰ Frédéric, Pichon, *Op. cit.*

²³¹ Abou Bakr Al-Baghdadi, chef de l'E.I., a appelé les musulmans à lui « obéir » se désignant « califat » sur les territoires conquis en Syrie et en Irak. À savoir aussi que l'Etat islamique est « présent en Irak depuis 2006. Son objectif est de renverser le gouvernement actuel, de majorité chiite, pour le remplacer par un gouvernement sunnite, théocratique et conforme aux principes de la Charia, la loi islamique ».

²³² La lettre « ن » renvoie à « Nassara » qui est l'une des appellations coraniques pour désigner les chrétiens.

²³³ Radio Vatican, « Moyen-Orient : la Secrétairerie d'Etat interpelle les ambassades près le Saint-Siège », News.Va, le 31/07/2014, <http://www.news.va/fr/news/moyen-orient-la-secretaire-detat-interpellent-l>

situation, et va être « présenté à Genève, au cours d'une session spéciale du Conseil des droits de l'homme de l'ONU ». Une autre lettre a été adressée aussi par le pape à Ban Ki Moon, secrétaire général des Nations Unies, renouvelant l' « appel urgent à la communauté internationale à intervenir pour arrêter la tragédie humanitaire »²³⁴. Aussi, les nonces apostoliques de la région se sont rassemblés au Vatican au début d'août pour coordonner l'action, et ont rencontré les ambassadeurs des pays du Moyen-Orient accrédités auprès du Saint-Siège.

Ce fut les premiers pas afin d'entraver le génocide ; ainsi les interventions se sont multipliées sur plusieurs fronts. Voici donc, un bref des moyens diplomatiques.

b) Les moyens et les interventions directes

Le sursaut du Saint-Siège s'est dévoilé par plusieurs moyens. Avec cela, la plupart des interventions se chevauchent inévitablement, surtout celle des efforts vis-à-vis la Syrie et l'Irak. Ces moyens peuvent être regroupés en quatre titres : essai de sensibiliser l'opinion publique ; rencontres et exhortation des puissances internationales ; les efforts du Saint-Siège auprès de l'O.N.U. ; et enfin, visites et aides financières.

1- Essai de sensibiliser l'opinion publique : L'exemple le bien connu pour mobiliser l'opinion publique était l'opposition du pape au projet d'intervention militaire franco-américaine en Syrie. En effet, il a surpris le monde quand il s'est exprimé d' « une manière spectaculaire lors de l'Angélus du 1^{er} septembre 2013 pour annoncer, le visage grave, une journée de jeûne et de prière interreligieuse, pour la

²³⁴ Radio Vatican, « Irak : le Pape François encourage les efforts des Nations Unies », Radio Vatican, le 13/08/2014 à 12:07, http://fr.radiovaticana.va/news/2014/08/13/irak_le_pape_fran%3%A7ois_encourage_les_efforts_des_nations_unies/1104448

paix en Syrie »²³⁵. Depuis, il a haussé sa voix chaque jour publiquement et sur les réseaux sociaux. Il a « condamné l'emploi des armes chimiques. En plein G20, il a adressé une lettre au président Vladimir Poutine, sorte de pression pour abandonner la solution militaire »²³⁶. En coulisse, la diplomatie vaticane s'est activée par ses contacts pour faire échouer l'intervention. La « secrétairerie d'État a réuni les ambassadeurs près le Saint-Siège pour expliquer la position vaticane sur la crise syrienne, afin d'orienter la recherche d'une juste solution ».

Ainsi donc, le pape et d'autres dirigeants de l'Église, n'ont cessé publiquement d'exhorter les peuples pour prier pour la paix au Moyen-Orient. Cette sensibilisation n'était pas exclue d'accusation. La plus frappante était en juillet 2015 : le pape s'est référé « en termes forts à la situation des chrétiens au Moyen-Orient, tirant la sonnette d'alarme pour mettre fin au génocide ». Accusant l'indifférence de la communauté internationale, il a déclaré qu'il y a « une espèce de génocide en marche qui doit cesser ; et reprochant « à la communauté internationale de vouloir cacher les persécutions contre les chrétiens »²³⁷.

De même et pour sensibiliser l'opinion publique européenne, un séminaire international d'experts sur la Syrie a été organisé par le Vatican en janvier 2014, avec « un titre qui provoque les consciences : "Avec 126000 morts et 300000 enfants orphelins en 36 mois de conflit, peut-on rester indifférent ?" » ». Encore, le Parti populaire européen a organisé en juillet 2015 une demi-journée de discussions intitulée « La persécution des chrétiens dans le monde », au Parlement européen à Bruxelles. Plusieurs initiatives, conférences, etc., ont entamé en Europe la question des chrétiens d'Orient afin de mobiliser les gens, et visant « l'adoption par le

²³⁵ AFP, « Diplomatie vaticane : François renoue avec l'ère Jean-Paul II », L'Orient Le Jour, À La Une, le 10/09/2013, <https://www.orientlejour.com/article/832340/diplomatie-vaticane-francois-renoue-avec-lere-jean-paul-ii.html>

²³⁶ *Ibid.*

²³⁷ AFP et FRANCE 24, « Le pape François demande la fin du "génocide" des chrétiens d'Orient », FRANCE 24, le 10/07/2015, <http://www.france24.com/fr/20150710-pape-francois-fin-genocide-chretiens-orient-tournee-amerique-sud-bolivie>

Parlement européen d'une résolution relative à la persécution des chrétiens dans le monde »²³⁸. L'opération « Christian Bells »²³⁹ était l'initiative qui a pris le plus grand bruit dans la presse internationale.

Par conséquent, le 4 février 2016 un communiqué du Parlement européen « avait évoqué en termes explicites un génocide visant délibérément des chrétiens, des Yézidis, des Turkmènes, des chiites, des Shabak, des Sabéens, des Kaka'e et des sunnites qui ne sont pas d'accord avec l'interprétation de l'État Islamique ». Sur ce, le communiqué a dénoncé « des crimes de guerre, crimes contre l'humanité et un génocide, selon le Statut de Rome de la Cour pénale internationale »²⁴⁰.

2- Rencontres et exhortation des puissances internationales : La nouveauté concernant la position des puissances internationales s'est exprimée par la Russie qui s'est posée en défenseur des chrétiens d'Orient. La première rencontre entre le pape et le président russe Vladimir Poutine – engagé aux côtés de l'église orthodoxe – était en novembre 2013 au Vatican. Ainsi, la protection des minorités chrétiennes au Moyen-Orient a dominé l'entretien. Ils ont appelé à une « solution de paix négociée impliquant toutes les composantes ethniques et religieuses » en Syrie. Eh bien, Poutine a apprécié la position du pape contre le bombardement franco-américain, estimé un pas vers le renversement du président syrien.

Le rapprochement entre le Saint-Siège et Moscou s'est concrétisée par une deuxième rencontre en juin 2015. Évidemment la question des minorités chrétiennes a été aussi un point essentiel ; ainsi le pape et Poutine ont demandé que soient assurées « les

²³⁸ Radio Vatican, « Une réunion dédiée aux Chrétiens d'Orient au Parlement européen », Radio Vatican, le 02/07/2015 à 14:01,

http://fr.radiovaticana.va/news/2015/07/02/une_r%C3%A9union_d%C3%A9di%C3%A9e_aux_chr%C3%A9tiens_dorient_au_parlement_europ%C3%A9en/1155588

²³⁹ En Août 2015, les cloches des églises dans 76 diocèses en France ont sonné afin de sensibiliser les chrétiens d'Europe sur la situation des chrétiens d'Orient. 59 diocèses dans 16 pays ont également rejoint le mouvement.

²⁴⁰ Eugénie, Bastié, « États-Unis: une association veut la reconnaissance d'un «génocide» des chrétiens d'Orient », Le Figaro, le 11/03/2016 à 14:40, <http://www.lefigaro.fr/international/2016/03/11/01003-20160311ARTFIG00154-un-rapport-americain-defend-la-reconnaissance-du-genocide-des-chretiens-d-orient.php>

conditions nécessaires pour la vie de toutes les composantes de la société, y compris les minorités religieuses et en particulier les chrétiens »²⁴¹. Dès lors, la coordination entre les deux pays s'est accentuée ; et en particulier après la rencontre historique entre le pape et le Patriarcat orthodoxe de Moscou.

À signaler enfin, que la Russie a déclenché son intervention militaire le 30 septembre 2015 sous la demande du président syrien Bachar el-Assad, prêtant « main-forte au régime pour l'aider à contrôler son territoire contre les rebelles », or Damas allait tomber. En fait, on « aurait eu un génocide des alaouites et des druzes et, avec de la chance, tous les Chrétiens auraient été expulsés vers le Liban et toutes les églises de Damas brûlées »²⁴².

Sur le côté américain, l'affaire de la protection des chrétiens était présente timidement dans la première rencontre entre le pape François et Barack Obama, le président des États-Unis, en mars 2014 dans le palais apostolique au Vatican. Puis le pape a été reçu à la Maison Blanche pour 6 jours en septembre 2015. La question est abordée aussi, avec d'autres dossiers. Le pape a aussi rencontré Tammam Salam – président du Conseil des ministres libanais – avant sa réunion avec Obama, espérant résoudre le problème de la vacance présidentielle au Liban. Mais en tout cas, les États-Unis semblent en retrait sur le dossier des chrétiens d'Orient. La relation entre le Saint-Siège et Washington ne saurait pas meilleur après la venue du président Donald Trump, malgré qu'il a affirmé sa préoccupation du sort des chrétiens d'Orient lors de sa visite au Vatican en mai 2017.

²⁴¹ Sébastien, Maillard, « Le pape François demande à Vladimir Poutine un 'effort sincère de paix' en Ukraine », **La Croix**, le 11/06/2015 à 10h07, <https://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Le-pape-Francois-demande-a-Vladimir-Poutine-un-effort-sincere-de-paix-en-Ukraine-2015-06-11-1322240>

²⁴² Alexis, Feertchak, « Renaud Girard : après Daech, comment sauver le Moyen-Orient ? », **Le Figaro**, Entretien avec Renaud Girard, le 28/10/2016 à 20:39, <http://www.lefigaro.fr/vox/monde/2016/10/28/31002-20161028ARTFIG00387-renaud-girard-apres-daech-comment-sauver-le-moyen-orient.php>

Outre les autres rencontres avec les présidents des acteurs internationaux, la pression a continué sur les ambassadeurs des cinq États membres du conseil de sécurité. En août 2014, les patriarches des Églises orientales ont rencontré ces ambassadeurs au Liban. Étaient significatives leurs demandes de mettre fin au soutien des djihadistes de 'Daech', et aux États islamiques de publier une 'fatwa' condamnant les attaques contre les chrétiens et de mettre fin aux organisations fondamentalistes. Ensuite en septembre, les patriarches se sont rendus à la rencontre du président Obama. Ils lui ont donné une déclaration commune, suite à la participation au séminaire intitulé "Sommet de la défense des chrétiens".

À Rome, une rencontre s'est effectuée le 1^{er} septembre 2014 entre le patriarche Raï et les ambassadeurs et chargés d'affaires des ambassades des États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Ligue des États arabes, la Russie, la France, l'Allemagne, l'Union européenne et le Liban, accrédités près le Saint-Siège²⁴³. De même en plus, en avril 2015 Raï a accueilli les ambassadeurs des cinq États membres permanents du Conseil de Sécurité en présence du nonce apostolique Catcha et de Sigrid Kaag, coordinatrice spéciale de l'O.N.U. pour le Liban. Il les a exhorté à prendre une décision unanime contre le terrorisme qui menace la modération musulmane, et la présence chrétienne dans la région, effectivement en Syrie, Irak, et Égypte. Eh bien, il a accusé les gouvernements des puissances internationales de porter la responsabilité de la vacance présidentielle au Liban, à partir de leur rôle actif et déterminant dans la solution des crises. Par contre, les ambassadeurs ont appelé à accélérer l'élection sans aucun retard²⁴⁴. Aussi, la visite du président français François Hollande au Liban en avril 2016, est resté sans aucune initiative pour la

²⁴³ جديد الأخبار، "الراعي يلتقي في روما في هذه الاثناء السفراء المعتمدين لدى الكرسي الرسولي"، النهار، 2014/09/01، <https://www.annahar.com/article/166733>، 18:54

²⁴⁴ باسكال، بطرس، "سفراء الدول الكبرى من بكركي: لرئيس بلا تأخير"، جريدة الجمهورية، 2015/04/17، <http://www.aljournhouria.com/news/index/226908>

vacance présidentielle ; par conséquent Raï lui a livré une ‘note de préoccupations’ sur les problèmes épineux des chrétiens d’Orient²⁴⁵.

En mars 2016, un intéressant « rapport détaillé de 278 pages, avec témoignages²⁴⁶ et arguments juridiques » a été publié par l’organisation catholique ‘chevaliers de Colomb’ demandant à John Kerry, chef de la diplomatie américaine, de « reconnaître officiellement l’existence d’un génocide commis par l’État Islamique en Irak, Syrie et Libye »²⁴⁷. En conséquence, Kerry reconnaît un véritable génocide, et plusieurs États l’admettent aussi.

Ainsi donc, le pape, d’autres dirigeants de l’Église, et des ONG catholiques, n’ont cessé publiquement – et en secret – de presser et d’exhorter les puissances internationales pour protéger les minorités chrétiennes, cesser « de soutenir les groupes terroristes, notamment par la vente d’armes, chercher avec courage et détermination une solution pacifique par le dialogue, et appeler à la fin des violences au Moyen-Orient »²⁴⁸.

3- Les efforts du Saint-Siège auprès de l’O.N.U. : L’effervescence vaticane a débuté suite à l’actualité catastrophique de l’été 2014 par ‘Daesh’. Une lettre a été adressée par le pape au secrétaire général des Nations Unies, un appel d’urgence « à la communauté internationale afin d’intervenir et d’arrêter la tragédie humanitaire »²⁴⁹. Un rapport sur la situation va être présenté au Conseil des droits

²⁴⁵ جورج، صدقه، "ما هي الأهداف الحقيقية لزيارة هولاند؟"، جريدة الجمهورية، 2016/04/16, <http://www.aljournhouria.com/news/index/301421>

²⁴⁶ Concernant l’Irak, le rapport « dénombre 1131 chrétiens irakiens tués entre 2003 et le 9 juin 2014, décrivant précisément où et quand ils ont été exécutés. Il présente également 24 pages de témoignages collectés entre février et mars 2016, relatant 200 cas d’attaques (destructions de maison, viols, mise en esclavage, torture, etc.), ainsi que 125 cas d’attaques contre des églises irakiennes ».

²⁴⁷ Eugénie, Bastié, *Op. cit.*

²⁴⁸ Pape François, « Syrie : appel du Pape lors de l’audience en faveur d’une solution politique et diplomatique », News.Va, le 18/09/2013, <http://www.news.va/fr/news/syrie-appel-du-pape-lors-de-laudience-en-faveur-du>

²⁴⁹ Radio Vatican, « Irak : le Pape François encourage les efforts des Nations Unies », *Op. cit.*

de l'homme. Un énorme effort en coulisse et beaucoup d'interventions ont été proclamées sur la situation par la mission permanente du Saint-Siège. Mais la prise de position exceptionnelle était l'annonce urgente de Mgr Silvano Tomasi, l'observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'O.N.U. à Genève ! Or le 9 août 2014, Mgr Tomasi a jugé que l'action militaire « peut être nécessaire en ce moment » contre les djihadistes de l'E.I.²⁵⁰. Une intervention étonnante pour demander le recours à la force armée, qui va être redite par Mgr Tomasi le 15 mars 2015 à Genève.

Ainsi, l'O.N.U. a adopté le 15 août 2014 la résolution 2170, sous le chapitre VII, condamnant les actes terroristes de l'E.I.²⁵¹, mais sans aucun plan exécutif efficace²⁵²! Sauf que le président américain Barak Obama a autorisé des frappes aériennes. Le 10 septembre, il a annoncé « le début d'une intervention militaire malgré l'absence de mandat du Conseil de Sécurité de l'O.N.U., se basant sur une demande d'action militaire du gouvernement officiel irakien ». Par contre, les opérations aériennes de la coalition internationale en Syrie ont commencé depuis 22 septembre 2014, sans le consentement du gouvernement légitime. À signaler dans ce cadre que le Conseil de Sécurité a adopté le 20 novembre 2015 la résolution 2249, sans être sous le chapitre VII, mais qui demande « aux États Membres de coordonner leur action en vue de prévenir et mettre un terme aux actes de terrorisme commis par 'Daech', qui constitue une menace mondiale d'une gravité sans précédent »²⁵³. Sur

²⁵⁰ Radio Vatican, « Mgr Tomasi juge nécessaire l'intervention militaire », Radio Vatican, le 10/08/2014 à 11:35,

http://fr.radiovaticana.va/news/2014/08/10/irak_mgr_tomasi_juge_n%C3%A9cessaire_lintervention_militaire/1104307

²⁵¹ Résolution 2170, **Nations Unies - Conseil de sécurité**, S/RES/2170, 7242^e séance, 15 août 2014, [http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2170\(2014\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2170(2014))

²⁵² La résolution n'a pas créé aucune coalition internationale, mais s'est limitée au devoir des États de « prendre trois types de mesures -gel des avoirs, interdiction de voyager et embargo sur les armes. Le Conseil décide en outre des critères d'inscription sur la liste des personnes et entités associées aux organisations terroristes visées ».

²⁵³ Résolution 2249, « Terrorisme: le Conseil de Sécurité demande aux États membres de coordonner leur action contre Daech et d'éliminer son 'sanctuaire' en Irak et en Syrie », **Nations**

ce, cette adoption après un an de l'intervention américaine et l'implication militaire en Syrie, montrent bien un certain échec du Conseil de Sécurité !

Vers la fin d'août 2014, des représentants des minorités chrétiennes et Yazidis d'Irak, accompagnés de différentes ONG, ont déposé « une demande au Conseil de Sécurité et au Secrétaire général de l'ONU demandant la création, dans le nord de l'Irak, d'une zone pour les minorités, sous protection internationale ». Un mois après, l'organisation chrétienne 'La Chredo' a exhorté les acteurs concernés à saisir « la Cour Pénale Internationale pour génocide et crime contre l'humanité commis par Daech ». Eh bien, la France a promis de poursuivre la plainte et la proposer au Conseil de Sécurité de l'ONU pour que ce dernier saisisse lui-même la CPI²⁵⁴.

Encore, le Secrétaire d'État du Saint-Siège, le cardinal Pietro Parolin, est intervenu en septembre 2014 à l'assemblée générale des Nations Unies. Il « a appelé à une action renouvelée de l'ONU face aux menaces terroristes, et face aux dramatiques situations en Irak et en Syrie »²⁵⁵. En ce temps, la mission permanente du Saint-Siège n'a cessé d'exhorter « les organes compétents des Nations Unies à prévenir de possibles nouveaux génocides, arrêter les violations, respecter les droits fondamentaux, et de porter assistance au nombre croissant de réfugiés ». En fait, l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'ONU Mgr Bernardito Auza admettait – dans une intervention au Conseil de Sécurité – que « la lutte contre le terrorisme est une occasion pour renforcer les outils juridiques internationaux de

Unies - Conseil de sécurité, S/RES/2249, 7565e séance, 20 Novembre 2015, [HTTP://WWW.UN.ORG/FR/DOCUMENTS/VIEW_DOC.ASP?SYMBOL=S/RES/2249\(2015\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2249(2015))

²⁵⁴ Laurence, Desjoyaux, « Qui peut sauver les chrétiens d'Orient ? », **La Vie**, le 27/03/2015, http://www.lavie.fr/actualite/monde/qui-peut-sauver-les-chretiens-d-orient-27-03-2015-61641_5.php

²⁵⁵ Radio Vatican, « Cardinal Parolin : l'ONU doit agir contre le terrorisme », Radio Vatican, le 30/09/2014 à 13:13, http://fr.radiovaticana.va/news/2014/09/30/cardinal_parolin_lonu_doit_agir_contre_le_terrorisme/1107573

protection contre les génocides, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique, les crimes contre l'humanité et toute forme d'agression injuste »²⁵⁶.

En mars 2015, le Liban a prononcé devant le conseil des droits de l'homme – au nom de la Fédération de Russie, du Saint-Siège, du Liban, et de 62 États appuyant – une « déclaration pour la protection des droits de l'homme des chrétiens et d'autres communautés, en particulier au Moyen-Orient »²⁵⁷. Puis le 27 mars, Laurent Fabius, ministre français des Affaires étrangères, a « soumis au Conseil de Sécurité de l'ONU un plan d'action, afin de protéger les chrétiens d'Orient et les minorités persécutées ». Cependant, était significatif la présence « en qualité d'invité, de Mgr Louis Raphaël Sako, patriarche de Babylone des Chaldéens »²⁵⁸.

Le 25 septembre 2015, le pape a exhorté les nations dans son discours à l'Assemblée Générale de l'O.N.U., mentionnant la douloureuse situation des chrétiens d'Orient avec d'autres groupes, et invoquant tous les États à « chercher ensemble le bien commun de l'humanité »²⁵⁹.

Ensuite, s'est multipliés les pressions – et la coopération – du Saint-Siège vis-à-vis l'ONU afin de promouvoir la paix au Moyen-Orient. Par exemple, une réunion²⁶⁰ du conseil pontifical Cor Unum s'est déroulée en septembre 2015 au Vatican pour la

²⁵⁶ Radio Vatican, « Moyen-Orient : la position du Saint-Siège à l'ONU », Radio Vatican, le 22/10/2014 à 13:19, http://fr.radiovaticana.va/news/2014/10/22/moyen-orient_la_position_du_saint-si%C3%A8ge_%C3%A0_lonu/1109165

²⁵⁷ « Le Conseil des droits de l'homme entame son débat général sur la promotion et la protection de tous les droits de l'homme », **Conseil des droits de l'homme**, 13 mars 2015,

<http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=15695&LangID=F>

²⁵⁸ Radio Vatican, « L'espoir des chrétiens d'Irak après la réunion du Conseil de sécurité », Radio Vatican, le 27/03/2015 à 19:08,

http://fr.radiovaticana.va/news/2015/03/27/lespoir_des_chr%C3%A9tiens_dirak_apr%C3%A8s_la_r%C3%A9union_du_conseil_de_s%C3%A9curit%C3%A9/1132774

²⁵⁹ Discours du Saint-Père, « Rencontre avec les membres de l'assemblée générale de l'organisation des Nations Unies – New York », Libreria Editrice Vaticana, le 25/09/2015, http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2015/september/documents/papa-francesco_20150925_onu-visita.html

²⁶⁰ Réunion pour tous les évêques du Moyen-Orient, les nonces de la région, et des organisations catholiques engagées en Syrie et en Irak, afin de coordonner l'action.

Syrie et l'Irak ; et pour la première fois était présent le sous-secrétaire de l'ONU pour les affaires humanitaires, Stephen O'Brien. Une note détaillée sur les inquiétudes des chrétiens d'Orient et la vacance présidentielle au Liban, avec des suggestions de solutions, a été présenté par le patriarche Raï à Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations unies, durant sa visite au Liban en mars 2016²⁶¹. Le 29 avril 2016, la mission du Saint-Siège auprès de l'O.N.U. a organisé un congrès au siège de l'O.N.U. à New York²⁶², visant stimuler la conscience de ceux qui détiennent en charge la conduite des affaires internationales. Cependant, des personnes victimes sont venues témoigner à la tribune de l'ONU pour rapporter leur souffrance et « contraindre la communauté internationale – en vertu des normes du droit international – à faire tout ce qui est en son pouvoir pour arrêter et prévenir d'ultérieures violences systématiques contre les minorités ethniques et religieuses et pour protéger les populations innocentes ». À mentionner aussi que le Saint-Siège était invité depuis novembre 2013 à la conférence internationale de Genève 2 – qui s'est réunie plusieurs fois après – et était représenté par son observateur permanent auprès des organismes de l'ONU à Genève Mgr Silvano Tomasi.

Ainsi de suite, il fallait attendre jusqu'à septembre 2017 pour que le Conseil de Sécurité reconnaisse le terme génocide clairement. La résolution 2379 du Conseil a annoncé l'ouverture d' « un processus d'enquête sur le génocide contre les chrétiens au Moyen-Orient ; et la Commission serait dirigée par un Conseiller Spécial, qui devrait être nommé par le Secrétaire Général de l'ONU dans les prochains mois »²⁶³.

²⁶¹ "الراعي طالب باليد الدولية على الأزمة"، جريدة النهار، العدد 25938، 2016/03/26، الأولى،

<https://newspaper.annahar.com/article/341706>

²⁶² Radio Vatican, « La Fontaine de Trevi en rouge pour les martyrs chrétiens », Radio Vatican, le 28/04/2016 à 17:42,

http://fr.radiovaticana.va/news/2016/04/28/la_fontaine_de_trevi_en_rouge_pour_les_martyrs_chr%C3%A9tiens/1226239

²⁶³ Daniel, Hamiche, « ONU : le Conseil de Sécurité et le génocide des chrétiens », **L'observatoire de la christianophobie**, le 26/09/2017, <https://www.christianophobie.fr/cartes-des-evenements/2017/onu-conseil-de-securite-genocide-chretiens>

Outre la situation en Syrie et en Irak, le Saint-Siège s'est efforcé – par ses contacts et interventions – afin de résoudre la vacance présidentielle au Liban. Donc en mars 2015, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a « exhorté les responsables libanais à respecter la Constitution... et à agir d'urgence pour appliquer les mécanismes prévus en ce qui concerne l'élection »²⁶⁴. Et en octobre 2015 le vingt-deuxième rapport semestriel du Secrétaire général de l'O.N.U. sur l'application de la résolution 1559 a appelé « à l'élection immédiate d'un président »²⁶⁵. Un autre appel²⁶⁶ a été relancé par le Conseil de Sécurité en novembre, sans être entendu au Liban. Enfin, une déclaration du Conseil de Sécurité a sauté la langue diplomatique traditionnelle en juillet 2016, en appelant « à la négociation d'un accord de compromis, pour mettre un terme à la crise politique et institutionnelle au Liban »²⁶⁷.

4- Visites et aides financières : Suite aux attentats violents en été 2014, le pape a envoyé à l'Irak le cardinal Fernando Filoni, préfet de la Congrégation pour l'Évangélisation des peuples, transmettant une lettre de sa sainteté au président irakien. Dès lors les visites se sont multipliées, soit en secret, soit déclarées²⁶⁸.

En décembre le pape a écrit une lettre d'encouragement et de consolation aux chrétiens d'Orient, insistant sur leur vocation et leur rôle dans le dialogue interreligieux²⁶⁹.

²⁶⁴ Déclaration du Président du Conseil de sécurité, **Nations Unies – Conseil de sécurité**, S/PRST/2015/7, 7409e Séance, 19 mars 2015.

²⁶⁵ Vingt-deuxième rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004), **Nations Unies – Conseil de sécurité**, S/2015/764, 7 octobre 2015.

²⁶⁶ Déclaration à la presse faite par le Conseil de Sécurité au sujet de la situation au Liban, **Nations Unies – Conseil de sécurité**, SC/12128, 19 novembre 2015.

²⁶⁷ Déclaration du Président du Conseil de sécurité, **Nations Unies – Conseil de sécurité**, S/PRST/2016/10, 7742e séance, 22 juillet 2016.

²⁶⁸ En novembre 2014, Mgr Giampietro Dal Toso, Secrétaire du Conseil Pontifical Cor Unum, s'est joint à la réunion de l'assemblée des évêques catholiques de Syrie, en Damas. Encore en mars 2015, Mgr Cyril Vasil, secrétaire de la congrégation pour les Églises orientales a visité le pays en but de soutenir les églises locales.

²⁶⁹ Pape François, « Lettre du Saint-Père aux Chrétiens du Moyen-Orient », Libreria Editrice Vaticana, le 21/12/2014, https://w2.vatican.va/content/francesco/fr/letters/2014/documents/papa-francesco_20141221_lettera-cristiani-medio-oriente.html

Était significatif aussi l'accueil du pape de « deux émissaires apportant un message du président syrien Bachar el-Assad »²⁷⁰, en décembre 2013.

Au Liban, outre les efforts du nonce apostolique, une première intervention directe du Saint-Siège s'est effectuée après une année de vacance²⁷¹. En fait, le préfet du Tribunal suprême de la Signature apostolique, le cardinal Dominique Mamberti est passé au Liban du 29 mai jusqu'à 3 juin 2015²⁷². À la tête d'une délégation, Mamberti a rencontré les dirigeants du pays et les leaders chrétiens. Il a « transmis aux responsables libanais l'inquiétude du pape François pour la situation dans la région et pour celle des chrétiens au Moyen-Orient »²⁷³. Par conséquent, il a soumis un rapport à la papauté. Mais en tout cas, il est passé sans porter aucune initiative²⁷⁴. En revanche, les médias ont publié des informations d'un 'rapport noir' sur la situation des chrétiens au Liban, avec un avertissement qui reflète la colère des autorités vaticanes²⁷⁵. À savoir aussi que le Saint-Siège a refusé d'accueillir tout candidat depuis l'échéance présidentielle, évitant d'entrer dans le jeu des noms. Bref, en même temps de la visite de Mamberti, le Vatican avait coordonné son pas avec

²⁷⁰ Sébastien, Maillard, « La Syrie au menu de la diplomatie du pape François », **La Croix**, le 13/01/2014 à 9h42, <http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/La-Syrie-au-menu-de-la-diplomatie-du-pape-Francois-2014-01-13-1088470>

²⁷¹ داود، رمال، "الفاتيكان على خط الرئاسة.. بلا مبادرة"، جريدة السفير، 29/06/2015،

<http://assafir.com/Article/422366>

²⁷² Cette visite a été précédée par un tour exploratoire du nonce apostolique Catcha sur les leaders chrétiens, la remise des données au Vatican et son retour pour accueillir Mamberti ; vu que le tour du nonce n'était pas encourageant.

²⁷³ Arlette, Kassas, « Le vrai-faux rapport du Vatican. L'Eglise maronite épinglée », **Magazine**, n°3024, le 23 octobre 2015, <http://magazine.com.lb/index.php/fr/liban/semaine-politique/item/13626>

²⁷⁴ جان، عزيز، "2 أيار: الفاتيكان في بيروت... أفضل من ألا يأتي أبداً"، جريدة الأخبار، العدد 2573، 2015/04/23،

<http://www.al-akhbar.com/node/231178>

²⁷⁵ ريتا، صفير، "الفاتيكان قلق حيال لبنان ويضع الجميع أمام مسؤولياتهم"، جريدة النهار، العدد 25807، 2015/10/16،

<https://newspaper.annahar.com/article/275902>

l'O.N.U. et la France²⁷⁶, afin de profiter d'une solution en marge de l'accord sur le nucléaire iranien²⁷⁷, mais toujours sans résultat.

Au même temps de la présence de Mamberti au Liban, le patriarche Raï s'est précipité dans une visite paroissiale vers la Syrie ; portant donc la signature du Saint-Siège. À savoir que celui-ci espérait du Liban qu'il soit un point d'accueil et de protection des chrétiens syriens et irakiens afin qu'ils retournent à leur pays²⁷⁸.

Encore, Raï a effectué plusieurs visites au président français François Hollande. Et au Liban, il a essayé de rassembler les 4 pôles maronites depuis mars 2014. Il a réussi en mars 2015, mais la réunion est restée formelle. Ainsi, il a porté plusieurs accusations « à l'encontre des hommes politiques libanais d'avoir trahi la Constitution et de viser le vide de pouvoir et la paralysie des institutions étatiques pour servir leurs intérêts personnels »²⁷⁹.

La situation de l'église chaldéenne en Irak n'était pas mieux. Un synode de l'Église chaldéenne – qui devait se tenir à Erbil – s'est déroulé à Rome. Malheureusement, l'assemblée s'est limitée aux conflits internes qui divisent cette Église. Encore plus, en janvier 2016, Mgr Louis Raphael Sako, patriarche de Babylone des chaldéens, a « prononcé un sévère réquisitoire contre les politiques chrétiens d'Irak », les accusant de « s'être concentrés sur la protection d'intérêts personnels sans répondre aux légitimes aspirations de leur peuple »²⁸⁰.

²⁷⁶ En fait Sigrid Kaag était en Iran se déplaçant vers l'Arabie Saoudite ; et Jean-François Girault a fait un tour au Liban, puis a rencontré les ambassadeurs de la France accrédités dans les pays de la région, pour visiter ensuite l'Arabie Saoudite et l'Iran.

²⁷⁷ طارق، ترشيحي، "تحرك ثلاثي" لإمرار رئيس توافقي"، جريدة الجمهورية، 2015/06/09،

<http://www.aljournhouria.com/news/index/237778>

²⁷⁸ آلان، سركيس، "تقرير الراعي إلى البابا... وخريطة الطريق الفاتيكانيّة"، جريدة الجمهورية، 2016/11/29،

<http://www.aljournhouria.com/news/index/338280>

²⁷⁹ « ASIE/LIBAN - Accusations du Patriarche d'Antioche des Maronites aux hommes politiques libanais : 'vous avez trahi la Constitution' », News.Va, le 10/11/2014, <http://www.news.va/fr/news/asieliban-accusations-du-patriarche-dantioche-des->

²⁸⁰ Radio Vatican, « Irak : le patriarche Sako déplore l'échec des politiques chrétiens », Radio Vatican, le 19/01/2016 à 17:47,

En mars 2015, le pape a envoyé de nouveau le cardinal Fernando Filoni, afin d'exprimer sa proximité avec les familles d'Irak. Puis le 14 et 15 novembre 2015, Mgr Vincenzo Paglia, président du Conseil pontifical pour la Famille, s'est rendu en Syrie pour faire sentir aux chrétiens qu'ils ne sont jamais oubliés. Encore, au début de mai 2015, le cardinal Leonardo Sandri, préfet de la Congrégation pour les Églises orientales, a effectué une visite de solidarité auprès des chrétiens d'Irak. Le 19 juin 2015, le cardinal Angelo Scola, archevêque de Milan, s'est rendu avec le patriarche Raï à Erbil, pour rencontrer les dirigeants politiques et exprimer leur soutien, etc. À signaler aussi qu'en février 2016, le pape a reçu le Premier ministre irakien Haïdar al-Abadi.

De cette façon, les délégations ecclésiastiques et des conférences se sont multipliées. S'ajoute aussi, l'action caritative de l'Église à travers « Caritas International et de nombreux O.I.C. et associations, avec d'autres O.N.G catholiques qui agissent indépendamment »²⁸¹, sans pouvoir bien sûr énumérer toutes les contributions matérielles et financières. Comme exemple, l'organisation Œuvre d'Orient a affiché « près de 20 millions d'euros de dons collectés sur un an seulement, dont 75 % destinés aux chrétiens d'Orient »²⁸². Encore, le rapport annuel de l'Aide à l'Église en détresse a récolté 124 millions d'euros en 2017, dont plus de 9 millions d'euros étaient dédié pour l'Irak, et 5,7 millions pour la Syrie²⁸³. Plus de même, la collecte annuelle du Vendredi saint (collecte issue des diocèses du monde entier), a permis

http://fr.radiovaticana.va/news/2016/01/19/irak_le_patriarche_sako_d%C3%A9ploie_1%C3%A9chec_des_politiques_chr%C3%A9tiens/1202246

²⁸¹ Jean-Baptiste, Noé, « La diplomatie du Vatican de l'influence comme puissance », *Op. cit.*, p. 42.

²⁸² Benoît, Fauchet, « La cause des chrétiens d'Orient, abondance de dons sur terrain miné », *L'Orient Le Jour*, le 23/12/2017, <https://www.lorientlejour.com/article/1091056/la-cause-des-chretiens-dorient-abondance-de-dons-sur-terrain-mine.html>

²⁸³ Timothée, Dhellemmes, « L'Aide à l'Église en détresse a soutenu plus de 40 000 prêtres en 2017 », **La Croix**, le 20/06/2018 à 17h16, <https://www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/Monde/LAide-lEglise-detresse-soutenu-40-000-pretres-2017-2018-06-20-1200948814>

de « récolter 5,5 millions de dollars et 1,4 millions d'euros en 2017, et 5,2 millions de dollars en 2016 »²⁸⁴ ; alors qu'elles étaient destinées en particulier aux victimes de la guerre en Syrie et en Irak. La congrégation pour les Églises orientales a organisé des assemblées annuelles de la 'Réunion des œuvres d'aide aux Églises orientales', des diocèses ont demandé des collectes dans leurs messes au profit des chrétiens d'Orient, etc.

On conclue ainsi par le regret du P. Giampetro Dal Toso, secrétaire du conseil pontifical Cor Unum. En fait, ce dicastère a accueilli en septembre 2015 un rassemblement des O.N.G. catholiques à Rome, avec certains nonces apostoliques et membres de l'Organisation des Nations Unies, visant l'aspect humain et caritatif. Mais déçu, P. Dal Toso a affirmé, avant la réunion, sa tristesse de « voir que l'aspect humain de la crise n'est pas la priorité, mais plutôt les considérations politiques et militaires ! »²⁸⁵.

c) Des moyens à long terme

Les moyens du Saint-Siège à long terme se divisent en deux volets essentiellement : des progrès sur le plan du dialogue interreligieux, et des nouveautés prometteuses sur le plan œcuménique.

1- Des progrès sur le plan du dialogue interreligieux : S'attaquant contre la fin des sociétés pluriconfessionnelles et l'extinction des communautés chrétiennes, le Saint-Siège s'efforce de développer ses relations avec les autres religions, surtout l'Islam.

²⁸⁴ Anne, Kurian, « Collecte pour la Terre Sainte le Vendredi Saint 30 mars », Zenit.fr, le 12/04/2017 à 14:40, <https://fr.zenit.org/articles/collecte-pour-la-terre-sainte-le-vendredi-saint-30-mars/>

²⁸⁵ Anne-Bénédicte, Hoffner, « Une série de conférences internationales en faveur des minorités persécutées au Moyen-Orient », **La Croix**, le 26/08/2015 à 15:44, <https://www.la-croix.com/Urbi-et-Orbi/Actualite/Rome/Une-serie-de-conferences-internationales-en-faveur-des-minorites-persecutees-au-Moyen-Orient-2015-08-26-1348563>

Dans ce contexte, la visite du pape en Terre Sainte en mai 2014 et la prière commune avec les présidents israélien et palestinien au Vatican le 8 juin, voudraient intégrer le processus de paix et d'entente entre les trois grandes religions monothéistes. Encore, la signature d'un accord financier et fiscal avec l'État de Palestine en juin 2015 – une première reconnaissance de l'État de Palestine par un acteur international exprimée dans un accord – était un signe de rapprochement envers le monde musulman.

On a déjà cité encore la visite du pape en novembre 2015 au « grand mosquée de Bangui », visant envoyer un message de fraternité entre les religions, et considérant que le fondamentalisme est une maladie commune dans toutes les religions. Par conséquent, François a pu, non seulement surpasser l'ancien différend de Benoît XVI avec l'Islam, mais bâtir des ponts de rencontres et de coopération. Ainsi, le repliement des chrétiens d'Orient sur eux-mêmes – surtout au Liban – est interdit.

En plus de ça, une relation avancée se concrétise entre le pape et le roi Abdallah II de Jordanie. En fait, ce dernier a visité le Vatican trois fois, tandis que le pape l'a rencontré en Jordanie en mai 2014. Cependant, le roi Abdallah II est reconnu comme un artisan de paix par le Saint-Siège. Le pape François a déjà apprécié solennellement son « rôle de guide dans la promotion d'une plus juste compréhension des vertus proclamées par l'Islam, et la sereine cohabitation entre fidèles des différentes religions ». En réalité, des rencontres et un bon engagement s'élabore entre l'Institut royal pour les affaires interreligieuses et le Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux.

Eh bien, le souverain hachémite reconnaît bien « l'importance de favoriser le maintien des chrétiens au Proche-Orient et la contribution positive qu'ils apportent à la société de la région dont ils sont une partie intégrante »²⁸⁶. De même, il montre

²⁸⁶ Xavier, Sartre, « Jérusalem au centre de la rencontre entre le Pape et le roi de Jordanie », Vatican News, le 19/12/2017 à 14:26, <https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2017-12/jerusalem-au-c-ur-de-la-rencontre-entre-le-pape-et-le-roi-de-jor.html>

un front commun avec le Saint-Siège sur la question de Jérusalem. En avril 2016, il a fait une « donation pour la restauration du tombeau du Christ à Jérusalem » ; et le pays a bien reçu les chrétiens réfugiés d'Irak. À signaler aussi que « le Royaume hachémite de Jordanie a revendiqué son rôle de gardien des Lieux saints chrétiens »²⁸⁷. Rejoignant Mère Teresa, le Dalai-lama et autres, le roi Abdallah II a été récompensé le 27 juin 2018 par la fondation anglaise John Templeton pour sa contribution pour l'harmonie dans l'Islam et envers les autres religions²⁸⁸.

Comme ceci, il faut élucider un rapprochement très marquant entre le pape et cheikh Ahmed al-Tayeb, le grand imam de l'université d'Al-Azhar au Caire. En fait, ils se sont rencontrés trois fois jusqu'à présent ; eh bien le dialogue entre le Vatican et Al-Azhar se poursuit. La nouveauté de cette ouverture est l'annonce du grand imam en juin 2017 d'un « projet de loi qui criminalisera les discours de haine, en particulier contre toute croyance » ; donc un vouloir de « combattre les idéologies qui ne représentent pas l'islam » en condamnant la violence au nom du Coran²⁸⁹.

Une deuxième actualité surprenante est une percée envers l'Arabie Saoudite. En fait, le patriarche maronite a été invité officiellement – une première pour un religieux – en novembre 2017 pour visiter le pays. Puis, d'autres rencontres ont eu lieu entre des responsables catholiques et des responsables de la Ligue islamique mondiale. Ces rapprochements ont été couronnés par la visite du cardinal Jean-Louis Tauran, président du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux, à l'Arabie Saoudite du 14 au 20 avril 2018. Ainsi, un accord de coopération entre le Saint-Siège et l'Arabie saoudite a vu le jour. Eh bien, comme « tous les autres accords signés par

²⁸⁷ Anita, Bourdin, « Jordanie: l'avenir des chrétiens au Moyen-Orient, assemblée des Eglises », Zenit.fr, le 06/09/2016 à 16:15, <https://fr.zenit.org/articles/jordanie-sommet-des-eglises-sur-lavenir-des-chretiens-au-moyen-orient/>

²⁸⁸ Vatican News, « En Jordanie, le roi récompensé pour sa contribution à la vie spirituelle », Vatican News, le 28/06/2018 à 17:27, <https://www.vaticannews.va/fr/eglise/news/2018-06/templeton-prix-roi-jordanie-religion-islam.html>

²⁸⁹ Anne-Bénédicte, Hoffner, « Al-Azhar veut pénaliser 'les discours de haine' contre la religion », **La Croix**, le 04/07/2017 à 16h43, <https://www.la-croix.com/Religion/Islam/Al-Azhar-veut-penaliser-les-discours-haine-contre-religion-2017-07-04-1200860358>

le Vatican avec d'autres États, il prévoit une rencontre thématique tous les trois ans »²⁹⁰. En plus, le cardinal Tauran et cheikh Mohammad Abdel Karim al-Issa, le secrétaire général de la Ligue islamique mondiale ont signé un « accord prévoyant l'établissement d'un groupe de travail qui tiendra une réunion thématique tous les deux ans, avec un groupe de coordination qui se réunira annuellement »²⁹¹.

2- Des nouveautés prometteuses sur le plan œcuménique : D'une majeure importance était la rencontre historique du pape avec le Patriarche orthodoxe russe Cirill, en février 2016, puis la signature d'une déclaration commune qui a appelé « à mener des actions urgentes pour sauver les chrétiens du Proche-Orient »²⁹². Les deux Églises étaient opposées depuis le schisme en 1054, ainsi cette rencontre au niveau des deux chefs a ouvert une nouvelle phase de coopération, qui s'étend peu à peu sur le plan politique : une conjonction d'intérêts dans le sujet de la protection des Chrétiens d'Orient.

Cependant, un énorme pouvoir russe va collaborer avec le Saint-Siège ; déjà le président Poutine est engagé dans l'Église orthodoxe. En ce contexte, on comprend pourquoi suite à l'intervention militaire russe en Syrie, une déclaration frappante du Patriarcat de Moscou a qualifié les bombardements de l'aviation russe – opération bénie par le Patriarcat – contre les terroristes par la « guerre sainte ». La déclaration a requis le rejet du terme par l'archevêque syro-catholique de Hassaké-Nisibi. Ce dernier, Mgr. Jacques Behnan Hindo, ne voulait jamais « fournir des justifications religieuses aux interventions militaires contre les djihadistes », afin de ne pas

²⁹⁰ Vatican News, « À Ryad, le cardinal Tauran perçoit le désir d'un rapprochement avec les chrétiens », Vatican News, le 23/04/2018 à 19:10, <https://www.vaticannews.va/fr/eglise/news/2018-04/arabie-saoudite-tauran-ryad-interreligieux-vatican-royaume-.html>

²⁹¹ Fady, Noun, « L'éducation, clé de toute ouverture de l'Arabie saoudite aux autres religions », L'Orient Le Jour, le 25/04/2018, <https://www.lorientlejour.com/article/1112227>

²⁹² AFP et FRANCE 24, « Chrétiens du Proche-Orient : le pape François et le patriarche Kirill appellent "à des actions urgentes" », FRANCE 24, le 13/02/2016, <http://www.france24.com/fr/20160212-pape-francois-patriarche-orthodoxe-russe-kirill-cuba-rencontre-historique>

confirmer « les stéréotypes djihadistes qui qualifient les occidentaux de croisés »²⁹³ ; idée fausse qui rebondira sur les arabes chrétiens de Syrie et d'Irak.

Encore, lors de la visite du pape en Terre Sainte en 2014, il a rencontré le Patriarche œcuménique de Constantinople Bartholomée et les autres patriarches catholiques et orthodoxes. En fait, le danger actuel de l'existence des chrétiens d'Orient a incité les différentes Églises de rassembler leurs efforts pour se défendre. De même, était significatif la visite du pape en Égypte, fin avril 2017, et son rapprochement envers le Patriarche copte orthodoxe, Tawadros II.

Le 12 février 2018, à l'occasion des deux ans de la rencontre de Havana, une conférence internationale catholique / orthodoxe à Vienne a été consacrée à la situation des chrétiens d'Orient. À savoir ainsi qu'un groupe de travail conjoint a été fondé après Havana pour des projets culturels et spirituels.

D'un autre côté, il faut jeter un coup d'œil sur les mouvements des patriarches orientaux, concrétisant une certaine coopération entre les différentes Églises envers les chrétiens. Ils ont visité Erbil en août 2014 montrant leur solidarité spirituelle et matérielle ; ils ont rencontré les responsables politiques irakiens, puis se sont précipités au Liban pour se réunir avec les ambassadeurs des cinq États membres du Conseil de Sécurité, et vers le président Obama en septembre ; action déjà citée auparavant.

Dès lors, les réunions se sont multipliées : un sommet spirituel à Bkerké en avril 2016 ; une réunion à Damas le 8 juin 2015 ; plusieurs rencontres avec le pape à Rome pour réfléchir ensemble sur les possibilités réelles de paix, etc. Le sommet de Bari le 7 juin 2018 était le dernier rendez-vous. À Bari, en Italie, le pape a invité les patriarches des Églises orientales, orthodoxes comme catholiques, ainsi que des

²⁹³ Radio Vatican, « Syrie : l'évêque de Hassaké récuse le terme de "guerre sainte" », Radio Vatican, le 13/10/2015 à 19:03, http://fr.radiovaticana.va/news/2015/10/13/syrie_l%C3%A9v%C3%A9que_de_hassak%C3%A9_r%C3%A9cuse_le_terme_de_guerre_sainte/1179054

représentants du protestantisme, pour une journée de prière et de réflexion pour le Moyen-Orient²⁹⁴. Cependant, le pontife n'a pas caché sa peur de l'effacement de la présence chrétienne au Moyen-Orient.

D'une importance pareille de la rencontre François-Cirill, une autre réconciliation historique s'est déroulée lors de la visite du pape en Suède à Lund pour commémorer les 500 ans de la Réforme luthérienne, le lundi 31 octobre 2016. Une déclaration commune a été signée par l'Église catholique et la Fédération luthérienne mondiale. Ainsi, une nouvelle étape se dessine entre les deux Églises ennemies²⁹⁵, et alors entre le Conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité des chrétiens et la Fédération luthérienne mondiale.

Un rapprochement se voit en plus avec l'Alliance évangélique mondiale. En fait, le pape a reçu en décembre 2017 au Vatican des membres de la présidence de l'Alliance. Et commentant la rencontre, les membres de l'Alliance ont estimé que le dialogue avec ce pape est « très facile puisqu'il a une ouverture spéciale ». Donc, ils ont proposé la création d'un Comité permanent de dialogue avec l'Église catholique²⁹⁶.

Un autre évènement capital était la visite du Saint-Père au Conseil œcuménique des Églises à Genève, le 21 juin 2018, à l'occasion du 70^e anniversaire du Conseil. Le pape a rencontré les membres du COE – une première d'un pape – et s'est exprimé devant le Conseil après une prière œcuménique. En ce geste, le pasteur Olav Fykse

²⁹⁴ Vatican News, « Le Pape à Bari: un Moyen-Orient sans chrétiens ne serait pas le Moyen-Orient », Vatican News, le 07/07/2018 à 10:24, <https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2018-07/pape-francois-bari-paix-priere-oecumenique.html>

²⁹⁵ Nicolas, Senèze, et Antoine, Jacob, « Le pape en Suède : une commémoration historique entre catholiques et luthériens », **La Croix**, le 01/11/2016 à 9h03, <https://www.la-croix.com/Religion/Pape/Le-pape-Suede-commemoration-historique-entre-catholiques-lutheriens-2016-10-31-1200799963>

²⁹⁶ Vatican News, « Le Pape a reçu les responsables de l'Alliance évangélique mondiale », Vatican News, le 14/12/2017 à 21:02, <https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2017-12/le-pape-a-recu-les-responsables-de-l-alliance-evangelique-mondia.html>

Tveit, secrétaire général du Conseil, y voit « événement historique pour la recherche de l'unité des chrétiens et pour la coopération des Églises pour un monde de justice et de paix »²⁹⁷.

En conclusion, tous ces mouvements vont inaugurer une nouvelle phase sur le plan œcuménique, entre des Églises qui étaient adverses. Ainsi, il faut attendre beaucoup de temps pour que les fruits commencent à mûrir. En fait, considérant le pouvoir des orthodoxes en Russie, les protestants en Angleterre, les protestants et les évangéliques en États-Unis, etc. ces réconciliations et ces rapprochements envers l'Église catholique peuvent créer, à long terme, un nouvel pouvoir d'influence religieux dans les relations internationales.

De toute façon, avant de passer à l'analyse, on résume les moyens du Saint-Siège par l'essai de sensibiliser l'opinion publique transnationale – chrétienne d'abord – à travers les gestes du pape, les organisations chrétiennes, et les interventions du Saint-Siège publiées dans la presse. Puis, il a travaillé par ses rencontres et contacts annoncés ou secrètes, visant la pression sur les pays puissants notamment les États-Unis, la France, la Russie, et d'autres pays actifs. De même, la mission permanente du Saint-Siège a essayé d'influencer dans les organismes de l'O.N.U. Un autre énorme travail est celui des O.I.C., sans oublier les efforts des églises locales ; et enfin des progrès considérables au niveau du dialogue interreligieux puis œcuménique. Mais désormais, est-ce que tous ces moyens ont pu aboutir à expulser le danger d'existence des chrétiens d'Orient ?

²⁹⁷ Hélène, Destombes, «Le Pape à Genève: l'œcuménisme, axe central du pontificat », Vatican News, le 20/06/2018 à 15:24, <https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2018-06/pape-francois-geneve-wcc-oecumenisme.html>

Chapitre 2 : Réussite ou échec du Saint-Siège ?

Section 1 : Acteur international impuissant

Vis-à-vis les 3 crises multiformes au Moyen-Orient – la présidentielle Libanaise, la guerre en Syrie et en Irak – on a présenté les moyens et les actions essentiels du Saint-Siège, en but d'évaluer la réussite ou l'échec de la diplomatie vaticane. Dès lors, on passe à l'analyse de l'efficacité des interventions utilisées, en évoquant : d'abord, la réalité du Saint-Siège étant un acteur international moral ; ensuite une lecture d'une influence insuffisante au niveau international ; et enfin l'analyse de la puissance intérieure de l'Église, intitulée « une érosion catholique interne ».

Donc, quels étaient les points forts et faibles de l'action du Saint-Siège comme acteur international ? Et quelle analyse de cette puissance au niveau mondial, puis interne ? Commençons par les points forts du Saint-Siège.

a) Acteur international moral

Trois axes sont à développer dans ce passage : le Saint-Siège est un 'soft power' international, un État neutre et médiateur, et la défense de la primauté de la paix et la dignité humaine.

1- Un 'soft power' international : D'un grand effondrement de son pouvoir, le Saint-Siège a pu se relever, d'abord humainement et socialement suite à la Deuxième Guerre Mondiale, puis politiquement après le concile Vatican II. Cependant, il a su « tisser un réseau de relations et d'informations de premier plan ; considéré avec la France et les États-Unis l'un des États à avoir le plus de relations diplomatiques »²⁹⁸. La salle de Presse vaticane a indiqué le 8 janvier 2018 que « 185 États entretiennent actuellement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège ».

²⁹⁸ Jean-Baptiste, Noé, « La diplomatie du Vatican de l'influence comme puissance », *Op. cit.*, p. 40.

Dès lors, il constitue un vrai acteur international qui planifie et affecte toute la politique mondiale mais, au contraire des puissances internationales, avec un ‘soft power’ seulement. En fait, ses ressources humaines transnationales, et l’espace politico-culturel catholique, sont vraiment exceptionnels. Donc qu’en reconnaissant que les États-Unis sont un grand acteur international, ceci englobe une partie de l’Église catholique, les américains catholiques ! Ainsi, la distinction de la diplomatie pontificale réside « surtout dans le fait que des actes pastoraux, spirituels, et sociaux revêtent un caractère politique »²⁹⁹.

Plus encore, la singularité de cet État exceptionnel apparaît dans sa capacité d’ingérence, de « mobilisation transnationale qui peut se jouer des frontières, et sur son maillage territorial inédit qui utilise moyens étatiques, réseaux non gouvernementaux comme les ONG catholiques »³⁰⁰, et les églises nationales.

Avec cela, le ‘style François’ a redonné au Saint-Siège une « place réelle d’acteur sur la scène internationale ». Un renouveau diplomatique révolutionnaire apparaît. Delà, les clés de succès sont édifiées sur trois éléments : D’abord, la force et le charisme personnel du pape, accompagnés de ses gestes réformateurs à l’intérieur de l’Église afin de restaurer sa crédibilité. Ensuite, un corps diplomatique compétent ; et enfin la « capacité de détecter les opportuns dans une configuration historique spécifique afin de faire entendre une partition singulière »³⁰¹. En fait, le pape essaye de mobiliser l’opinion public, de former leur conscience. Mais le plus privilégié réside en « sa compréhension très précise de ce que peut apporter la diplomatie vaticane sur la scène internationale : se présenter comme État médiateur et comme Église-Providence »³⁰².

Concrètement, le pape – donc le Saint-Siège – se présente comme défenseur du droit international public, homme de réconciliation, « ambassadeur pour la cause

²⁹⁹ Antoine, Fleyfel, « Diplomatie vaticane et chrétiens d’Orient », *Op. cit.*

³⁰⁰ François, Mabile, *Op. cit.*, p. 49.

³⁰¹ *Ibid.*, p. 46.

³⁰² *Ibid.*, p. 49.

environnementale », adversaire aux armes nucléaires, souteneur des faibles, pacificateur pour la paix et la justice, etc.

En ce qui concerne le Moyen-Orient et la protection des chrétiens, le Saint-Siège ne s'est pas impliqué afin de défendre la présence des chrétiens seulement, comme certains l'y ont essayé de « pousser pour justifier leur guerre »³⁰³. En réalité, le souci majeur du Saint-Siège visait l'entente, le dialogue interreligieux et la défense des droits de l'homme contre toute violence, alors au Moyen-Orient et partout.

Pour tout ce qui est présenté là-dessus, on comprend pourquoi le Saint-Siège est un acteur international mais avec un 'soft power' ; un acteur qui hausse la voix sans armes économiques ou militaires, mettant la personne – et sa dignité – au centre d'intérêt de toutes les politiques des relations internationales.

2- Un État neutre et médiateur : Depuis la perte du Saint-Siège de ses « larges territoires pontificaux dont il disposait au XIX^{ème} siècle, sa neutralité se renforce pas à pas puisqu'il est libéré de tous ses intérêts nationaux. Sa nouvelle disposition lui a permis de « se présenter davantage comme un État neutre, n'ayant pas d'intérêts personnels à défendre », comme celle des autres États : colonisation, imposer un contrôle, profits économiques, etc. Sur ce, « preuve de la volonté de conserver cette indépendance, le Saint-Siège a choisi de n'avoir à l'ONU qu'un statut d'observateur, pour ne pas rentrer dans le jeu politique par le vote, réservé aux États-membres »³⁰⁴. Ainsi, le grand non sur l'intervention militaire en Syrie montre bien la neutralité, la prouesse, et la liberté de mouvement de la papauté. En fait, le regard du pape et ses décisions sont – contrairement aux autres présidents – « authentiquement libres par rapport aux options diplomatiques de la communauté internationale et aux stratégies mises en œuvre »³⁰⁵, pour le degré que le pape soit nommé le « nouveau leader du

³⁰³ Sébastien, Maillard, « La Syrie au menu de la diplomatie du pape François », *Op. cit.*

³⁰⁴ Camille, Savelli, *Op. cit.*

³⁰⁵ Nikolas, Kazarian, *Op. cit.*, p. 60.

monde laïc » par Robert Fisk³⁰⁶. En fait, il ne demande jamais l'achat des armes pour son État, il n'irait pas en guerre avec quelconque État. Il ne s'engage jamais avec le côté musulman sunnite contre le côté musulman chiite au Moyen-Orient, ne parle jamais d'un terrorisme palestinien, etc. Par contre, il a exhorté l'Occident de son « devoir moral de mettre fin aux guerres du Moyen-Orient, de cesser de vendre des armes aux assassins, et de traiter les peuples avec justice et dignité »³⁰⁷.

Ainsi donc, la confidentialité, l'impartialité et la neutralité – clés du pouvoir 'soft' du Saint-Siège – ont avantagé cette entité d'un pouvoir médiateur nécessaire sur l'échiquier mondial. On a déjà vu différents exemples : la médiation entre les États-Unis et Cuba, un récent travail à Venezuela et en Colombie, les efforts entre Palestine et Israël, etc.

Plus encore, par l'entente et la stratégie du dialogue, le Saint-Siège essaye de décentraliser sa géopolitique exclusivement européenne, vers la Russie et d'autres acteurs internationaux et régionaux. En fait, l'Église étend ses dimensions géopolitiques en cohérence avec les normes de l'ordre mondial multipolaire. Dans ce cadre, le rapprochement avec l'Église orthodoxe russe – déjà vu dans les moyens à long terme – et les progrès du dialogue interreligieux et œcuménique sont des nouveautés prometteuses ! En effet, le Saint-Siège substitue sa puissance du dialogue et la médiation à son impuissance militaire et économique.

3- Défendre la primauté de la paix et la dignité humaine : Le Saint-Siège ne se fatigue jamais de combattre toutes les pensées et tentatives qui marginalisent l'édification d'une vraie paix, et la valorisation de la dignité humaine. À l'encontre des intérêts qui priment les politiques des puissances internationales, la paix constitue le bien le plus précieux pour le Saint-Siège. C'est ainsi que l'Église

³⁰⁶ Robert, Fisk, "Donald Trump has just met with the new leader of the secular world – Pope Francis", Independent, le 24/05/2017 à 14:14, <http://www.independent.co.uk/voices/donald-trump-pope-francis-trip-new-leader-of-free-world-a7753621.html>

³⁰⁷ *Ibid.*

catholique fait face aux « acteurs politiques qui pensent, dans une mauvaise interprétation du philosophe Leo Strauss, que leurs idées de la justice, de la démocratie et des droits de l'homme sont plus importantes que la paix, et peuvent s'imposer par la force »³⁰⁸.

Offensant le réalisme politique, il faut passer vers une éthique dans la politique. En conséquence, « vouloir imposer la démocratie par la force, comme le souhaitent les néoconservateurs, est un contresens », puisqu'il ne peut pas y avoir de démocratie sans bâtir une réelle paix. L'invasion de l'Irak constitue un exemple flagrant. Au lieu d'élaborer une démocratie, le pays a « plongé dans le chaos et a nourri le terrorisme islamiste, sans progresser d'un pouce vers la démocratie »³⁰⁹. Dès lors, le Saint-Siège défend le bien commun visant ramener les pensées et les moyens utilisés dans les relations internationales aux principes éthiques « avant et au-dessus des intérêts particuliers ». De là, on comprend l'aversion sérieuse des États-Unis envers l'Église catholique ; qui s'est traduit depuis quelques années par la fermeture de son ambassade au Vatican, et transférer ses bureaux à l'ambassade américaine en Italie.

Plus encore, la « tragique réalité du terrorisme international – qui a marqué le début du XXI^{ème} siècle et a fait naître dans l'opinion publique une vision pessimiste de l'humanité, fondée sur un choc des civilisations, pour justifier l'emploi de la force – risque de relativiser encore une fois les valeurs liées à la dignité de l'homme ; particulièrement les droits universels à la vie et à la liberté religieuse »³¹⁰. Cependant, objectant l'illusion du choc des civilisations, le « Saint-Siège affirme que les valeurs fortes promues par les religions sont le moyen le plus efficace de transcender les égoïsmes et la violence ; et donc soutiennent de façon décisive cette

³⁰⁸ Alexis, Feertchak, *Op. cit.*

³⁰⁹ *Ibid.*

³¹⁰ Pietro, Parolin, « Le Saint-Siège dans les organisations internationales », **LA CROIX**, le 16/04/2013 à 12h50, <http://www.la-croix.com/Urbi-et-Orbi/Archives/Documentation-catholique-n-2398/Le-Saint-Siege-dans-les-organisations-internationales-2013-04-16-947401>

foi dans la dignité de l'homme que les Nations Unies ont placée à la base de leur Statut »³¹¹. Ainsi, réside l'importance du Saint-Siège comme acteur international moral qui redirige les relations internationales vers leur vraie finalité. Bref, passons maintenant aux limites – points faibles – de l'influence du Saint-Siège.

b) Une puissance insuffisante

Sur le plan international, cinq points sont à élaborer dans notre analyse : une grande influence du pape mais insuffisante, un manque d'un réel pouvoir dans le Conseil de sécurité, une fragilité politique des O.I.C., un fer de lance insuffisant pour sauvegarder le pluralisme confessionnel, et enfin une réussite implicite au Liban.

1- Grande influence du pape mais insuffisante : Une grande influence positive de la personnalité du pape François est à confirmer vis-à-vis l'opinion publique internationale. Cet impact a atteint son apogée lors de son objection à l'intervention militaire en Syrie, en septembre 2013 ; et l'intervention a été annulée à son heure. Peut-être c'était un simple concours de circonstance, néanmoins les fidèles de l'Église ont montré une certaine homogénéité, et l'objection du pape a pu former une opinion publique transnationale. Désormais, ce cas est resté exceptionnel. Donc, malgré la possession d'une énorme armée humanitaire transnationale qui ne caractérise aucun État, le Saint-Siège n'a pas pu en profiter vraiment pour former un réel pouvoir public international. Le caractère hétérogène domine toujours la situation, même dans la gouvernance catholique, à la curie romaine.

Bref, la capacité du pape et du Saint-Siège à sensibiliser et mobiliser l'opinion publique européenne et mondiale est remarquée, mais est resté insuffisante.

³¹¹ Pietro, Parolin, « Le Saint-Siège dans les organisations internationales », *Op. cit.*

2- Manque d'un réel pouvoir dans le Conseil de Sécurité : Les interventions consistantes et multiples de la diplomatie vaticane ont pris leur apogée surprenant à l'O.N.U., demandant en été 2014 une action militaire qui « pouvait être nécessaire » en Irak. En fait, l'Église catholique voudrait stimuler les Nations Unies « à prendre une résolution afin de donner mandat à une coalition internationale d'intervenir, pour prévenir l'extermination des chrétiens et des yazidis par les jihadistes »³¹², donc dans le cadre de la légalité internationale.

Cependant, malgré toutes les pressions et les contacts du Saint-Siège en cet été dur pour les irakiens chrétiens, le Conseil de Sécurité de l'ONU a répondu passivement, par la résolution 2170 sous le chapitre VII, sans inaugurer aucune coalition qui agit militairement afin d'arrêter le génocide et les crimes ! C'était après un an, en novembre 2015, que le Conseil de Sécurité adopta la résolution 2249, autorisant « toutes les mesures nécessaires pour lutter contre l'organisation Etat islamique (E.I.) qualifiée de menace mondiale contre la paix et la sécurité internationales ». Sauf que la résolution « n'est pas placée sous le chapitre VII de la Charte des Nations Unies qui prévoit l'usage de la force »³¹³.

Cette ambiguïté qui laisse place à l'interprétation, démontre à côté de l'insuffisance du pouvoir du Saint-Siège, un échec de l'ONU devant les puissances internationales. En conséquence, les États-Unis sont intervenus militairement en été 2014 sans une concrète résolution de l'ONU, une intervention demandée par l'État Irakien, et illégale en Syrie.

Par contre, quand l'ONU a autorisé l'intervention d'une coalition militaire en 2015, ce n'était pas sous le chapitre VII de la Charte ! De plus, l'organisation a reconnu les crimes de guerre, crime contre l'humanité, et le génocide en 2017, trois ans après

³¹² Antoine, Pasquier, « Irak : pourquoi le Vatican n'exclut pas une action militaire », Famille Chrétienne, le 11/08/2014, <http://www.famillechretienne.fr/societe/monde/irak-pourquoi-le-vatican-n-exclut-pas-une-action-militaire-147810>

³¹³ Marie, Bourreau, « L'ONU autorise 'toutes les mesures' contre l'Etat islamique », **Le Monde Diplomatique**, le 21/11/2015 à 04h02, http://www.lemonde.fr/attaques-a-paris/article/2015/11/21/le-conseil-de-securite-de-l-onu-appelle-tous-les-pays-a-se-joindre-a-la-lutte-contre-l-ei_4814636_4809495.html#zZXow9HrI4LRuO2o.99

les attaques, toujours sans la saisie de la Cour Pénal International ! Tous ces faits accordent l'ambiguïté, la lenteur, et le manque d'agir de l'ONU ; et alors la faiblesse du Saint-Siège au niveau politique à l'ONU en général, et spécifiquement au Conseil de Sécurité.

3- Fragilité politique des O.I.C. : Passant à l'effort des organisations internationales catholiques, une énorme efficacité doit être soulignée sur le plan caritatif humanitaire. Mais au niveau politique, malgré toutes les conférences, colloques, le travail dans l'ONU, etc. leur voix est restée fragile et sans une vraie ampleur politique internationale. Ils ont formé des groupes de pressions sur les gouvernements des puissances internationales, mais les efforts sont restés éparpillés avec une efficacité limitée.

En ce cadre, il faut signaler que les intérêts de ces organisations restent dispersés et parfois mensongers. Par exemple, des interrogations se posent sur l'organisation 'IDC' « Pour la défense des chrétiens » siégée aux États-Unis. En fait, les « organisateurs de la Conférence de l'organisation ont ignoré le Comité des Chrétiens du Moyen-Orient (MECHRIC)³¹⁴, et l'Union maronite mondiale »³¹⁵, avec une dissimulation sur les persécutions des chrétiens dans certains pays, comme en Israël. La raison de la sortie coléreuse du patriarche Grégoire III Laham – de l'Église catholique melkite – du dîner de la conférence explique peut-être l'intérêt implicite de l'organisation. En réalité, un sénateur a déclaré que son soutien aux chrétiens d'Orient serait conditionné par leur entente avec l'État d'Israël et les juifs ; ainsi

³¹⁴ Le comité est « une coalition d'ONG maronites, assyriennes, syriaques, chaldéennes, coptes, soudanaises et d'autres encore, qui travaille depuis trois décennies à relier des groupes locaux de défense des chrétiens à la communauté internationale élargie, via le Parlement européen, le Congrès des États-Unis et l'ONU ».

³¹⁵ « Une Conférence pour la défense des chrétiens ou des dhimmis de Khamenei? », Poste de Veille, Entretien avec John Hajjar, le 07/09/2014, <http://www.postedeveille.ca/2014/09/conference-pour-les-chretiens-ou-les-dhimmis.html>

Laham quitta le dîner objectant³¹⁶ ! De ce fait, l'organisation voulait dissimiler la persécution des chrétiens en Israël par exemple, en éclairant les violences de 'Daesh', pour que les chrétiens orientaux se jettent entre les mains d'une protection israélienne. En conséquence, ceci montre bien comment des organisations 'chrétiennes', et des politiciens 'chrétiens', sont engagés explicitement pour la protection des chrétiens, mais implicitement pour d'autres intérêts différents de ceux de l'Église catholique.

4- Fer de lance insuffisant pour sauvegarder le pluralisme confessionnel : Un quatrième point important pour l'activité internationale du Saint-Siège concerne la sauvegarde du pluralisme et la peur d'une division confessionnelle en Syrie et en Irak. Deux préoccupations essentielles étaient confrontées par le dialogue interreligieux et un travail diplomatique, dont le pape est l'acteur principal. En fait, le maintien des chrétiens d'Orient ne se réalise jamais par la division et la répartition confessionnelle, mais en conservant le pluralisme et le partage de vie, forme originelle du vivre-ensemble.

Ainsi, le cardinal Leonardo Sandri, préfet de la congrégation pour les Églises orientales, s'est alarmé le 20 juin 2018 affirmant que « l'émigration massive des chrétiens révèle l'échec d'un idéal de la coexistence pacifique dans cette région du monde »³¹⁷.

Cependant, la situation reste ambiguë jusqu'à maintenant en Syrie et en Irak ; un chaos règne toujours en attendant les accords entre les puissances internationales, et leur plan pour tout le Moyen-Orient. Mais à reconnaître que les efforts du Saint-Siège sont très énormes et un fer de lance puissant, mais toujours insuffisants. En

³¹⁶ Naharnet Newsdesk, "U.S. Senator Disrupts Summit in Washington, Saying Christians are Israel's Ally", Naharnet, le 11/09/2014 à 12:07, <http://www.naharnet.com/stories/en/147039-u-s-senator-disrupts-summit-in-washington-saying-christians-are-israel-s-ally>

³¹⁷ Vatican News, « Selon le cardinal Sandri, la coexistence pacifique a échoué au Moyen-Orient », Vatican News, le 21/06/2018 à 12:40, <https://www.vaticannews.va/fr/vatican/news/2018-06/sandri-coexistence-pacifique-echoue-moyen-orient-chretiens.html>

fait, la réalité terrain est déterminée par la puissance militaire ; et c'était la visée principale pour laquelle 'Daech' a été créé. Par contre, peut-être l'action diplomatique du Saint-Siège portera ses fruits plus tard, surtout au niveau des valeurs et sur le plan du dialogue interreligieux, étant une stratégie offensive à bâtir peu à peu, contre les acteurs promoteurs des guerres et du choc de civilisations.

5- Une réussite implicite au Liban : Concernant la crise présidentielle, une percée politique s'est réalisée le 18 janvier 2016 quand Samir Geagea, chef du parti des 'Forces Libanaises', a annoncé son alliance avec le Général Michel Aoun, tous deux étaient candidats opposés à la présidence. À savoir que ce choix n'était pas le fruit d'une pression du patriarche Raï qui n'a cessé d'exhorter les leaders chrétiens. Même il a imploré la médiation du Saint-Siège sans aucun accueil 'chrétien'. En outre, la réussite implicite du Saint-Siège paraît en ce qui suit :

Le 9 mai, Raï s'est dirigé vers Hollande. En coordination avec le Saint-Siège, l'Élysée a relancé ses initiatives diplomatiques auprès de la Russie, l'Iran, et l'Arabie Saoudite³¹⁸. Quelques jours ensuite, Hollande a reçu Saad Hariri, chef du parti politique 'Courant du Futur' opposé au Général Michel Aoun. En fait, le président français a encouragé Hariri à se rapprocher de Aoun, sous une recommandation vaticane³¹⁹. Puis Jean-Marc Ayrault, ministre français des Affaires étrangères et du Développement économique, a rencontré ses homologues iranien et saoudien en juin 2016, avant de revenir au Liban en juillet³²⁰.

Enfin, Hariri s'est rendu en Russie le 4 octobre, puis en France le 17 octobre, et le 20 il a annoncé son appui à l'élection du Général Michel Aoun. Paris a envoyé Jérôme Bonnafont, chef du département Moyen-Orient au ministère français des

³¹⁸ "مانشيت: هولاند والراعي يستكملان مشاوراتهما الرئاسية.. وتقويم لنتائج البقاع وبيروت"، جريدة الجمهورية، <http://www.aljournhouria.com/news/index/305268>، 2016/05/10

³¹⁹ زينة، أبو رزق، "مسعى فاتيكانى - فرنسى لإقناع الحريري بالسير بعون"، لبنان 24، 2016/06/07، 12:59،

<http://www.lebanon24.com/articles/1465292002697376700>

³²⁰ Élie, Masbounhi, « La France mobilise la communauté internationale pour une solution au Liban », L'Orient Le Jour, le 09/07/2016, <http://www.lorientlejour.com/article/995371>

Affaires étrangères et du développement international, afin de faciliter l'option de Hariri à travers ses contacts avec l'Iran et l'Arabie Saoudite³²¹. Et Aoun s'est élu le 31 octobre à la présidence de la République libanaise, après 890 jours de vacance.

De ce qui vient, l'appui assuré par Saad Hariri à son adversaire politique, paraît le résultat d'une tentative française, mais encore vaticane d'une façon indirecte, suivant la presse ! C'était le président français qui, sous une recommandation du Vatican, a essayé de pousser Hariri vers ce choix, comme seule solution pour sortir de la crise³²². Eh bien, ignorant la véracité des sources de cette annonce, donc de quelconque recommandation vaticane, l'Église catholique reste muette. En effet, la pratique du secret règle ses procédures décisionnelles.

Dans une autre analyse, l'agence de renseignement américaine 'Stratfor' a publié un rapport qui confirme la médiation française dans le compromis présidentiel, avec une couverture russe et un consentement Saoudo-Iranien, alors que les États-Unis étaient occupés par leur élection présidentielle³²³. Mais l'approbation saoudienne a requis certainement un laissez-passer américain implicite !

En tout cas, des intérêts juxtaposés du Saint-Siège et de la diplomatie française se sont rencontrés pour sauver la situation, et essayer de préserver ce qui reste du rôle politique des libanais chrétiens.

c) Une érosion catholique interne

Six points sont à révéler en analysant l'efficacité du corps catholique : un dynamisme concerté dans un organisme clos ; invalidité au niveau du principe

³²¹ سمير، تويني، "هل من دور للدبلوماسية الفرنسية في تعبيد طريق الاستحقاق؟"، جريدة النهار، العدد 26103، <https://newspaper.annahar.com/article/486955>، 2016/10/20

³²² زينة، أبو رزق، مرجع سابق.

³²³ "What the End of Lebanon's Power Vacuum Would Mean for the Rest of the Middle East", **Stratfor**, le 29/10/2016, <https://worldview.stratfor.com/article/what-end-lebanons-power-vacuum-would-mean-rest-middle-east>

d'obéissance ; carence au niveau des institutions socio-économiques ; vers un confessionnalisme aveugle au Liban ; insuffisance du conseil des Églises Orientales ; et rétrécissement du pouvoir chrétien occidental

1- Dynamisme concerté dans un organisme clos : À l'intérieur de l'Église catholique, il est certainement difficile d'analyser un échec ou une réussite du Saint-Siège comme autorité. Il s'agit d'un dynamisme interne dans la curie romaine, puis avec les églises locales, mais bien concerté dans l'organisme clos. C'est évidemment le cas concernant la relation entre le pape et la curie romaine, le Saint-Siège et les évêques du monde, et les évêques avec leurs prêtres et fidèles dans les églises locales. Tout ce système de relations – donc les deux premiers principes de clés de pouvoir catholique élaborés dans la première partie (succession apostolique et ordination des clergés, et pouvoir de juridiction) – échappe vraiment à l'analyse objective et scientifique. À signaler seulement que le pape François a inauguré un groupe de cardinaux afin d'étudier et de rechercher une réforme intérieure.

2- Rupture au niveau du principe d'obéissance : Une rupture grave paraît affecter le troisième outil de pouvoir catholique, à savoir le principe d'obéissance et de soumission, c.à.d. la relation clergé / laïques. Le plus frappant à ce niveau est un malentendu qui s'accroît, surtout au Liban et en Irak, avec les politiciens chrétiens. La mésentente et les accusations du patriarche maronite Raï et du patriarche Sako montrent bien les tensions entre l'autorité ecclésiale et les responsables politiques. Ces derniers calculent leurs intérêts, loin de servir le bien commun de leur pays et des communautés chrétiennes, étant un seul corps chrétien. Ceci brise donc l'unité d'action, l'entente interne, et l'autorité de l'église en désactivant l'outil de soumission et d'obéissance, et même en se passant de la simple collaboration. Ensuite, la distance se dilate entre l'autorité et les fidèles, surtout au Liban. En ce sujet, père Camille Moubarak a écrit : « Notre société au Liban est théocratique, et la religion est la sève de tous les mouvements sur le plan politique, ainsi que les

chefs religieux sont la référence primordiale et finale de tous les libanais, chacun pour sa communauté et tous pour le Liban. Mais en réalité, on assiste à une rupture qui s'aggrave entre les chefs politiques chrétiens et les religieux chrétiens, une rupture en marche vers le cas occidental »³²⁴. Encore plus, des voix vaticanes et ecclésiales sont vraiment inquiétées d'absenter, ou d'affaiblir le rôle de Bkérké au niveau de la politique chrétienne, et dans la décision politique nationale.

Cependant, le rôle du patriarche Raï était très énorme, et a dépassé le Liban, visitant la Syrie, l'Irak, et même les chrétiens de Jérusalem. Encore, était très importante son invitation – déjà une première d'un cardinal – et l'accueil préservé en Arabie Saoudite fin 2017, sachant que le pays ne tient pas de relations diplomatiques avec le Saint-Siège.

3- Carence au niveau des institutions socio-économiques : Sur le plan socio-économique – le quatrième outil de gouvernance interne du Saint-Siège – ce spectre d'institutions, d'hôpitaux, etc. n'est présent efficacement qu'au Liban. Cet outil nécessite certainement une étude sociale spécifique et approfondie, mais en général son influence est très grande, sauf qu'elle accroît aussi un malentendu avec les fidèles, évidemment dans les domaines d'éducation et de santé. Un réel plan d'action unie entre toutes ces institutions en faveur de la communauté chrétienne – et pour les chrétiens d'Orient – demeure inexistant, sauf quelques initiatives individuelles et limitées ! Le renouveau de ces institutions, comme celui de toute l'Église catholique orientale, était prérequis.

En effet, le renouveau intérieur global, demandé par l'exhortation apostolique spéciale pour le Liban, puis pour le Moyen-Orient, s'avère absent. En fait, même la vision pastorale du pape Benoît – qui cherchait à « réanimer la vraie foi chrétienne : être sel du monde comme seule arme pour répondre aux litiges de la région » – est restée inefficace.

³²⁴ Camille, Moubarak, « La question des minorités », Thèse de doctorat en théologie, **Pontificia Universitas Lateranensis – Roma**, Al Hikma presses, Beyrouth 2002, p. 537.

4- Vers un confessionnalisme aveugle au Liban : Maintenant, en ce qui concerne l'exhortation spéciale « Nouvelle espérance pour le Liban », et l'exhortation du pape Benoît – toutes deux déjà oubliées – il est bien clair que les libanais chrétiens ne jouent pas leur rôle comme il leur est souhaité : un « Liban message » de paix et de concorde entre religions. L'opinion du père jésuite Salah Abou Jaoude cible bien le problème. En fait, les partis estimés chrétiens n'élaborent aucune stratégie pour construire un vrai nationalisme libanais ; en réalité tous tombent de plus en plus dans un confessionnalisme aveugle, de façon que la classe chrétienne paraisse être un fardeau lourd sur le rôle chrétien spécifique voulu par le Saint-Siège. Une inclinaison confessionnelle malade prend la place d'une confession intermédiaire au nationalisme, et sur laquelle le dialogue interreligieux et la vie commune doit s'édifier. En conséquence, ceci empêche l'élaboration d'un réel système démocratique moderne³²⁵.

En contrepartie, les politiciens libanais chrétiens refusent de demeurer « un objet » plutôt que d'être sujet actif, puisqu'ils doivent jouer un rôle parachuté de l'extérieur ; à savoir celui d'être « un laboratoire de coexistence entre les religions et de dialogue entre les cultures »³²⁶. Ainsi, ils prévalaient leurs plans et leurs intérêts pour conserver et fortifier leur existence, loin d'adopter réellement les souhaits politiques du Saint-Siège.

Delà, on comprend pourquoi le cardinal Raï n'a pas pu rassembler les deux plus grands partis 'chrétiens' au Liban, afin qu'ils soient d'accord sur un candidat à la présidence. En fait, ils se sont mis d'accord seuls, et suivant leurs intérêts. Même plus encore, un responsable du Vatican – répondant sur la possibilité de médiation et d'arbitrage du Saint-Siège dans la crise présidentielle – a affirmé le manque d'une demande officielle, et sa certitude que le Vatican sera pointé et attaqué, même par

³²⁵ صلاح، أبو جوده، "هل يسير لبنان مع العهد الجديد نحو التطرف الطائفي؟"، النهار، 2016/10/29، <https://www.annahar.com/article/491207>

³²⁶ Ghassan, Tuéni, et Samir Khalil, Samir, *Op. cit.*, p. 22.

les chrétiens, s'il tend vers quelque décision. En effet, tous ceux qui ont visité ou parlé avec des responsables du Saint-Siège visaient les persuader de leurs propres opinions³²⁷.

5- Insuffisance du conseil des Églises Orientales : Au niveau de la coopération entre différentes Églises puis dans l'Église catholique, d'abord il faut noter une absence flagrante d'influence et même un manque de planification efficace du conseil des Églises Orientales fondé en 1974³²⁸. En fait, un vrai plan unifié, une stratégie et des moyens efficaces, tous manquent en but de combattre et d'entraver l'immigration des chrétiens, et pour améliorer leur existence ! En réalité, le conseil n'est même pas bien connu pour les chrétiens de la région ; il a pris soin de ses problèmes en oubliant son audience³²⁹. Aussi, un échec doit être enregistré concernant leur faible impact régional et international, présumé terrifiant dû au nombre énorme des fidèles de ces Églises partout dans le monde.

6- Rétrécissement du pouvoir chrétien occidental : Outre la coopération fragile entre les Églises, une collaboration caritative humanitaire très attirante s'était effectuée dans l'Église catholique, évidemment de l'Occident chrétien catholique vers l'Orient. Sauf qu'au niveau politique, l'efficacité des chrétiens occidentaux était limitée pour plusieurs raisons. En effet le pouvoir chrétien catholique en Europe et aux États-Unis se rétrécit, cependant l'influence politique pour protéger les chrétiens d'Orient était lente et limitée.

³²⁷ داود، رمال، "الفاتيكان يتدخل رئاسياً.. إذا التزم الفرقاء بتحكيمه"، جريدة السفير، 2015/07/29، 02:25، <http://assafir.com/Article/8/433721/AuthorArticle>

³²⁸ Le conseil comprend différentes églises évangéliques, l'Église orthodoxe byzantine (Alexandrie, Antioche, Jérusalem, et chypre), l'Église orthodoxe orientale (copte, syriaque et arménienne), et les sept différentes églises orientales de l'Église catholique.

³²⁹ حبيب، بدر، "الجمعية العمومية لمجلس كنائس الشرق الأوسط فرصة ذهبية لا يجب تفويتها"، جريدة النهار، العدد 26072، 2016/09/05، <https://newspaper.annahar.com/article/461369>

Toutes les ressources humaines entre Églises et dans l'Église catholique se heurtent à l'hétérogénéité des communautés, et aux intérêts personnels des chrétiens qui se voient loin du message catholique.

Passant sur la question migratoire, les « appels du pape à l'accueil et à la solidarité étaient diversement appréciés des deux côtés de la Méditerranée ». En effet, des responsables des églises orientales – même évêques – ont considéré que « ce sont des appels d'air créés qui ont pour conséquence de vider l'Orient de ses chrétiens. Eux ne veulent pas être accueillis mais pouvoir vivre librement sur leur terre. Et en Europe, la position de l'Église apparaît en décalage avec la réalité de mouvements migratoires qui sont parfois manipulés par les criminels et qui déstabilisent les sociétés concernées »³³⁰.

Enfin, la mission du Saint-Siège semble être plus difficile au sein de l'Église catholique même, ensuite avec les multiples Églises. Un travail qui nécessite de rassembler les efforts de tous les catholiques du monde, loin de leurs intérêts, en passant d'une hétérogénéité vers une homogénéité qui ne soit jamais imposée ; puis cheminer vers un rapprochement œcuménique afin d'aboutir à une seule vision politique qui conserve les chrétiens d'Orient.

À la fin de cette section d'analyse, on conclut que le Saint-Siège a vraiment une portée internationale remarquable. Mais cette puissance 'soft' limite l'influence extérieure mondiale à une puissance morale insuffisante, et non efficace en tant que tel, sans l'aide des puissances internationales. De même, une vraie homogénéité de travail à l'intérieur de l'Église était restreinte plutôt aux responsables religieux, avec une rupture et une érosion internes. Sur ce, le Saint-Siège n'a pas pu arrêter les guerres et l'émigration chrétienne, surtout de l'Irak. Eh bien, des analystes révèlent la disparition des chrétiens d'Orient suivant le cours des événements et les plans

³³⁰ Jean-Baptiste, Noé, « La diplomatie du Vatican de l'influence comme puissance », Op. cit., p. 44.

dessinés pour la région ! Ainsi on se questionne : peut-on déduire un certain échec de la diplomatie vaticane ? Le Saint-Siège a-t-il pu répondre au danger d'existence des chrétiens d'Orient ?

Section 2 : Incapacité de stopper la migration

Suite à l'analyse des interventions de l'Église catholique, et l'analyse des moyens, surtout l'insuffisance de l'influence internationale du Saint-Siège et une certaine érosion catholique interne, on passe à la déduction afin de répondre à la problématique principale : 'Dans quelle mesure, le Saint-Siège est-il un acteur influent dans la résolution des crises régionales moyen-orientaux, notamment la protection des chrétiens d'Orient ?'

En conséquence, le raisonnement tiendra trois points essentiels à élaborer : l'affirmation de l'existence d'un exode chrétien inquiétant, une influence politique limitée avec une hétérogénéité intérieure, et enfin le besoin d'une nouvelle vision géopolitique pour le Moyen-Orient. Eh bien, quelle est la réalité de l'existence chrétienne suite aux trois crises régionales moyen-orientaux ? Et pourquoi l'incapacité de stopper la migration ?

a) Un exode chrétien inquiétant

En fait, la politique de « nettoyage confessionnel de l'État Islamique a largement fonctionné », et l'action de la diplomatie pontificale n'a pas suffi pour arrêter le danger qui a menacé l'existence des chrétiens, surtout en Irak. La lenteur et la fragilité d'une réaction internationale face à la menace de 'Daech', plutôt le fait de détourner les yeux sur les atrocités – comme celles commises par les israéliens sans aucun jugement réel – a facilité aux djihadistes et ceux qui les ont aidé militairement, financé, appuyé, etc. de commettre leurs crimes. Juridiquement, ces dernières se

divisent en trois : un génocide défini par l'article 6 du statut de Rome de la CPI ; des crimes contre l'humanité suivant l'article 7 ; et des crimes de guerre suivant l'article 8. En conséquence, la communauté internationale devait intervenir tout de suite puisque la situation a réellement menacé la paix et la sécurité internationales, en se basant aussi sur le principe de responsabilité de protection des civils, reconnu depuis 2005 dans le droit international public³³¹.

1- Chiffres effrayants : Concrètement en Irak, on a estimé la population chrétienne d'environ 1.5 millions en 2003, puis d'à peu près 400 000 en 2006, et elle « s'est réduite vers 200 milles aujourd'hui »³³².

Le chiffre de l'Église catholique estime une baisse de 1.5 millions à 400 000 personnes³³³. Sachant qu'elle préfère rester « dans une approximation à la hausse », le cardinal Kurt Koch, président du Conseil pontifical pour l'union des chrétiens, a indiqué que le pourcentage des chrétiens d'Orient a passé de 20 à 4%³³⁴ ; alors qu'autres études estiment une baisse de 20 à 2%.

Bref, la disparition de cette communauté en Irak est devenue une réalité : « Pour la première fois depuis deux mille ans, il n'y a plus de chrétiens à Mossoul ni dans la majeure partie de la Mésopotamie. Chassés par 'Daech', les habitants assyriens et chaldéens de la plaine de Ninive vivent dans des caravanes dans des camps de réfugiés au Kurdistan. Ils ont subi aussi un autre choc suite à la libération de leurs villes et leurs villages, en découvrant leurs églises profanées et leurs maisons pillées par les djihadistes ». Ainsi que la plupart de ces chrétiens « ne retourneront plus chez

³³¹ كميل، حبيب، "داعش والإحتلال الإسرائيلي، العقلية العدوانية ذاتها"، مجلة الحقوق والعلوم السياسية الصادرة عن كلية الحقوق والعلوم السياسية والإدارية في الجامعة اللبنانية، العدد 2014/2، ص. 15 – 22.

³³² Cecilia, Attias, "The Middle East needs more than a visit from the Pope to stop Isis's genocide of Christians", Independent, le 29/04/2017 à 15:08, <http://www.independent.co.uk/voices/egypt-christian-church-isis-attacks-genocide-action-the-pope-a7709516.html>

³³³ OLJ, « Chrétiens d'Orient, de l'inquiétude à l'exil », L'Orient Le Jour, À La Une, le 08/07/2018, <https://www.lorientlejour.com/article/1124524/chretiens-dorient-de-linquietude-a-lexil.html>

³³⁴ Ibid.

eux, ou seulement pour vendre leur terre ou leur maison, avant de s'installer définitivement au Kurdistan ou d'émigrer vers l'Europe, l'Australie... »³³⁵. Une grande humiliation pour ces personnes qui « occupaient des postes de cadres, d'agents de maîtrise, d'ouvriers qualifiés, d'enseignants, de médecins... dans leurs pays ». Supportant alors des « conditions de vie misérables, et en attendant d'hypothétiques visas vers l'étranger », ces réfugiés ont vécu une situation de peur et de crise, avec un petit espoir « d'y refaire leur existence »³³⁶.

De leur part, les syriens chrétiens « ne dépassent plus environ 500 milles personnes, et n'attendent plus de retour à la normale après 7 ans de guerre ; déjà les plus fortunés ont fait leurs bagages et les autres suivront »³³⁷. C'est une population incapable de « se défendre efficacement, comme l'a prouvé la fuite immédiate de tous les habitants de Maaloula lors de l'attaque du village en septembre 2013 ». Pire encore, ils « sont accusés d'attentisme, voire de complicité avec un régime 'diabolisé' depuis les débuts du conflit »³³⁸.

2- Situation de chaos et absence d'un État protecteur : À la face visible des crimes, surtout en Irak, il faut ajouter « le côté obscur de cette épuration silencieuse, par des discriminations et des persécutions quotidiennes subies dans le silence total de la communauté internationale ». Ce n'est que la stratégie de « semer l'effroi et la terreur dans le cœur des chrétiens et leur rappeler qu'ils doivent faire leurs bagages ou subir les persécutions et la mort »³³⁹. Sur ce, l'avenir de ces chrétiens paraît sombre à cause « d'une situation de chaos et d'absence d'un véritable État de droit capable de

³³⁵ Adrien, Jaulmes, *Op. cit.*

³³⁶ Luc, Balbont, « Chrétiens d'Orient, La tragédie de l'émigration », **L'Œuvre d'Orient**, le 16/03/2015, <http://www.oeuvre-orient.fr/2015/03/16/chretiens-dorient-la-tragedie-de-lemigration/>

³³⁷ Frédéric, Pichon, *Op. cit.*

³³⁸ *Ibid.*

³³⁹ Patrick, Karam, « Les Chrétiens d'Orient sont en sursis », Le Figaro, le 10/04/2017 à 15:02, <http://www.lefigaro.fr/vox/monde/2017/04/10/31002-20170410ARTFIG00179-patrick-karam-les-chretiens-d-orient-sont-en-sursis.php>

garantir les droits religieux et de les rassurer sérieusement »³⁴⁰. Par ailleurs, Mgr Petros Moshé, archevêque syriaque-catholique de Mossoul, a douté du retour des chrétiens chez eux, dans leurs villages libérés. Il a affirmé l'inquiétude et la peur de toutes les minorités ; expliquant que « même si l'État islamique est militairement fini, l'idéologie fondamentaliste demeure »³⁴¹.

3- Situation précaire au Liban : Par contre, contrairement à la situation de l'Irak et la Syrie, les conditions d'existence des libanais chrétiens – notamment les maronites – sont réunies pour qu'elles durent surtout à cause du régime politique et de leur influence culturelle. Mais certainement ils « sont inquiets quand ils voient le sort réservé aux autres chrétiens du Proche-Orient, et certains redoutent de faire eux aussi les frais de l'islam politique »³⁴². En réalité, la précarité de la situation politique et la « fragilité de l'équilibre libanais interdisent de penser que le répit qu'ils connaissent soit garanti dans l'avenir. Ils sont régulièrement pris comme boucs émissaires ». Et même si leur disparition est improbable, cette population assiste à une réduction « à une somme d'individualités hors d'état de maintenir la vie communautaire indispensable à la préservation de leur identité »³⁴³.

Pour récapituler en englobant la situation des chrétiens d'Orient – sauf un peu au Liban – les chrétiens vivent « désormais dans la crainte de ne plus être chez eux. La crise politique qui secoue la région et la montée de l'islam radical confortent certains chrétiens dans cet état d'esprit, qui peut les conduire à ne plus se sentir engagés dans le destin commun de la région dont ils font partie »³⁴⁴. En plus, la position des musulmans modérées vis-à-vis l'importance de la présence chrétienne, n'est pas

³⁴⁰ Antoine, Fleyfel, **Géopolitique des Chrétiens d'Orient Défis et avenir des chrétiens arabes**, *Op. cit.*, p. 115, 121.

³⁴¹ Radio Vatican, « Les chrétiens du nord de l'Irak restent inquiets face à l'avenir », Radio Vatican, 09/12/2016 à 18:47, http://fr.radiovaticana.va/news/2016/12/09/les_chr%C3%A9tiens_du_nord_de_lirak_restant_inquiets_face_%C3%A0_lavenir/1278017

³⁴² Mélinée, le Priol ; Claire, Lesegretain ; Agnès, Rotivel et Marie, Verdier, *Op. cit.*

³⁴³ Adrien, Jaulmes, *Op. cit.*

³⁴⁴ François, Boëdec s.j., *Op. cit.*

encore bien élaborée. De même, une chrétienté fondamentaliste proche d'Israël, reste un obstacle à l'entente fraternelle avec les musulmans. Et enfin, la situation économique s'avère inquiétante, pour cela l'Église doit passer urgemment à une stratégie d'action efficace.

4- Possibilité de disparition : Enfin de compte, les 3 crises évoqués et d'autres conflits non évoqués, annoncent la possibilité de disparition des communautés chrétiennes du Moyen-Orient. Une érosion progressive et irrésistible est en marche à cause d'un taux de natalité très faible, la violence et l'insécurité alors une tendance forte à l'émigration, des raisons économiques, une stratégie de terreur et des politiques d'expulsion visant éliminer tout souvenir du christianisme et son rôle dans la région.

Plusieurs rapports ont été publiés sur cette situation. En effet, sans des mesures fermes et radicales pour préserver leur existence, des experts ont tranché la « fin de trace des chrétiens dans le Moyen-Orient d'ici 10 ans ; alors que les visites et la voix du pape François, l'action de la diplomatie pontificale et tous les moyens utilisés par l'Église catholique n'ont pas suffi, et ne suffiront jamais sans une vraie intention et collaboration des puissances internationales »³⁴⁵. En effet, ce phénomène qui menace les minorités, et qui se déroule par étapes, n'est pas la responsabilité de 'Daesh' et les organisations terroristes seulement, mais des dirigeants du monde aussi, ceux qui dirigent, financent, coopèrent, encouragent, etc., même les silencieux envers le saignement.

À leurs tours, l'autorité vaticane et des religieux affirment leur inquiétude vis-à-vis la question : « il s'agit d'une véritable hémorragie qui laisse présager aux plus lucides que, d'ici 50 ans, il se pourrait qu'il n'y ait plus de chrétiens dans la région »³⁴⁶. Même le pape François a évoqué explicitement le « drame de l'émigration de nombreux chrétiens. Le Moyen-Orient est devenu une terre de

³⁴⁵ Cecilia, Attias, *Op. cit.*

³⁴⁶ Camille, Moubarak, *Op. cit.*, p. 511.

personnes quittant leurs terres ; et le risque existe que la présence de nos frères et sœurs dans la foi disparaisse, défigurant le visage même de la région »³⁴⁷.

De ce fait, en une vue globale, c'est clair que le Saint-Siège et sa diplomatie pontificale n'ont pas bien réussi à sécuriser la présence chrétienne, avec une incapacité d'arrêter l'émigration. Ainsi, le pourquoi de cette impuissance comprend différentes raisons, les-voici là-dessous.

b) Influence politique limitée et hétérogénéité intérieure

Le pourquoi de l'incapacité et de l'insuffisance du pouvoir politique du Saint-Siège trouve sa réponse dans ces trois perceptions : une puissance limitée par l'adhésion libre des États, la perte de la territorialisation religieuse, et l'hétérogénéité du corps catholique.

1- Puissance limitée par l'adhésion libre des États : Puisque le Saint-Siège se limite à un 'soft power', sans recours à un bras militaire, une économie florissante, ou un essor technologique, son influence est basée sur « une adhésion libre de personnes, organisations, et pays qui lui permettent d'avoir une influence concrète sur de très larges audiences et décisions critiques partout dans le monde »³⁴⁸.

En fait, le pape peut certes « prononcer un discours à la tribune de l'ONU et ses diplomates s'activer pour en faire appliquer les grandes lignes », il peut hausser sa voix, exhorter, accuser, essayer de mobiliser l'opinion public, etc. mais il « ne peut pas contraindre les puissances internationales à s'aligner sur sa position ». Néanmoins, l'efficacité du Saint-Siège est « limitée et bornée par le bon vouloir des

³⁴⁷ Vatican News, « Le Pape à Bari : un Moyen-Orient sans chrétiens ne serait pas le Moyen-Orient », *Op. cit.*

³⁴⁸ Theodoros, Koutroubas, *Op. cit.*, p. 138.

États »³⁴⁹. Alors dans le réalisme politique, l'influence risque de tomber dans l'impuissance.

L'ancien empire de l'Église catholique sur les « décideurs politiques ou les opinions publiques, qui lui a presque garanti des oreilles réceptives à ses attentes dans les chancelleries et les gouvernements des États les plus importants de chaque époque, n'est basée aujourd'hui que sur l'adhésion libre des individus au message religieux et moral dont il se considère dépositaire. Ça dépend alors largement des convictions religieuses et morales des régimes, des gouvernements, des législateurs, de responsables des médias, et de la majorité populaire »³⁵⁰.

Dans le dossier du Moyen-Orient, le Saint-Siège n'a pas pu arrêter ni le saignement et l'exode des chrétiens, ni les différentes guerres et le chaos existant ! La guerre mondiale par morceaux, offensée par le Vatican, est toujours en mouvement. Par contre, le Saint-Siège fait entendre sa voix à la conscience des personnes et des États. Il élabore le dialogue interreligieux, l'entente, la justice et la paix. Sa force réside par sa « fidélité aux principes du droit international »³⁵¹, mais risque de tomber dans l'impuissance et l'incapacité de convaincre. De ce fait, le pape a dénoncé la « volonté perverse des puissants », qui eux affaiblissent la présence des chrétiens d'Orient. Il admet qu'il y a une « volonté de puissance des grands de ce monde dont l'unique préoccupation est de mettre la main sur les richesses de l'Orient, faisant fi des hommes, de leurs traditions et de leur foi, suscitant ainsi des flux migratoires dramatiques »³⁵². De même, le pape a accusé « l'insatiable appétit des nantis, une indifférence qui tue, le silence de tant et la complicité de beaucoup »³⁵³. Or – comme

³⁴⁹ Jean-Baptiste, Noé, « La diplomatie du Vatican de l'influence comme puissance », *Op. cit.*, p. 44.

³⁵⁰ Theodoros, Koutroubas, *Op. cit.*, p. 17-18.

³⁵¹ Jean-Louis, Tauran, « Le Saint-Siège et la Terre sainte », *Op. cit.*, p. 93-102.

³⁵² Antoine, Courban, « Présence chrétienne ou présence du Christ ? », *L'Orient Le Jour*, le 09/07/2018, <https://www.lorientlejour.com/article/1124657/presence-chretienne-ou-presence-du-christ-.html>

³⁵³ *Ibid.*

on a déjà prescrit – la responsabilité de la menace n’est jamais limitée à ‘Daesh’ et les organisations terroristes, mais s’étend aux dirigeants du monde aussi, ceux qui ont dirigé, financé, coopéré, encouragé, etc., même les silencieux envers le saignement.

2- Perte de la territorialisation religieuse : À la différence du protestantisme qui s’étend essentiellement dans le monde anglo-saxon, l’Église orthodoxe qui s’appuie surtout aujourd’hui sur la Russie, l’Islam qui se déploie dans les pays arabes, l’Iran, et d’autres pays asiatiques, le Judaïsme qui possède Israël et a su organiser ses lobbies dans les pays occidentaux influents, l’Église catholique a perdu sa territorialisation religieuse. En fait, les « territoires de tradition catholique telle que l’Espagne, l’Italie, la Pologne, voire la France et le Portugal »³⁵⁴ se trouvent de plus en plus éloignés de l’engagement catholique. La morale chrétienne ne peut plus régir les puissances comme en était le cas aux époques chrétiennes. Précisément, « les gouvernements ne sont plus chrétiens et leurs rapports sont régis par le droit et non pas la doctrine sociale de l’Église »³⁵⁵.

Outre la perte de territorialisation, le Saint-Siège a été « privé de la figure principale de l’adversaire, à savoir le communisme et l’URSS », avec laquelle il a pu conserver une certaine place parmi les puissances internationales. Ainsi, on a assisté avec le pape Jean Paul 2 et maintenant le pape François à une « sorte de Reconquista, où l’adversaire à abattre a pour nom : les guerres et les violences qui ensanglantent partout dans le monde. Sur ce, le Saint-Siège, perdant son appui sur une territorialisation religieuse, élabore une sorte de ‘territorialisation idéologique’ ou plutôt morale, en combattant pour une justice sociale et une vraie paix

³⁵⁴ Valérie, Fert, « La géopolitique du Vatican », **Magazine Diplomatie**, août 2011, <http://www.diplomatie-presse.com/?p=3873>

³⁵⁵ François, Mabile, *Op. cit.*, p. 46- 47.

internationales. Cependant, l'affaire se divulgue de plus en plus avec le nouveau pape.

Concernant la question des minorités chrétiennes au Moyen-Orient, l'efficacité du Saint-Siège a paru faible et lente à cause de sa perte d'un réel soutien quelconque, essentiellement des pays de tradition catholique, sachant aussi que ces pays ne sont plus influents comme auparavant. La France 'protectrice des chrétiens d'Orient', apparaît « un vieux leitmotiv ; une notion rarement accompagnée de faits concrets, et a souvent même été contre-productive »³⁵⁶.

En réalité, plusieurs voix religieuses ont accusé les puissances occidentales de tourner le dos à la souffrance des chrétiens. Par contre, l'affaire va constituer « un point de convergence entre le Vatican et la Russie, qui s'est présenté comme protectrice des chrétiens d'Orient »³⁵⁷. En tout cas, le besoin d'un soutien, d'un allié puissant avec une force militaire, marque la limite du Saint-Siège comme puissance internationale.

3- Hétérogénéité du corps catholique : Toute la géopolitique originale et spécifique de l'Église catholique, comportant plus d'un milliard parmi le monde, se heurte par son hétérogénéité personnelle, donc devant les multiples nationalités, intérêts, communautés, etc., et bien sûr les baptisés loin du message catholique. Et comme on l'a déjà évoqué dans la première partie, le chef du Saint-Siège n'est pas un chef d'orchestre avec une baguette magique, et les catholiques ne sont de même un troupeau aveugle et obéissant. Ainsi, la mission du Saint-Siège nécessite de rassembler les efforts de tous les catholiques du monde, pour passer d'une hétérogénéité vers une homogénéité non imposée.

³⁵⁶ Isabelle, Demangeat, « Que peut faire la France pour les chrétiens d'Orient ? », **La Croix**, Entretien avec Bernard Heyberger, le 18/08/2016 à 18h35, <http://www.la-croix.com/Debats/Forum-et-debats/Que-peut-faire-France-pour-chretiens-dOrient-2016-08-18-1200783107>

³⁵⁷ François, Mabile, *Op. cit.*, p. 48

Plus encore, le pouvoir des différents partis ‘chrétiens’ parmi le monde semblent rétrécir, les « syndicats chrétiens sont encore moins représentatifs que les autres syndicats ; les ONG catholiques sont désormais caractérisées par leur pluralisme et leur liberté à l’égard du Vatican. Ainsi, entre le Saint-Siège, les nonciatures, les églises locales, les ONG, les fidèles chrétiens du pays en question etc. une bonne gouvernance est requise »³⁵⁸. Donc, jusqu’au moment, il est impossible de percevoir l’espace politico-culturel catholique en tant qu’une « force monolithique et homogène »³⁵⁹.

Un petit exemple en ce sujet se concrétise par cette accusation du pape François. Dans la rencontre de Bari, il a dénoncé le « péché de certains prêtres, prélats et certaines congrégations religieuses qui reçoivent le denier de la veuve mais vivent dans l’opulence ». Il souhaitait « voir ces épulons chrétiens se dépouiller un peu plus, et mieux partager avec leurs frères et sœurs afin de contribuer à protéger la présence du christianisme au Moyen-Orient, à travers des traditions chrétiennes vénérables et diverses, ainsi que de l’impact des actions sociales multiples des chrétiens »³⁶⁰.

En conclusion, la planification du Saint-Siège et l’exécution de tout le corps catholique, afin d’aboutir à une seule vision et moyens politiques qui conservent les chrétiens d’Orient, paraît une illusion. En fait, la gouvernance du Saint-Siège de plus d’un milliard en but de la protection des chrétiens d’Orient relève de la fiction. Pour cela, cette diversité du corps catholique constitue une faiblesse de son influence politique et de son pouvoir international.

³⁵⁸ François, Mabille, *Op. cit.*, p. 46- 47.

³⁵⁹ *Ibid.*, p. 49.

³⁶⁰ Antoine, Courban, *Op. cit.*

c) Besoin d'une nouvelle vision géopolitique pour le Moyen-Orient

Si le Saint-Siège n'a pas le pouvoir de mettre terme aux guerres du Moyen-Orient, et à l'exode des chrétiens, il a quand même besoin d'une nouvelle vision géopolitique édifiée sur deux bases principales : le renouveau interne du christianisme moyen-oriental, et l'invention d'un nouveau rôle régional.

1- Renouveau interne du christianisme moyen-oriental : Analysant la réflexion de l'exhortation apostolique post-synodale sur l'Église au Moyen-Orient dotée par le pape Benoît XVI au Liban en 2012, on constate que « les défis les plus dangereux pour les chrétiens arabes sont leurs démons intérieurs ». En fait, le pape s'est intéressé avant tout au dynamisme intérieur de la foi de ces communautés, car le danger de leur disparition débute de l'intérieur : s'ils restent chrétiens sur la carte d'identité seulement !

Delà, il faut d'abord revenir à la feuille de route dessinée par l'exhortation, en réanimant la vraie foi chrétienne, puis construisant une réelle fraternité avec les musulmans, et ainsi être « sel du monde comme seule arme chrétienne pour répondre aux litiges de la région ». Et comme l'exhortation a indiqué : « la politique vaticane situe le christianisme libanais au centre de la vision qu'a le Saint-Siège de l'avenir du christianisme moyen-oriental ; les chrétiens du Liban apparaissent comme la clé de voûte » avec le modèle de vie existant qui constitue un « antidote face au choc de civilisations et de religions ». Cependant, les chrétiens libanais doivent comprendre leur rôle éminent, au lieu de se retirer vers un renfermement, ou vers le rejet de l'autre en recherchant leurs propres intérêts. Ils sont invités à s'engager avec « des visées claires » en harmonie avec celles du Saint-Siège.

Dès lors – et comme a prescrit l'exhortation – il faut vivre « en un seul cœur et une seule âme », reflétant le témoignage attirant de la première communauté chrétienne. L'église maronite « se doit de mettre en pratique le dynamisme prophétique proposé

par le Saint-Père en s'enracinant dans son histoire »³⁶¹. Pour cela, un renouveau interne est urgent :

- Nécessité d'un renouveau du service pastoral dans les paroisses et institutions.
- « Un renouveau de l'enseignement chrétien s'avère nécessaire et urgent sur le plan de la catéchèse, de la formation de l'éducateur chrétien, et de la formation morale et civique du citoyen.
- Il faut que l'église se penche sur les problèmes urgents et impérieux de la société d'aujourd'hui.
- Tous les chrétiens du Liban se doivent de dépasser leurs particularismes, et de réaliser une communauté chrétienne cohérente et unie, non pas face aux musulmans, mais face à ses propres problèmes »³⁶².
- Élaborer une nouvelle stratégie d'information entre le Saint-Siège, les églises locales, et les politiciens chrétiens de la région, afin de coordonner l'action vis-à-vis le bien de tous les chrétiens d'Orient et l'intérêt des pays en question.
- « Engager un dialogue avec les musulmans, non sur le plan doctrinal, mais sur le plan d'une merveilleuse existence commune et fraternelle sur une même terre dont ils ont constitué ensemble le patrimoine »³⁶³ ; de façon à rejoindre les efforts du Saint-Siège dans le domaine du dialogue interreligieux par un projet de plan d'action qui édifie un réel vivre ensemble.
- Se libérer des « idéologies caduques et chercher une démocratie laïque positive.
- Travailler pour un développement humain durable »³⁶⁴.
- Construire une citoyenneté basée sur le pluralisme, etc.

D'un autre côté, un renouveau du conseil des Églises Orientales est de même une urgence, complétant ainsi la quête du Saint-Siège sur le plan œcuménique. En fait, le conseil doit jouer un certain rôle médiateur, plutôt constructive de nouvelles idées,

³⁶¹ Camille, Moubarak, « La question des minorités », *Op. cit.*, p. 580-581.

³⁶² *Ibid.*

³⁶³ *Ibid.*

³⁶⁴ Ghassan, Tuéni, et Samir Khalil, Samir, *Op. cit.*, p. 26-29.

moyens, et mouvements afin de préserver l'existence des chrétiens d'Orient. Cependant, c'est une occasion pour une vraie coopération entre les différentes Églises, afin d'étudier la bonne voie que doit être adoptée pour empêcher l'émigration, et renforcer leurs témoignages et leurs présences³⁶⁵.

2- Vers un nouveau rôle régional des chrétiens arabes : Les chrétiens ont été « les constructeurs de la civilisation arabe, au même titre que les musulmans. Leur contribution a certes baissé avec leur diminution démographique, mais proportionnellement à leur nombre, elle reste assez considérable »³⁶⁶, surtout au Liban. Personne ne contredise leur participation à la « création du concept 'al-urubah' qui a posé les bases d'un formidable courant réformateur, menant à la libération de la région du régime ottoman »³⁶⁷.

De nos jours, il faut d'abord « réinventer le Liban, cesser la guerre des arrières-pensées, guérir de l'arithmétique constitutionnelle et vivre ensemble une culture de convivialité constitutionnelle », pour ainsi montrer que la coexistence peut demeurer. Et s'appuyant sur le Liban vers le monde arabe, la charge de tous les chrétiens arabes réside par « la modernisation de la pensée arabe, s'investir dans la renaissance qu'entreprend l'Islam et lui inspirer de recherche d'un progrès socio-culturel qui ne peut être que commun »³⁶⁸, et progresser dans un « dialogue méta-idéologique » pour accéder à une libération des appels extrémistes.

Sur un autre plan, les arabes chrétiens doivent être conscients et réagir avec sagesse contre le « plus grand péril qui les menace », à savoir la « stratégie historique du sionisme ; au lieu du spectre fantomatique d'un Islam terroriste qu'Israël agite en

³⁶⁵ حبيب، بدر، مرجع سابق.

³⁶⁶ Ghassan, Tuéni, et Samir Khalil, Samir, *Op. cit.*, p. 50.

³⁶⁷ *Ibid.*, p. 51.

³⁶⁸ *Ibid.*, p. 23 - 25.

cesse. Ils peuvent de même neutraliser l'extrémisme en dialoguant avec les groupes juifs modérés »³⁶⁹.

Enfin de compte, les arabes chrétiens ont le devoir de montrer à l'Occident le visage correct de l'Islam, et lui expliquer que les agressions dites « islamiques et terroristes » contre l'Occident sont provoquées par une politique étrangère à l'Islam. Par contre, il faut prouver au monde arabe que l'impérialisme, la poursuite occidentale – surtout américaine – pour une domination politique et économique du monde, ne relève pas du catholicisme ; ces champions sont plutôt anticatholiques. Depuis, un nouveau christianisme au Moyen-Orient est convoqué à jouer ce rôle médiateur, pacificateur, et constructeur ; sinon c'est le naufrage des Églises d'Orient.

Pour conclure cette section, déduisant si le Saint-Siège est vraiment un acteur influent au Moyen-Orient, on a vu qu'il se présente une puissance internationale morale qui jouit d'une étendue politique sur tous les continents. Son existence est ainsi importante à cause de sa neutralité, sa médiation et sa défense du droit international. Toutefois, son influence est limitée car il a besoin du soutien des États, et à cause de son hétérogénéité interne. Sur ce, on estime le considérer un acteur international, mais avec une impuissance politique. Pour ça, le Saint-Siège doit réanimer l'esprit d'un nouveau christianisme au Moyen-Orient, sinon leur vécu serait une survivance esthétique, sans fonction politique, donc destinée à la disparition. Mais, est-ce que les efforts du Saint-Siège et des Églises locales pourraient occasionner ce véritable renouveau du christianisme oriental ?

³⁶⁹ Ghassan, Tuéni, et Samir Khalil, Samir, *Op. cit.*, p. 12.

Conclusion

La planification théo-politique et l'action du Saint-Siège vis-à-vis la nouvelle équation politique ardente et fulminante du Moyen-Orient se sont intensifiées depuis la visite du pape Benoît XVI au Liban en 2012, lors de diffusion de l'exhortation apostolique « l'Église au Moyen-Orient » ; à l'occasion du début de la guerre en Syrie, puis la montée d'un extrémisme islamique en Irak. En effet, des attentats violents et systématiques ont visé – et continuent à viser – les chrétiens dans différentes régions du Moyen-Orient, comme en Irak, en Égypte, Syrie, etc., de sorte qu'ils assistent à une crise migratoire qui menace leur existence et annonce leur disparition de leur terre.

Se concentrant ainsi sur la protection des chrétiens d'Orient, spécifiquement l'exemple du chaos Irakien, la guerre en Syrie, et la dernière crise présidentielle au Liban, on a cherché les moyens d'actions du Saint-Siège, afin de répondre à la problématique posée dans l'introduction.

Désormais, ces moyens n'ont pas pu aboutir à expulser le danger d'existence catholique. La réalité a montré l'incapacité du Saint-Siège à résoudre les crises régionales moyen-orientales d'une manière efficace, notamment la protection des chrétiens d'Orient. En fait, la politique de « nettoyage confessionnel de l'État Islamique a largement fonctionné » ; et le Saint-Siège n'a pas pu arrêter ni le saignement d'une façon rapide et poignante, ni les différentes guerres et le chaos existant ! Cependant, la possibilité de disparition est probable. Une érosion progressive est en marche à cause d'un taux de natalité très faible, la violence et l'insécurité, des raisons économiques, et des politiques d'expulsion ; alors une tendance forte à l'émigration.

Donc, malgré la possession d'une énorme armée humanitaire transnationale qui englobe plus qu'un milliard, et qui ne caractérise aucun État, le Saint-Siège n'a pas pu en profiter vraiment pour former un réel pouvoir public international. Le caractère hétérogène domine toujours la situation de cette géopolitique originale. Se voit ainsi un manque ou un dilemme au niveau des clés de pouvoir de la gouvernance catholique, et dans tout l'organisme clos. De cela, un certain renouveau intérieur est demandé urgemment, surtout dans les Églises orientales, et spécifiquement au Liban. Ensuite, bien que le Saint-Siège est un sujet de droit international jouissant d'une souveraineté complète avec un modèle d' « État-NGO », d'une ampleur internationale, et d'une diplomatie pontificale spécifique – qui l'insèrent dans le jeu du concert international des puissances politiques – il reste un 'soft power' impuissant. Or la réalité terrain est déterminée par la puissance militaire. Donc, l'essai de substituer l'impuissance militaire et économique par la puissance du dialogue et de la persuasion, s'avère insuffisant et inutile à court terme.

Puis, choisissant le statut d'observateur permanent à l'ONU pour garantir sa neutralité, avec une reconnaissance unanime de sa participation fructueuse, le Saint-Siège maintient une position de leader moral. Sauf qu'un manque de pouvoir politique est marqué sur la tribune internationale, spécifiquement au Conseil de Sécurité. Et puisque la force du Saint-Siège est celle du pouvoir des droits internationaux, ceci montre bien une faiblesse de l'ONU défendant les droits et une vraie paix, face aux intérêts des puissances internationales.

En résumé, la responsabilité des crises régionales moyen-orientales n'est jamais limitée à 'Daesh' et les organisations terroristes, mais s'étend aux dirigeants du monde aussi, ceux qui ont dirigé, financé, coopéré, etc., même ceux qui ont détourné les yeux sur les atrocités.

Pour cette raison, le Saint-Siège n'a pas pu arrêter le saignement. Outre la cause de son hétérogénéité interne, son pouvoir politique est limité par le besoin du soutien

des États. Pour cela, le défi majeur de cette puissance ‘soft’ réside à faire entendre sa parole et convaincre les acteurs internationaux et régionaux, dans un monde où pèsent principalement les moyens d’autorité et les intérêts particuliers sans une recherche sérieuse de la paix et la sécurité internationales.

Suite à ce panorama de notre recherche, on déduit trois constatations :

1- Le Saint-Siège constitue un vieil État au pouvoir renouvelé par la mondialisation. Depuis, il ne jouit pas d’un pouvoir politique influent similaire aux puissances internationales. En fait, peut-être on ne doit pas mesurer son influence suivant les normes des États. Toutefois, il constitue une force mondialisée et un pôle attractif influent dans le phénomène de mondialisation, sur tous les niveaux surtout culturels, humaines, sociaux, et bien sûr en matière de diffusion d’idées et d’aspirations.

2- D’importance aussi est sa subsistance comme acteur international moral puisqu’il essaye de rediriger et orienter la philosophie politique et les relations internationales vers leurs vraies finalités : la paix, la dignité de l’homme, tout homme et tout l’homme ; donc en transcendant les intérêts étatiques et particuliers.

3- Dernièrement, le dynamisme interreligieux constitue l’un des facteurs géopolitiques d’importance dans l’ordre mondial, surtout si plus que 80 % des habitants de la planète se disent ‘croyants’. Cependant, se voit une volonté de ne pas conserver les sociétés pluriconfessionnelles au Moyen-Orient. En revanche, l’avancée du dialogue interreligieux mené par le Saint-Siège avec l’Islam, le rapprochement envers l’Église orthodoxe – surtout de la Russie – après près de mille ans de rupture, et le récent dialogue avec les églises protestantes après une inimitié féroce, constituent des éléments fondamentaux à surveiller, à cause de la répartition géopolitique de ces religions, et leurs impacts politiques. En fait, la réussite du dialogue créera à long terme un nouvel pouvoir politique d’influence religieux ; ce

qui édifiera une nouvelle reconfiguration dans les relations internationales, où le Saint-Siège serait un champion.

Avant de conclure, et à la suite de toutes les données présentées, nous suggérons ces recommandations :

- Nécessité d'un renouveau interne urgent qui débute par l'application de l'exhortation apostolique du pape Benoît XVI, avec une homogénéité d'action dans tout le corps catholique (églises, OIC, etc.), en sanctionnant les responsables religieux qui contredisent l'exhortation.
- Organiser une stratégie d'aides économiques et financières aux chrétiens contribuant à faciliter leur existence au Moyen-Orient.
- Diffuser les positions du Saint-Siège aux chrétiens de la région, surtout les chefs politiques libanais, et les exhorter pour que leurs positions soient adaptées à celles du Saint-Siège à l'égard des crises actuelles.
- Œuvrer au développement du dialogue interreligieux, avec le devoir des arabes chrétiens de montrer à l'Occident le visage correct de l'Islam, et convaincre les musulmans modérés de l'importance de la subsistance chrétienne au Moyen-Orient.
- Demander d'avoir la possibilité du Saint-Siège de saisir la C.P.I.

Enfin de compte, la présence et l'avenir des chrétiens d'Orient « n'est pas une finalité en soi. Ceux-ci ne sont pas seulement des communautés religieuses, mais ils représentent l'autre dans la société », et donc le regard envers les minorités, et tout autre, dans la politique des relations régionales et internationales. Dès lors, leur émigration va « escompter le dialogue interreligieux et le pluralisme de la région, afin d'approfondir le choc des civilisations, et inaugurer une nouvelle conception politique du Moyen-Orient vers tout le monde ».

À cet égard, il n'en va pas seulement de la cause des chrétiens, mais du devenir du monde arabe – surtout avec l'intensification de l'écart entre sunnites et chiites – puis des relations internationales, se basant dans la philosophie politique sur le principe d'extermination de l'autre !

Ainsi, qui se tient derrière cet esprit belliciste qui vise changer le visage de la région ? Est-ce que l'effort du Saint-Siège et des Églises locales pourrait occasionner un véritable renouveau du christianisme oriental, afin de confronter le déracinement et l'exécution d'une nouvelle équation politique au Moyen-Orient ?

Eh bien, la diplomatie du Saint-Siège pourrait-elle développer une réelle entente et coopération entre les religions afin de confronter le fantasme intitulé 'choc des civilisations' et ses conflits ambulantes ?

Bibliographie :

• **Références en arabe :**

1. Publications :

- بوبار، (بول)، **الفاتيكان عاصمة الكتلحة في العالم**، ترجمة: أنطوان إ. الهاشم، منشورات عويدات، بيروت 1996.
- فرحات، (إدمون)، **الفاتيكان في مبانيه ومعانيه**، المطبعة الكاثوليكية ش. م. ل.، بيروت 1992.

2. Recherche et articles publiés dans des revues appropriées :

- حبيب، كميل، "داعش والإحتلال الإسرائيلي، العقلية العدوانية ذاتها"، **مجلة الحقوق والعلوم السياسية** الصادرة عن كلية الحقوق والعلوم السياسية والإدارية في الجامعة اللبنانية، العدد 2، 2014، ص. 15 – 22.

3. Thèses, lettres de mémoire, et colloques spécialisés :

- خليفة، نبيل، "مسيحيو الشرق الأوسط، دراسة جيوبوليتيكية"، دراسة عرضها د. خليفة ضمن أعمال سينودس الأساقفة من أجل الشرق الأوسط المنعقد من 10 حتى 14 تشرين الثاني 2010، <http://ulcm.org/docs/archives/nabil-khalife-geopolitical-study.pdf?sfvrsn=2>
- كاتشيا، غابريال، كلمة السفير البابوي في لبنان في مؤتمر بعنوان "أرض القداثة تراث ورسالة"، **جامعة سيده اللويزة، ذوق مصبح، 24-25 تموز 2016.**

4. Sites électroniques :

- www.al-akhbar.com
- www.aljournhouria.com
- www.alyaum.com
- www.annahar.com
- www.assafir.com
- www.lebanon24.com
- www.newspaper.annahar.com

• **Références en français :**

1. Publications :

- BOBINEAU, Olivier, **L'empire des papes une sociologie du pouvoir dans l'église**, CNRS Editions, Paris 2013.
- DUPUY, André, **Jean-Paul II et les enjeux de la diplomatie pontificale Recueil de textes (1978-2003)**, Conseil Pontifical Justice & Paix – Cité du Vatican, & The Path to Peace Foundation, New York City 2004.

- DUPUY, André, **Une parole qui compte le Saint-Siège au cœur de la diplomatie multilatérale**, The Path to Peace Foundation, New York City 2003.
- FLEYFEL, Antoine, **Géopolitique des Chrétiens d'Orient Défis et avenir des chrétiens arabes**, l'Harmattan, Paris 2013.
- Jean-Paul II, **Loi fondamentale de l'État de la Cité du Vatican**, État de la Cité du Vatican 2000.
- MEURICE, Jean-Michel, **Le vrai pouvoir du Vatican Enquête sur une diplomatie pas comme les autres**, Editions Albin Michel/Arte Editions, 2010.
- National Geographic Society, **Au cœur du Vatican**, Edition National Geographic France, 2000.
- POULAT, Emile, **L'Église c'est un monde**, Éditions du CERF, Paris 1986.
- RATZINGER, Joseph, **Eglise, Œcuménisme et Politique**, Tr. Philippe Jordan et Philipp-Ernst Gudenus et Beat Muller, Fayard, France 1987.
- TUENI, Ghassan et SAMIR, Samir Khalil, **Rôle et Avenir des Chrétiens d'Orient aujourd'hui**, CEDRAC, Beyrouth 2005.

2. Recherches et articles publiés dans des revues appropriées (peuvent encore être consultés sur les sites électroniques) :

- BALBONT, Luc, « Chrétiens d'Orient, La tragédie de l'émigration », **L'Œuvre d'Orient**, le 16/03/2015, <http://www.oeuvre-orient.fr/2015/03/16/chretiens-dorient-la-tragedie-de-lemigration/>
- BERTOLI, Paul, « Le Saint-Siège participe sous des formes diverses à l'activité des organisations internationales », **Le Monde Diplomatique**, décembre 1960, <https://www.monde-diplomatique.fr/1960/12/BERTOLI/23999>
- BOËDEC s.j., François, « Chrétiens d'Orient Doutes et angoisses », **Études - Revue de culture contemporaine**, Tome 405, 2006/11, <http://www.cairn.info.ezproxy.usek.edu.lb/revue-etudes-2006-11-page-496.htm?1=1&DocId=279381&hits=3743+3731+3725+3721+3716+>
- BOURREAU, Marie, « L'ONU autorise 'toutes les mesures' contre l'Etat islamique », **Le Monde Diplomatique**, le 21/11/2015, http://www.lemonde.fr/attaques-a-paris/article/2015/11/21/le-conseil-de-securite-de-l-onu-appelle-tous-les-pays-a-se-joindre-a-la-lutte-contre-l-ei_4814636_4809495.html#zZXow9HrI4LRuO2o.99
- DANIEL, Guery, « Les catholiques et l'engagement international dans le monde : Le service des ONG d'inspiration chrétienne et la présence dans les organismes internationaux », **Conseil Pontifical Justice et Paix**, IV^o Congrès Mondial sur la Vie Rurale, 2^o Rapport, juin 2012, <http://www.justpax.va/content/dam/giustiziaepace/Eventi/DOCS/ICRA/Guery.pdf>
- DE LABOULAYE, Stanislas, « Voyage du pape François en Terre Sainte: Décryptage des enjeux spirituels et diplomatiques », **IRIS Institut de Relations**

Internationales et Stratégiques - Observatoire géopolitique du religieux, Paris, mai 2014, www.iris-france.org/docs/.../2014---mai---le-pape-en-terre-sainte.pdf

- DE SENNEVILLE, Loup Besmond, « La présence de l'Église dans les institutions internationales », **La Croix**, le 07/02/2014 à 15h02, <http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/La-presence-de-l-Eglise-dans-les-institutions-internationales-2014-02-07-1102977>

- DEMANGEAT, Isabelle, « Que peut faire la France pour les chrétiens d'Orient? », **La Croix**, Entretien avec Bernard Heyberger, le 18/08/2016 à 18h35, <http://www.la-croix.com/Debats/Forum-et-debats/Que-peut-faire-France-pour-chretiens-dOrient-2016-08-18-1200783107>

- DHELLEMMES, Timothée, « L'Aide à l'Église en détresse a soutenu plus de 40 000 prêtres en 2017 », **La Croix**, le 20/06/2018 à 17h16, <https://www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/Monde/LAide-lEglise-detresse-soutenu-40-000-pretres-2017-2018-06-20-1200948814>

- DESJOYAUX, Laurence, « Qui peut sauver les chrétiens d'Orient ? », **La Vie**, le 27/03/2015, http://www.lavie.fr/actualite/monde/qui-peut-sauver-les-chretiens-d-orient-27-03-2015-61641_5.php

- FERT, Valérie, « La géopolitique du Vatican », **Magazine Diplomatie**, août 2011, <http://www.diplomatie-presse.com/?p=3873>

- FIORINA, Jean-François, « Géopolitique du catholicisme Un pouvoir spirituel au cœur de la mondialisation », **CLES**, Note hebdomadaire n°95, le 07/02/2013, <http://notes-geopolitiques.com/wp-content/uploads/2013/02/CLES95.pdf>

- FLEYFEL, Antoine, « L'action diplomatique du Saint-Siège en faveur des chrétiens d'Orient », **L'Œuvre d'Orient**, n°764 (juillet, août, septembre 2011) n° 765 (octobre, novembre, décembre 2011) n° 766 (janvier, février, mars 2012) et n° 767 (avril, mai, juin 2012), le 1 juin 2011, <http://antoinefleyfel.com/2011/06/01/laction-diplomatique-du-saint-siege-en-faveur-des-chretiens-dorient-paru-sur-une-annee-dans-quatre-fascicules-de-la-revue-de-loeuvre-dorient-numeros-764-2011-765-2011-766-2012-et-7/>

- FLEYFEL, Antoine, « Diplomatie vaticane et chrétiens d'Orient », **IRIS Institut de Relations Internationales et Stratégiques - Observatoire géopolitique du religieux**, Paris, le 24/05/2011, <http://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2011/05/Diplomatie-vaticane-et-chr%C3%A9tiens-dOrient-Antoine-Fleyfel-24-mai-2011.pdf>

- GAUDEMET, Jean, « L'Accord du 16 février 1984 entre l'Italie et le Saint Siège », **Annuaire français de droit international**, volume 30, 1984, https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1984_num_30_1_2600

- GAUDEMET, Jean, « Le Vatican Pouvoir politique et autorité religieuse », **Revue Pouvoirs**, n°17- Le pouvoir dans l'Église, septembre 1981, <http://www.revue-pouvoirs.fr/Le-Vatican-Pouvoir-politique-et.html>

- HAMICHE, Daniel, « ONU : le Conseil de Sécurité et le génocide des chrétiens », **L'observatoire de la christianophobie**, le 26/09/2017, <https://www.christianophobie.fr/cartes-des-evenements/2017/onu-conseil-de-securite-genocide-chretiens>
- HAROUEL, Jean-Louis, « Comment on devient évêque », **Revue Pouvoirs**, n°17- Le pouvoir dans l'Église, septembre 1981, <https://revue-pouvoirs.fr/Comment-on-devient-eveque.html>
- HEYBERGER, Bernard, « Qui sont les chrétiens d'Orient ? », **Sciences Humaines**, n° 5 - décembre 2016 - janvier-février 2017, le 23/11/2016, https://www.scienceshumaines.com/qui-sont-les-chretiens-d-orient_fr_37306.html
- HOFFNER, Anne-Bénédicte, « Al-Azhar veut pénaliser 'les discours de haine' contre la religion », **La Croix**, le 04/07/2017 à 16h43, <https://www.la-croix.com/Religion/Islam/Al-Azhar-veut-penaliser-les-discours-haine-contre-religion-2017-07-04-1200860358>
- HOFFNER, Anne-Bénédicte, « Une série de conférences internationales en faveur des minorités persécutées au Moyen-Orient », **La Croix**, le 26/08/2015 à 15:44, <https://www.la-croix.com/Urbi-et-Orbi/Actualite/Rome/Une-serie-de-conferences-internationales-en-faveur-des-minorites-persecutees-au-Moyen-Orient-2015-08-26-1348563>
- KAZARIAN, Nikolas, « Le Saint-Siège et la nouvelle équation du Moyen-Orient une théo-géopolitique au service de la paix », **Diplomatie 83 – Affaires Stratégiques et Relations Internationales**, Novembre – Décembre 2016, p. 58-61.
- KASSAS, Arlette, « Le vrai-faux rapport du Vatican. L'Église maronite épinglée », **Magazine**, n° 3024, le 23/10/2015, <http://magazine.com.lb/index.php/fr/liban/semaine-politique-/item/13626>
- LANFRANCHI, Marie-Pierre, « L'accord fondamental du 30 décembre 1993 entre le Saint-Siège et Israël », **Annuaire français de droit international**, volume 40, 1994, https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1994_num_40_1_3195
- LUCIEN-BRUN, Jean, « Le Saint-Siège et les Institutions internationales », **Annuaire français de droit international**, volume 10, 1964, https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1964_num_10_1_1773
- Le PRIOL, Mélinée ; LESEFRETAIN, Claire ; ROTIVEL, Agnès et VERDIER Marie, « La situation précaire des chrétiens d'Orient », **La Croix**, le 11/04/2017 à 8h59, <http://www.la-croix.com/Monde/Moyen-Orient/La-situation-precaire-chretiens-dOrient-2017-04-10-1200838523#imageZoom>
- MABILLE, François, « La politique étrangère du pape François », **Diplomatie 83 – Affaires stratégiques et relations internationales**, Novembre – Décembre 2016, p. 45-49.
- MAILLARD, Sébastien, « Le président du Parlement européen invite le pape François », **La Croix**, le 11/10/2013 à 16h30, <http://www.la-croix.com>

[croix.com/Religion/Actualite/Le-president-du-Parlement-europeen-invite-le-pape-Francois-2013-10-11-1039447](http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Le-president-du-Parlement-europeen-invite-le-pape-Francois-2013-10-11-1039447)

- MAILLARD, Sébastien, « Le Vatican veut créer un Bureau pour la médiation internationale », **La Croix**, le 12/03/2015 à 15h02, <http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Le-Vatican-veut-creer-un-Bureau-pour-la-mediation-internationale-2015-03-12-1290427>

- MAILLARD, Sébastien, « La Syrie au menu de la diplomatie du pape François », **La Croix**, le 13/01/2014 à 9h42, <http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/La-Syrie-au-menu-de-la-diplomatie-du-pape-Francois-2014-01-13-1088470>

- MAILLARD, Sébastien, « Le pape François demande à Vladimir Poutine un ‘effort sincère de paix’ en Ukraine », **La Croix**, le 11/06/2015 à 10h07, <https://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Le-pape-Francois-demande-a-Vladimir-Poutine-un-effort-sincere-de-paix-en-Ukraine-2015-06-11-1322240>

- MCFEAT, Raphaël, « Les relations entre le Saint-Siège et la République populaire de Chine », **Cairn.info**, 2014/2, <https://www.cairn.info/publications-de-McFeat-Rapha%C3%ABl--118357.htm>

- MOUNIER, Frédéric, « L'Église dialogue à Rome avec les maîtres du monde numérique », **La Croix**, le 15/11/2009 à 18h17, <http://www.la-croix.com/Religion/Actualite/L-Eglise-dialogue-a-Rome-avec-les-maitres-du-monde-numerique-NG-2009-11-15-568718>

- NOE, Jean-Baptiste, « Géopolitique du Vatican, la volonté de l'influence », **La revue politique Diploweb**, Mars 2013, https://www.diploweb.com/spip.php?page=spipdf&spipdf=spipdf_article&id_article=1178&nom_fichier=article_1178

- NOÉ, Jean-Baptiste, « La diplomatie du Vatican de l'influence comme puissance », **Diplomatie 83 - Affaires stratégiques et relations internationales**, Novembre – Décembre 2016, p. 40-44.

- NOUAILHAT, Yves-Henri, « Le Saint-Siège, l'ONU et la défense des droits de l'homme sous le pontificat de Jean-Paul II », **Presses Universitaires de France**, n° 127, 2006/3, <http://www.cairn.info/revue-relations-internationales-2006-3-page-95.htm>

- PAROLIN, Pietro, « Le Saint-Siège dans les organisations internationales », **La Croix**, le 16/04/2013 à 12h50, <http://www.la-croix.com/Urbi-et-Orbi/Archives/Documentation-catholique-n-2398/Le-Saint-Siege-dans-les-organisations-internationales-2013-04-16-947401>

- PICHON, Frédéric, « Géopolitique des chrétiens d'Orient : faux-semblants et malentendus tragiques », **Les Cahiers de l'Orient**, n° 117, 2015/1, <https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-l-orient-2015-1-page-33.htm>

- RAMBAUD, Thierry, « Le Saint-Siège dans les relations internationales », **Annuaire Français de Relations Internationales**, Volume XV, 2014, http://www.afri-ct.org/wp-content/uploads/2015/06/Article_Rambaud.pdf
- SENÈZE, Nicolas, « Le pape François appelle à respecter le « statu quo » de Jérusalem », **La Croix**, le 06/12/2017 à 16h07, <https://www.la-croix.com/Monde/Moyen-Orient/Le-pape-Francois-appelle-respecter-statu-quo-Jerusalem-2017-12-06-1200897493>
- SENÈZE, Nicolas et JACOB, Antoine, « Le pape en Suède : une commémoration historique entre catholiques et luthériens », **La Croix**, le 01/11/2016 à 9h03, <https://www.la-croix.com/Religion/Pape/Le-pape-Suede-commemoration-historique-entre-catholiques-lutheriens-2016-10-31-1200799963>
- TAURAN, Jean-Louis, « Pourquoi une diplomatie pontificale ? », **Cairn.info**, Ed. Cerf, n°239, 2006/2, <https://www.cairn.info/revue-d-ethique-et-de-theologie-morale-2006-2-page-9.htm>
- TAURAN, Jean-Louis, « Le Saint-Siège et la Terre sainte », **Institut Catholique de Paris**, **Cairn. Info**, n° 119, 2011/3, <https://www.cairn.info/revue-transversalites-2011-3-page-93.htm>
- “What the End of Lebanon's Power Vacuum Would Mean for the Rest of the Middle East”, **Stratfor**, le 29/10/2016, <https://worldview.stratfor.com/article/what-end-lebanons-power-vacuum-would-mean-rest-middle-east>

3. Thèses, lettres de mémoire, et colloques spécialisés :

- Benoît XVI, « Exhortation Apostolique Post-Synodale sur l'Église au Moyen-Orient », **Libreria Editrice Vaticana**, septembre 2012, http://w2.vatican.va/content/benedict-xvi/fr/apost_exhortations/documents/hf_ben-xvi_exh_20120914_ecclesia-in-medio-oriente.html
- GEAGEA, Charbel, « La diplomatie du Saint-Siège après Vatican 2 », Mémoire de Licence, **Université La Sagesse, agrégée à l'Université Pontificale Du Latran à Rome**, Juin 2010.
- KHALAF, Habib, « L'Eglise catholique et la politique », Mémoire de Licence, **Université La Sagesse, agrégée à l'Université Pontificale Du Latran à Rome**, Juin 2009.
- KOUTROUBAS, Theodoros, « L'action politique et diplomatique de Saint-Siège au Moyen-Orient durant la période 1978-1992 », Thèse de Doctorat en Sciences Politiques, **Université Catholique De Louvain, Faculté des Sciences Economiques Sociales et Politiques**, Belgique 2006.

- MOUBARAK, Camille, « La question des minorités », Thèse de doctorat en théologie, **Pontificia Universitas Lateranensis – Roma**, Al Hikma presses, Beyrouth 2002.
- TANNOURY, Eugénie, « Organisations internationales et régionales », cours de sciences politiques et administratives, **U.L., Faculté de droit et de sciences politiques et administratives – 2**, Jal-el-dib 2008.

4. Conventions et documents :

- Codex Iuris Senior, Code de Droit Canon de 1917.
- Code de Droit Canonique latin Bx Jean-Paul II - 25 janvier 1983.
- Concile Vatican II, Constitution dogmatique sur l'Église Lumen Gentium, Rome, 21 novembre 1964.
- Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, 18 avril 1961.
- Gaudium Et Spes, Constitution Pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps, Concile Vatican II, Rome, 7 décembre 1965,
http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_cons_19651207_gaudium-et-spes_fr.html
- Les Organisations Internationales Catholiques leur mission dans le monde, Secrétariat de la Conférence des Organisations Internationales Catholiques, Genève 1993.
- Traité entre le Saint-Siège et l'Italie, Rome, 11 février 1929.

5. Documents des Nations Unies :

- Déclaration du Président du Conseil de sécurité, **Nations Unies – Conseil de sécurité**, S/PRST/2016/10, 7742e séance, 22 juillet 2016.
- Déclaration du Président du Conseil de sécurité, **Nations Unies – Conseil de sécurité**, S/PRST/2015/7, 7409e Séance, 19 mars 2015.
- Déclaration à la presse faite par le Conseil de Sécurité au sujet de la situation au Liban, **Nations Unies – Conseil de sécurité**, SC/12128, 19 novembre 2015.
- « Le Conseil des droits de l'homme entame son débat général sur la promotion et la protection de tous les droits de l'homme », **Nations Unies – Conseil des droits de l'homme**, 13 mars 2015,
<http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=15695&LangID=F>
- Participation du Saint-Siège aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, Résolution adoptée par l'**Assemblée générale des Nations Unies**, 1 juillet 2004, Point 59 de l'ordre du jour, Cinquante-huitième session, A/RES/58/314, diffusée le 16 juillet 2004.
- Résolution 2249, « Terrorisme: le Conseil de Sécurité demande aux États membres de coordonner leur action contre Daech et d'éliminer son 'sanctuaire' en

Irak et en Syrie », **Nations Unies - Conseil de sécurité**, S/RES/2249, 7565e séance, 20 novembre 2015,

[HTTP://WWW.UN.ORG/FR/DOCUMENTS/VIEW_DOC.ASP?SYMBOL=S/RES/2249\(2015\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2249(2015))

- Résolution 2170, **Nations Unies - Conseil de sécurité**, S/RES/2170, 7242^e séance, 15 août 2014,

[http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2170\(2014\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2170(2014))

- Vingt-deuxième rapport semestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1559 (2004), **Nations Unies – Conseil de sécurité**, S/2015/764, 7 octobre 2015.

6. Sites électroniques :

<http://eglise.catholique.fr>

<http://fr.radiovaticana.va>

<http://fr.zenit.org>

<http://holyseemission.org>

<http://w2.vatican.va/content/vatican/fr.html>

<http://www.bfmtv.com>

<http://www.cingoforum.org>

<http://classe-internationale.com>

<http://www.economist.com>

<http://www.famillechretienne.fr>

<http://www.france24.com>

<http://www.independent.co.uk>

<http://www.lefigaro.fr>

<http://www.liberation.fr>

<http://www.libertepolitique.com>

<http://www.lorientlejour.com>

<http://www.naharnet.com>

<http://www.news.va/fr> s'est transformé en <https://www.vaticannews.va/fr.html>

<http://www.ojim.fr>

<http://www.postedeveille.ca>

<http://www.un.org>

Table des matières :

Liste des abréviations.....	II
Sommaire.....	III
Introduction.....	1
Partie 1 : Le Saint-Siège dans l'ordre mondial.....	4
Chapitre 1 : Spécificité du Saint-Siège.....	4
Section 1 : Tête de l'Église catholique dans le monde.....	4
a) Pouvoir pontifical 'monarchique' qui dépasse le Vatican.....	4
b) Outils de gouverner le monde catholique.....	10
c) Pouvoir international d'une géopolitique originale.....	16
Section 2 : État ou organisation non gouvernementale ?.....	21
a) Souveraineté non étatique.....	21
b) Cas unique dans la communauté internationale : « État-NGO » ?.....	26
c) Diplomatie pastorale pacifique.....	31
Chapitre 2 : Le Saint-Siège dans les forums internationaux.....	37
Section 1 : Le Saint-Siège dans les organisations internationales.....	37
a) 'Observateur' à caractère spécifique dans l'O.N.U.....	37
b) Promouvoir et fonder des organisations.....	42
c) Coordonner les activités des OIC.....	45
Section 2 : Le Saint-Siège acteur international actif.....	49
a) Principes d'action internationale.....	50
b) Mission pacificatrice et concordataire.....	54
c) Défis actuels du Saint-Siège sur la scène internationale.....	59
Partie 2 : Le pouvoir du Saint-Siège dans la protection des chrétiens d'Orient.....	66
Chapitre 1 : L'ingérence et l'action du Saint-Siège.....	66
Section 1 : Intérêts et motifs du Saint-Siège au Moyen-Orient.....	66
a) Spécificités des chrétiens d'Orient.....	67
b) L'intérêt du Saint-Siège au Moyen-Orient.....	71
c) Exhortation apostolique du pape Benoît XVI en 2012.....	78
Section 2 : Intervention vis-à-vis le Liban, la Syrie et l'Irak.....	82
a) Positions et objectifs du Saint-Siège.....	82
b) Les moyens et les interventions directes.....	88
c) Des moyens à long terme.....	102
Chapitre 2 : Réussite ou échec du Saint-Siège ?.....	109
Section 1 : Acteur international impuissant.....	109
a) Acteur international moral.....	109
b) Une puissance insuffisante.....	114
c) Une érosion catholique interne.....	119
Section 2 : Incapacité de stopper la migration.....	125
a) Un exode chrétien inquiétant.....	125

b) Influence politique limitée et hétérogénéité intérieure.....	130
c) Besoin d'une nouvelle vision géopolitique pour le Moyen-Orient.....	135
Conclusion.....	139
Bibliographie.....	V
Table des matières.....	XIII